SIECLE XVIIe

BULLETIN

de la "Société d'Étude du XVII° siècle"

S.W. DEIERKAUF-HOLBOER. La succession d'Alexandre Hardy	513
Geneviève LEWIS. Descartes et Poussin	521
Jean DUBU. Philippe de Champaigne et la mystique Janséniste	550
Emile MAGNE. Molière et la Maison des Piliers des Halles	552
Paule JANSEN. L'origine de la tentative d'union de l'église angli-	
cane avec une église gallicane faite par Wake au XVIIIe siècle	572
EJ. CIPRUT. Les modèles de Martellange pour son église du Novi-	
ciat de Paris	583
The state of the s	2000
ÉCHANGES DE VUES:	
1 P. MOISY et E J. CIPRUT. A propos des « Modèles de Martel-	
lange »	594
II L. GOLDMANN et J. CHEVALIER. Au sujet du « plan » des	
Pensées de Pascal	597
LES RÉUNIONS DE LA «SOCIÉTÉ»:	
P. JANSEN. Visite des hôtels du Marais	605
Le Cycle « Comment les Français du XVIIe siècle voyaient »	605
E.H. Une page d'histoire de la spiritualité française, par le P. Rigal	606
	000
NOTES BIBLIOGRAPHIQUES :	
Victor-L. TAPIÉ. « Les XVIe et XVIIe siècles » de Roland Mousnier	607
MH. G. Echos de 1950	612
Recensions de J. ORCIBAL, Thérèse GOYET, MH. GUERVIN.	
JE. CHESNEAU	630
Le Centre de Documentation du Centre National de la Recherche	
Scientifique	640

Siège Social de la "Société"

24, Boulevard Poissonnière - PARIS - IXº arrt Téléphone : Provence 50.56 C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 280 francs.

Abonnement annuel: France: 800 francs; ÉTRANGER: 900 francs. Pour les Membres de la Société, compris dans la cotisation.

Revue publiée avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUÉ ET DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX BEAUX-ARTS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DU XVII° SIÈCLE

RÉUNIONS DE 1954-55

14 h. 45. Au "NOUVEAU CERCLE" 288, Boulevard Saint-Germain - PARIS-VIIe.

- Samedi 16 octobre: En l'année de Corbie. Maximilien de Belleforière, marquis de Soyécourt, lieutenant-général en Picardie et Boulonnais (1591-1649), par Mgr M.-H. Guervin, secrétaire général de la Société
- Samedi 13 novembre : La représentation du monde physique à l'époque classique, par M. l'Abbé Robert Lenoble, chargé de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique.
- Samedi 11 décembre: La biologie au XVIIc siècle, par M. Maurice Caullery, membre de l'Académie des Sciences.
- Samedi 15 janvier: Madame Guyon, par Mme Agnès de la Gorce.
- Samedi 29 janvier: Rendez-vous à 14 h. 40 devant la Faculté de Pharmacie de Paris, 4, Avenue de l'Observatoire (VI°).
 - La Pharmacie au XVIIe siècle, par M. Charles Bedel, professeur d'Histoire de la Pharmacie à la Faculté de Pharmacie de Paris.

Après son exposé, M. Bedel présentera les remarquables collections historiques du Musée de la Pharmacie: manuscrits, livres anciens, instruments anciens de l'art des apothicaires.

- Samedi 19 février : conférence dont le sujet sera indiqué ultérieurement.
- Samedi 26 mars: La vie et l'œuvre de Kepler, par M. Alexandre Koyré, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes.
- Samedi 21 mai: La vie du savant au XVIIe siècle, par M. Maurice Daumas, conservateur-adjoint au Conservatoire National des Arts et Métiers.
- Samedi 18 juin: Promenade hors Paris.

La Succession d'Alexandre Hardy

(Quatre documents inédits)

LEXANDRE HARDY, poète du roi (1572-1632), a toujours été présenté comme un homme pauvre; il aurait été accablé de soucis matériels sa vie durant. C'est en grande partie à Rigal qu'est due cette réputation (1). Ensuite tous les érudits ont soutenu l'opinion de Rigal. Lorsque M. Lancaster complète et rectifie, en 1929, la thèse de cet historien (2), il souligne de nouveau cette pénurie d'argent du dramaturge. En 1947, dans notre Vie d'Alexandre Hardy, poète du Roi (3), nous nous sommes également préoccupé de la situation financière de l'auteur. Nous y avons été amené par la découverte d'un acte de paiement du 19 septembre 1625 (4) en vertu duquel Hardy reçoit cent livres tournois de la troupe royale, dirigée par Bellerose, pour une comédie intitulée Le Jalloux. Cette somme lui a été payée à ce moment-là pour chacune de ses pièces car les conditions de collaboration entre Hardy et la troupe ont été stipulées par un contrat. En comparant les honoraires versés à d'autres auteurs, à des comédiens et à tous ceux qui ont été attachés au théâtre d'une façon quelconque à l'époque de Hardy, nous avons établi que la rétribution faite par les acteurs à leur poète à gages n'était pas si mauvaise qu'on l'avait supposé généralement. Si l'on considère que 100 livres tournois correspondent à 48.000 francs de

⁽¹⁾ Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVI° et au commencement du XVII° siècle, Paris, 1889.

⁽²⁾ History of French dramatic literature in the seventeenth century, Baltimore, 1929, Part. I, vol. I, p. 38.

⁽³⁾ Reprinted of Proceedings of the American Philosophical Society, Philadelphia, U.S.A., vol. 91, no 4, et Nizet, Paris.

⁽⁴⁾ Op. cit., p. 399.

nos jours, notre conclusion se trouve être confirmée. Pendant la longue période qu'Alexandre Hardy a été le poète attitré de la compagnie de Pierre le Messier, il a par la composition de plus de six cents pièces disposé de ressources suffisantes pour subvenir à son existence et il n'était certes pas pauvre.

Cependant, Hardy n'est pas resté au service de la troupe royale jusqu'à sa mort. Dans l'automne de 1626 il rompt avec Bellerose ce qui lui a valu la perte d'une source de revenus sur laquelle il avait pu compter pendant de nombreuses années. Quelque temps plus tard il obtient, il est vrai, une part dans la recette de la troupe de Claude Deschamps, sieur de Villiers, dont il devient le fournisseur, en outre son éditeur lui a versé quinze livres tournois comme droits d'auteur pour chacune de ses œuvres parues en librairie; ces nouvelles rentrées ne le dédommagent pourtant pas des cent livres payées par Bellerose à la livraison de chaque pièce. Hardy, seulement poète, c'est ce que chacun a toujours pensé; l'idée n'est jamais venue à personne qu'il eût pu remplir une autre fonction. Nous en avons déduit également qu'Alexandre Hardy a dû vivre dans la gêne à la fin de sa vie. Parmi le nombre de mécomptes et de déceptions qui ont influé sur le dramaturge nous avons donc fait état de ces difficultés pécuniaires. Autant l'avaient fortement ébranlé la perte de ses poèmes dramatiques, de sa situation prépondérante à l'Hôtel de Bourgogne et de ses amis, autant l'avaient aigri les problèmes d'argent.

Après avoir retracé la vie du poète sous ce jour on peut juger de notre étonnement lorsque nous avons découvert, quelques années plus tard, quatre minutes aux Archives nationales (1) se rapportant à la succession des biens d'Alexandre Hardy. Nous étions loin de croire à la possibilité que l'auteur ait laissé une somme si importante qu'il fallut l'intervention de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit et nous nous sommes demandé s'il ne s'agissait pas d'un des nombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant à Paris à cette éponombreux homonymes du poète résidant de la possibilité que l'auteur de la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires pour la partager entre les ayants droit de plusieurs notaires de plusieurs d

⁽¹⁾ Archives nationales, Minutier central, fonds XC, liasse 197, trois minutes du 18 janvier 1635; Archives nationales, fonds Y, folio 241, 17 et 19 janvier 1635.

que. Nous nous attachions d'autant plus à cette interprétation que dans ces manuscrits Alexandre Hardy ne porte plus le titre de « poète du Roi », mais celui de « secrétaire de Monseigneur le Prince de Condé ». Après avoir réussi à déchiffrer l'écriture pour ainsi dire illisible du clerc de notaire, il est apparu clairement que le personnage en question n'était nul autre que le célèbre auteur dramatique à qui nous nous étions consacré pendant des années. La teneur de ces actes nous apprend qu'Alexandre Hardy habitait à Paris dans la rue de Poitou. Or, c'est précisément dans cette même rue que le poète a demeuré d'après l'accord du 5 janvier 1627 (1) publié par nous en 1947. De plus, ces minutes disent que le décès d'Alexandre Hardy remonte à l'année 1632, c'est-à-dire à la même année déterminée par nous dans notre biographie. Finalement on y trouve l'information que cet auteur est « decedde de la contagion », révélation déjà faite par Joyel dans son Epitaphe (2) composé pour le poète:

> Beau Neueu d'Apollon, qui chemine, et qui passe Apporte icy tes pas Tu sçauras que la peste a couché ma carcasse Dans le lict du Trepas.

Il est donc incontestable qu'Alexandre Hardy, le secrétaire de Monseigneur le Prince de Condé, est le même personnage que le poète Hardy et que c'est bien son inventaire après décès que nous avons découvert.

Les actes notariés cités plus haut nous fournissent en premier lieu le renseignement précieux qu'en dehors du métier d'auteur-acteur Hardy a encore exercé une autre activité. Il n'a pas été signalé à quelle époque le dramaturge a réussi à acquérir cette nouvelle fonction. Mais nous savons qu'il a dédié le quatrième volume de son *Théâtre* (3) à Monseigneur le Prince Henri II de Bourbon, Prince de Condé. La plupart du temps les dédicaces étaient conçues dans l'espoir de con-

⁽¹⁾ Op. cit., p. 400.

⁽²⁾ Tableau tragique. Autres œuvres poétiques, p. 118.

⁽³⁾ Privilège du 26 juin 1626.

quérir la faveur de grands personnages et de s'assurer ainsi un appui financier. Et sans aucun doute le Prince de Condé a récompensé Alexandre Hardy en lui octroyant une charge de secrétaire.

Les pièces relatives à la succession du dramaturge nous éclairent aussi sur d'autres détails importants. Selon l'usage, dans les actes de ce genre, on y trouve évidemment l'énumération minutieuse des héritiers qui peuvent faire prévaloir leurs droits à la succession de feu Hardy; parmi ceux-ci figure en premier lieu la veuve du poète. On sait que l'auteur était marié et que sa femme lui avait survécu. Les frères Parfaict (1), en effet, font état « d'un playdoyer composé, en 1632, pour sa veuve au sujet d'un procès qu'elle avait intenté contre les comédiens pour raison de cette société qui avait été formée entre le poète et les acteurs ». C'est d'ailleurs l'unique renseignement parvenu jusqu'à nous au sujet de la femme du poète. Les nouvelles minutes dévoilent à présent que l'épouse d'Alexandre Hardy s'appelle Isabelle Rivalan et qu'elle est originaire de Bretagne où sa famille est restée. La troupe à laquelle Hardy était attaché comme poète à gages et qui avait joué d'abord sous la direction de Valleran le Conte aux Pays-Bas en 1613, ensuite sous celle de Pierre le Messier, dit Bellerose, à Marseille en 1620, avait-elle donné aussi des représentations en Bretagne et le mariage de l'auteur daterait-il de son passage dans cette province? Ce qui est certain, c'est qu'Isabelle Rivalan après avoir perdu son époux, en 1632, n'a pu résister à l'envie de revoir son père et sa famille et s'est rendue dans son pays natal. Le mariage d'Alexandre Hardy a été contracté sous le régime de la communauté.

Cependant sa veuve n'est pas seule à recueillir la succession; il y a d'autres héritiers parmi les membres de la famille. Sous ce rapport les actes notariés complètent les données exposées antérieurement sur la parenté d'Alexandre Hardy. Nous avons démontré, dans notre précédent travail (1), que le poète était

⁽¹⁾ Histoire du théâtre français, Paris, 1735-1749, t. IV, p. 4.

⁽²⁾ Op. cit.

de bonne famille. A défaut de précisions à ce sujet nous nous sommes basé sur sa vaste connaissance des anciens et des modernes et la qualification de « savant » que ses contemporains lui avaient attribuée, faits qui attestent qu'il a eu dans sa jeunesse un enseignement et une éducation comme on en donne seulement à un fils de bonne maison. En outre, nous avons invoqué un témoignage du poète lui-même. Du Ryer et d'Auvray, ses rivaux de la bonne bourgeoisie, avaient marqué leur désapprobation concernant la famille du poète (1), calomnie qui fut réfutée par ce dernier dans la phrase suivante de sa Berne (2): «(Mon) extraction... va pour le moins de pair avec ces avortons des Muses ». Mais il a été impossible jusqu'ici, à nos prédécesseurs ainsi qu'à nous-mêmes, de citer le nom d'un seul des membres de la famille du dramaturge, ni même la fonction exercée par celui-ci.

Les documents signalés plus haut nous font connaître à présent les noms de six parents d'Alexandre Hardy. Qui sontils? Ce ne sont pas les ascendants, le père et la mère du poète ni vivent plus; aucune mention n'est faite des frères et des sœurs du poète; il n'en a sans doute pas eus ou ils ne sont plus en vie. Mais il lui reste deux oncles paternels: Charles, « conseiller et secrétaire du Roy » et Pierre « procureur au Chastelet de Paris ». Le premier a trois fils, Claude est « conseiller du Roy et maistre ordinaire de sa chambre des comptes », Jean et Anthoine. Enfin, Pierre Preschereau « procureur au Chastelet de Paris » qui est le fils de feue Jeanne Hardy, la tante d'Alexandre.

Les charges honorables de ces parents dans la magistrature prouvent suffisamment que l'auteur est issu de famille bourgeoise. Il aurait mieux valu que Du Ryer et d'Auvray s'en soient assurés avant de jeter un blâme sur les origines du vieux poète. Il n'est donc pas surprenant que celui-ci leur réponde dans sa Berne en exprimant son indignation.

⁽¹⁾ Lettres de Damon et Poliarque, publiées par François Targa.

⁽²⁾ Berne des deux rimeurs de l'Hostel de Bourgogne, Paris, Targa, 1628.

Parmi les six parents du défunt Hardy, que nous venons de citer, il n'y a que trois héritiers. Ce sont ses deux oncles Charles et Pierre Hardy, puis son cousin-germain Pierre Preschereau. Les deux premiers renoncent « à la succession de leur neveu en faveur de sa veuve ». Le « vendredi vingt septième jour d'aoust mil six cent trente deux » ils signent l'acte notarié qui en fait foi.

Cette renonciation a attiré notre attention. Comment concevoir que deux oncles paternels aient cédé leur part d'héritage à une femme qu'ils ne connaissent pas, à l'épouse d'un neveu avec qui ils sont en désunion par suite de la profession choisie par lui et qui passait pour méprisable de leur temps? Il est certain qu'Isabelle Rivalan a réussi à gagner la sympathie de ses oncles par les bons soins et le dévouement qu'elle a témoignés à son mari défunt. Le désaccord qui a régné entre Alexandre Hardy et sa famille a, par conséquent, dû cesser. Les raisons en sont probablement que l'auteur n'est plus au service d'une troupe de comédiens et qu'il est devenu le secrétaire de Monseigneur le Prince de Condé.

Malgré le beau geste des deux oncles, il fut impossible de procéder au partage de l'héritage en 1632. Ce retard est causé par le séjour d'Isabelle en Bretagne où elle semble s'être attardée d'ailleurs assez longtemps. Il s'écoule plus de deux ans et c'est seulement à la fin de 1634 que l'on règle la succession d'Alexandre Hardy. Entre temps a lieu le décès de l'oncle Charles laissant ainsi ses trois fils Claude, Jean et Anthoine comme héritiers. Le 31 décembre 1634, Claude Hardy agissant au nom de ses deux frères et les deux anciens notaires, qui ont dressé l'acte de renonciation du 27 août 1632, se rendent au domicile de Pierre Hardy, l'oncle survivant. Après lecture du contrat, l'oncle Pierre atteste qu'il a apposé luimême sa signature au bas de l'acte et que son frère Charles l'a signé en sa présence. Claude reconnaît que la signature « proche de leur dict oncle Pierre estre celle de leur père »... « Laquelle renonciation lesdits sieurs Hardy ont consenti à leur esgard approuvent, veulent et entendent icelle sortir son plein et entier effect selon sa forme et teneur ».

Quand les trois neveux d'Alexandre ont renoncé à la part d'héritage de leur père défunt dans la succession du poète, Isabelle Rivalan fait procéder à «l'inventaire et description de tout et chacun des biens meubles ustensiles d'hostel or et argent monnoye et non monnoye, bagues, habits, linge et autres choses generalement appartenant alad, veuve Hardy ». Mais cet inventaire n'est plus en rapport direct avec la répartition de la succession de feu son époux qui est recueillie en totalité par Isabelle, Pierre Preschereau ayant renoncé, le 8 janvier 1635, à son tour, à la succession, imitant en cela les autres parents. L'inventaire est motivé principalement par les secondes noces d'Isabelle qui désire faire établir son apport dotal. Le contrat de mariage du 17 janvier 1635 avec son futur époux Théodore Arthon, marchand maître peintre à Paris, nous éclaire sur la valeur de la dot qui est estimée à 3.619 livres tournois dix solz, soit à environ 1.800.000 francs de nos jours.

Cette somme représente-t-elle uniquement les biens qui lui reviennent de la succession d'Alexandre Hardy? Durant son séjour en Bretagne, Isabelle a reçu un « don » de son père François Rivalan et des « gratifications » de divers parents. Il n'a pas été relevé à combien s'élèvent ces dons divers. La part d'héritage qui lui revient de son premier mari s'élève certainement à un million et demi de francs de 1953.

Grâce à l'apport de ces nouveaux documents nous avons percé à jour les dernières années du poète sur lesquelles ses biographes et nous-même — s'il est permis de nous citer — étions si mal renseignés. Les gages de sa charge de secrétaire de Monseigneur le Prince de Condé et les droits d'auteur ont assuré le principal à Alexandre Hardy et à son épouse. De plus, le poète possédait une somme d'argent assez importante dont il a pu disposer le cas échéant. Evidemment, Hardy est loin d'avoir été fortuné au sens du moins dont nous l'entendons de nos jours, mais il n'a pas connu l'incertitude du lendemain qui serait venue s'ajouter à d'autres déboires pour attrister sa vie.

Les biens laissés par Hardy ont servi à nantir sa veuve d'une somme assez considérable qui a été remise en totalité à Théodore Arthon, son second mari. Isabelle est néanmoins certaine d'en garder la possession parce qu'il a été convenu entre les deux partis « qu'il n'y ait aucune communité de bien ». En outre, Arthon lui a assigné un douaire de mille livres tournois.

S. Wilma DEIERKAUF-HOLSBOER.

DESCARTES et POUSSIN

out artiste, à travers son œuvre, exprime une vision du monde. Et s'il est hors de question que l'originalité et la spécificité des moyens font le créateur, celui-ci garde pourtant le sceau de son temps; mais l'accord général sur ce truisme se dissipe lorsqu'on veut déterminer les composantes, voire les dominantes de chaque époque. A cet égard les philosophies, malgré la systématisation intellectuelle qui rompt avec les opinions courantes comme avec la spontanéité de la vision artistique, témoignent d'une même communauté d'inspiration qui enveloppe et déborde le point de jonction offert par l'esthétique entre réflexion du créateur et spéculation du penseur.

Aussi la signification de l'œuvre de Poussin n'est-elle pas limitée à ses déclarations théoriques: « le plus conscient des peintres » est maître par son langage proprement plastique, « le groupement de ses figures et leurs gestes, le mouvement des lignes, la distribution de la lumière et le choix des couleurs » (1). De son côté Descartes n'aborde qu'incidemment le problème de la beauté, bien qu'il soit inexact que l'assimilation du beau au vrai ne laisse dans son système « aucune possibilité d'une esthétique » (2). Leur confrontation ne saurait donc être que dérivée : par delà certaines analogies entre les deux hommes, et quelques formules curieusement accordées, peut-on tenter de discerner en quoi ils expriment, chacun en son domaine, un même idéal contemporain ?

⁽¹⁾ A. Gide, Introduction à un volume illustré sur *Poussin*, 1945, recueillie dans *Feuilles d'automne*, Paris, 1949, p. 157 sq.: cf. p. 163-164 et 167 où Gide juge assez sévèrement les aphorismes de Poussin sur son art.

⁽²⁾ Lanson, L'influence de la philosophie cartésienne sur la littérature française, Revue de métaphysique et de morale, 1896, p. 534 : « je n'aperçois dans la doctrine de Descartes aucune possibilité d'une esthétique. Le beau se confond dans le vrai ».

Encore faut-il préciser ce qu'on entend, lorsqu'on voit en eux les éclatants promoteurs du classicisme français. On sait mieux aujourd'hui combien le xvII° siècle est complexe, et ne se réduit nullement au règne de Louis XIV. Mais la génération précédente, celle de Poussin et de Descartes, se partage entre représentants du « baroque », et initiateurs du mouvement qui triomphera dans la seconde moitié du siècle. Si Poussin s'oppose consciemment au premier courant et se veut « archaïsant » (1), il put tout autant être invoqué comme précurseur par Le Brun et ses confrères de l'Académie royale de Peinture, louant l'équilibre et la bienséance de ses toiles (2). De même, sans qu'on ait jamais précisé les relations entre le cartésianisme et les principaux thèmes baroques, il est généralement reconnu que cette philosophie s'accorde avec les grands principes de la littérature classique, dont l'épanouissement est simultané (3): prééminence d'un ordre fondé sur des règles rationnelles, élimination de la sensibilité, du lyrisme, de l'amour de la nature et du souci de l'histoire, goût des classifications abstraites et des distinctions tranchées en seraient les traits majeurs (4).

⁽¹⁾ Wölfflin, Principes fondamentaux de l'histoire de l'art., trad., Paris, 1952, p. 105. Cf. M. Raymond, Baroquisme et littérature (dans La profondeur et le rythme, Paris, 1948), p. 162 et 164: Poussin illustre « la résistance de la France au baroque », « les classiques de la peinture précédant de vingt ou trente ans les classiques de la littérature ».

⁽²⁾ Cf. la remarque de Le Brun sur l'absence des chameaux dans Eliezer et Rebecca: « La bienséance exigeait qu'on les séparât d'une troupe de jeune filles agréables, surtout dans le temps qu'on allait contracter mariage avec une d'entre elles » (cité par G. de La Tourette, Poussin, Paris, 1929, p. 9).

⁽³⁾ A. Adam, Histoire de la littérature française au XVII° siècle, t. III, Paris, 1952, p. 18 sq., remarque encore que la diffusion du cartésianisme fut surtout importante entre 1660 et 1678: « elle explique sans doute le dogmatisme de Boileau dans son Art poétique » (p. 23).

⁽⁴⁾ A quelques nuances près, ils sont acceptés par Lanson (art. cité), bien qu'il refuse de tout rapporter à Descartes dans la littérature classique, comme tendaient à le faire F. Bouillier (Histoire de la philosophie cartésienne, Paris, 1854, t. I, ch. XXIII), et surtout E. Krantz (Essai sur l'esthétique de Descartes étudiée dans les rapports de la doctrine cartésienne avec la littérature classique française, Paris, 1882).

Cependant ces affirmations devront être nuancées : les codifications des successeurs ont peut-être recouvert l'inspiration originelle de Poussin ou de Descartes d'un vernis académique analogue à ceux qui ont longtemps masqué l'audacieuse fraîcheur des tableaux du premier...

Ces réserves n'effacent pas sans doute le caractère qui rapproche d'abord le philosophe des idées claires et distinctes et le peintre qui affirmait : « mon naturel me contraint de chercher et aimer les choses bien ordonnées, fuyant la confusion qui m'est aussi contraire et ennemie comme est la lumière

des obscures ténèbres » (1).

Poussin traduit cette tendance spontanée par la recherche de formes stables et bien structurées, dont l'harmonie s'exprime par le jeu des lignes plus que par le chatoiement des couleurs, et renonce aux prestiges trompeurs du clair-obscur comme à la plupart des attraits mouvants du baroque (2). Au lieu de « se laisser prendre par les choses », il soumet leur « aspect » sensible au « prospect » qui est « office de raison » (3), en observant toujours la règle d'or : « la vraisemblance et le jugement partout » (4). Or si la recherche philosophique du vrai exclut le premier point (5), on trouve également chez

⁽¹⁾ Lettre à Chantelou, 7 avril 1642, édition du Colombier (= C.), Paris, 1929, p. 71-72.

⁽²⁾ J. Rousset, La littérature de l'âge baroque en France, Paris, 1953, p. 243, voit dans cette « peinture linéaire et statique » l'affirmation du classicisme « contre le baroque ». Cependant ceci n'a pas empêché Poussin « d'être de son temps » et, par exemple, de transposer « la symétrie dans l'ordre de l'atectonique », caractère du baroque (Wöfflin, op. cit., p. 158).

⁽³⁾ Il « dépend de trois choses, savoir de l'œil, du rayon visuel et de la distance de l'œil à l'objet » (lettre de M. de Noyers, d'après Felibien, Entretiens sur... Poussin) dans Lettres, C., 77.

⁽⁴⁾ Lettre à Fréart de Chambray, 1° mars 1665. Il s'agit des « Principes que tout homme capable de raison peut apprendre », C., 310.

⁽⁵⁾ Discours de la méthode, 1^{re} p.: « Je réputais presque pour faux tout ce qui n'était que vraisemblable » (édit. Adam-Tannery

Descartes la subordination de la perception à « la seule puissance de juger » (1) dont le bon usage « est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison » (2).

Car Descartes, sans être étranger aux thèmes baroques « de son temps », les transpose pour les surmonter par la raison: La vie est-elle un songe ? « N'avez-vous jamais ouï ce mot d'étonnement dedans les comédies : veillè-je ou si je dors? demande Descartes. Et les savantes recherches de M. Rousset montrent combien la question était fréquente dans le théâtre contemporain (4). Parfois l'illusion y était pourchassée jusqu'aux confins de la folie - motif de douter que Descartes a aussi évoqué, pour le rejeter avec une confiance spontanée dans le bon sens : « Mais quoi ce sont des fous, et je ne serais pas moins extravagant si je me réglais sur leurs exemples »(5). Car la réflexion philosophique, à travers le doute, poursuit la certitude tandis que les contemporains se plaisaient aux jeux de l'illusion. Ils étaient sensibles au charme des phénomènes fugitifs comme « le nuage et l'arc-en-ciel » (6); et Descartes va donner une explication scientifique des Météores, en recomposant tous leurs éléments « par ordre ». Ils se passionnaient pour les fantaisies des eaux, source d'appa-

⁽⁼ A.T.), t. VI, p. 8). Cependant pour l'esthétique classique, la vraisemblance exprime l'idéalité des essences: cf. Rapin, Réflexions sur la poétique: « La vérité est presque toujours défectueuse par le mélange des conditions singulières qui la composent... Il faut chercher des originaux et des modèles dans la vraisemblance, et dans les principes universels des choses, où il n'entre rien de matériel et de singulier qui les corrompt » (cité par A. Adam, op. cit., t. III, p. 135). Ceci nuance la définition du classicisme qui rapprocherait Poussin et Descartes selon Jamot: « l'ordre, l'amour d'une beauté qu'on ne conçoit pas hors de la vérité « (Connaissance de Poussin, Paris, 1948, p. 35).

⁽¹⁾ Méditations métaphysiques, II, A.T. IX, 25.

⁽²⁾ Discours..., 1re p., A.T. VI, 2.

⁽³⁾ Recherche de la vérité, A.T. X, 511.

⁽⁴⁾ La littérature de l'âge baroque..., p. 67-74.

⁽⁵⁾ Méditations..., I, A.T. IX, 14.

⁽⁶⁾ J. Rousset, op. cit., p. 129-133. Cf. p. 124-129 sur € la flamme

rences enchanteresses (1): le philosophe en découvre la technique, toute mécaniste, qui lui servira de modèle pour rendre compte des mouvements vitaux (2). Ainsi se propose-t-il de dissiper « les artifices des hommes, les spectres, les illusions, et bref tous les effets merveilleux qui s'attribuent à la magie » (3). Et si les tourbillons cartésiens, qui charmeront précisément les femmes savantes, sont la parfaite image d'un « univers en mouvement » (4), c'en est encore la « rationalisation » (5): ce mouvement est soumis à des lois déterminables,

⁽¹⁾ Ibid., p. 142-157, 34-39, 13-19: au nombre des mises en scène fantasmagoriques ainsi obtenues figurent la plupart des ballets de cour. Or quand Descartes écrira un livret pour la Reine de Suède, les « entrées » seront soit des allégories de type classique (Mars, Minerve...), soit des personnages pleins de réalisme et de bon sens: soldats, fuyards, estropiés (Ballet en l'honneur de la Paix, publié par Thibaudet et Nordström, Revue de Genève, 1920).

^{(2) «} On peut fort bien comparer les nerfs de la machine que je vous décris, aux tuyaux des machines de ces fontaines... Les objets extérieurs qui par leur seule présence, agissent contre les organes de ses sens, et qui par ce moyen la déterminent à se mouvoir en plusieurs diverses façons, selon que les parties de son cerveau sont disposées, sont comme des étrangers qui, entrant dans quelquesunes des grottes de ces fontaines, causent eux-mêmes sans y penser les mouvements qui s'y font en leur présence : car ils n'y peuvent entrer qu'en marchant sur certains carreaux tellement disposés que, par exemple, s'ils approchent d'une Diane qui se baigne, ils la feront cacher dans les roseaux; et s'ils passent plus outre pour la poursuivre, ils feront venir vers eux un Neptune qui les menacera de son trident; ou s'ils vont de quelque autre côté, ils en feront sortir un monstre marin qui leur vomira de l'eau contre la face ; ou choses semblables selon le caprice des ingénieurs qui les ont faites » (Traité de l'Homme, A.T. XI, 130-131).

⁽³⁾ Recherche de la vérité, A.T. X, 504. Ce dialogue, à l'usage des gens du monde, est inachevé et ne développe pas ce point annoncé. Dans les Météores (disc. VIII, A.T. VI, 343) Descartes expliquait par le moyen de diverses fontaines, « une invention pour faire paraître des signes dans le ciel, qui pourraient causer grande admiration à ceux qui en ignoreraient les raisons ».

⁽⁴⁾ L'expression est encore de J. Rousset, op. cit., p. 19. Cf. p. 127-129 et 143.

⁽⁵⁾ Cf. G. Bachelard, L'air et les songes, p. 226: « Quand Descartes fondera une cosmologie savante, où les cieux sont liquides, on pourra y voir la rationalisation d'une rêverie oubliée » : mais dans la poésie de l'époque cette rêverie était familière.

et sa persistance même dépend du principe d'inertie, effet de l'immutabilité divine (1). De même, bien que « la matière de notre corps « s'écoule » sans cesse, ainsi que l'eau d'une rivière » (2) l'âme assure l'identité et l'unité de ce corps auquel elle est unie (3). Car la découverte de la pensée, « point fixe et assuré » permet d'échapper à « l'eau profonde » du doute (4), et de fonder, au terme de l'itinéraire cartésien, la stabilité de la raison et des vérités éternelles, inscrites en l'âme comme en la nature.

Aussi Descartes précise-t-il les structures géométriques qui sous-tendent les apparences sensibles. Et bien qu'on puisse trouver dans la *Dioptrique* les germes d'une esthétique impressionniste (5), il ne s'ensuit pas que ces notations doivent être observées par l'art (6). La théorie de la matière-étendue, dont toutes les modifications s'expliquent par des transformations

⁽¹⁾ Principes, II, § 37. Ce mouvement est introduit par Dieu (à Newcastle, octobre 1645, A.T. IV, 328). Aussi M. Raymond (Baroquisme et littérature, recueil cité, p. 148) oppose-t-il au monde fluide cher au baroque, l'« univers selon Descartes, où le mouvement est extérieur aux objets ».

⁽²⁾ Lettre à Chanut, 1er février 1647, A.T. IV, 605.

⁽³⁾ Lettre au P. Mesland, 9 février 1645, A.T., IV, 165-167.

⁽⁴⁾ Méditations..., II, A.T. IX, 18-19.

^{(5) «} Souvent une prairie qui sera peinte d'une infinité de couleurs toutes diverses, ne paraîtra de loin que toute blanche ou toute bleue » (Dioptrique, VI, A.T. VI, 134).

^{(6) «} L.B. Alberti... avait observé qu'une personne s'avançant sur une prairie verte avait le visage coloré en vert; mais il ne lui parut pas que le fait pouvait avoir quelque rapport avec la peinture ». Léonard aussi conseillait de se méfier des jeux d'ombre et de discerner la vraie couleur d'une feuille (Wölfflin, op. cit., p. 57 et 230). Descartes n'évoque les peintres que pour arguer : quelle que soit la fantaisie de leurs fictions, « à tout le moins les couleurs... doivent-elles être véritables», bien qu'elles s'expliquent ultérieurement par des configurations purement géométriques auxquelles répondent leurs variétés (Méditations, I, III et VI, A.T. IX, 15, 34 et 64. Cf. Dioptrique, disc. I et VI et Météores, disc. VIII, A.T. VI, 84-86, 131-134 et 329-335, où il critique « les distinctions des philosophes quand ils disent qu'il y en a qui sont vraies et d'autres qui ne sont que fausses ou apparentes ». Et il note que « les tailles douces » pour « représenter mieux un objet... doivent ne lui pas ressembler » (ib. 113).

de figures, semble plus proche de l'idéal platonicien, auquel aurait sûrement souscrit Poussin : « Les surfaces et les volumes qui sont déterminés par les règles et compas... ne sont pas seulement beaux relativement, et comme les autres (beautés vivantes, sensibles), mais éternellement beaux en eux-mêmes, par nature et procurent des joies propres » (1).

Certes ce commun refus de se laisser envelopper par le jeu mouvant des qualités sensibles, cette soumission réfléchie de la perception à l'entendement qui lui impose son ordre, édifient une sorte de portique classique. Et Descartes a symbolisé sa recherche de l'unité des sciences, grâce à l'unité de l'esprit humain qui les conquiert, par l'unique inspiration architecturale qui préside aux « bâtiments... plus beaux et mieux ordonnés que ceux que plusieurs ont tâché de raccommoder... » (2). Cependant le philosophe ne s'est pas autrement attaché aux arts plastiques. Au-delà de cette façade, il faut donc chercher d'autres éléments dont la transposition révèle une parenté plus secrète et moins superficielle.

On sait l'importance de la méthode pour Descartes, et le retentissement de son Discours n'est sans doute pas étranger aux réflexions d'un ami de Poussin qui louait en lui un fidèle interprète: Fréart de Chambray, frère de Chantelou qui fut le principal protecteur et correspondant de Poussin, après avoir édité le Traité de la peinture de Léonard de Vinci (1651), rédigea L'Idée de la perfection de la peinture (1662), ouvrage qui suscita chez Poussin l'exposé de ses Principes (3).

⁽¹⁾ Philèbe 51 c. Platon ajoute: «Et il existe aussi des couleurs de ce type, belles et source de ces plaisirs». Mais les «rubinistes» reprochaient à Poussin d'être «mauvais coloriste»:

Il savait manier la règle et le compas Parlait de la lumière et ne l'entendait pas...

⁽²⁾ Discours de la méthode, 2° p., A.T. VI, 11.

⁽³⁾ Lettre à M. de Chambray, 1er mars 1665. Poussin loue son livre: je « me suis réjouis de ce que vous êtes le premier des Français qui avez ouvert les yeux à ceux qui ne voyaient que par ceux d'autrui, se laissant abuser d'une fausse opinion commune » (C., 309).

Non seulement Chambray multiplie les formules sur « l'ordre », le caractère fondamental pour la peinture des « principes de la géométrie », leur subordination à « l'œil de l'entendement » (1), traits qui peuvent être référés au platonisme comme à Descartes. Mais en outre, le début de son livre fait irrésistiblement penser à la première phase du Discours de la méthode: « Il n'y a presque personne qui n'ait quelque inclination pour la peinture, et qui ne prétende même avoir un jugement naturel et un sens commun capable de contrôler les ouvrages qu'elle produit. Car non seulement les gens de lettres et de condition qui sont vraisemblablement toujours les plus raisonnables, mais encore le vulgaire se mêle d'en dire son sentiment: si bien qu'il semble qu'elle soit en quelque facon le métier de tout le monde » (2). Descartes aussi avait affirmé l'universalité du bon sens dont « chacun pense être si bien pourvu que ceux même qui sont le plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils n'en ont » (3) — et ceci pour marquer la nécessité d'une méthode. Car « le principal est de l'appliquer bien » et de développer « les qualités qui servent à la perfection de l'esprit » et dont chacun est inégalement pourvu (4). De même Chambray ajoute que, malgré cette prétention générale à en juger sans initiation, la peinture « n'est pas de ces arts simples... qui sont à la portée de toutes sortes d'esprits, n'étant besoin d'aucun talent naturel ni d'aucune étude pour les apprendre » (5).

⁽¹⁾ Idée de la perfection de la peinture, Le Mans, 1662, p. 3-4, 12-13, 19-20: «L'ordre est la source et le vrai principe des sciences et... le père de la Beauté», etc...

⁽²⁾ Ibid. Préface, début. L'opposition entre « les gens de lettres et de condition » et « le vulgaire » n'est pas cartésienne, le philosophe s'adressant également à « tous les hommes ». Mais Chambray qui critique plus loin les prétentions des mondains peut y mettre une pointe d'ironie, comme Descartes, pour avancer une thèse aussi capitale que l'universalité de la raison, s'appuie sur une sorte de proverbe.

⁽³⁾ Discours, 1re p., A.T. VI, 2.

⁽⁴⁾ Ibid.

⁽⁵⁾ Idée..., p. 3.

Descartes est sans doute plus confiant dans la vertu de l'exercice pour suppléer aux déficiences des dons innés⁽¹⁾. Mais il s'agit toujours de marquer la nécessité d'un travail sérieux pour mettre en œuvre toutes les aptitudes, à la différence de l'universelle compétence alors proclamée comme apanage de « l'honnête homme » ⁽²⁾. Pour Chambray, comme pour Descartes, c'est là une illusion, due à « la préoccupation » des gens du monde. Aussi l'esthéticien s'adresse-t-il à ceux « qui examinent et jugent des choses à la manière des géomètres, c'est-à-dire dans la rigueur par la pure démonstration et par l'analyse de leurs principes, sans donner aucune entrée à l'opinion ou à la faveur qui sont les pestes de la vérité » ⁽³⁾.

Or si ce rapprochement montre une filiation historique probable entre cet ami de Poussin et le cartésianisme qui se répand de plus en plus autour de cette date de 1662, il suggère une affinité plus profonde entre le peintre et le philosophe, et qu'on discerne aussi bien dans leurs conseils de méthode que dans leur mode de vie.

Car les dernières remarques de Chambray font écho aux nombreuses mises en garde de Descartes contre la hâte brouillonne et la prévention, communes à « ceux qui, se croyant plus habiles qu'ils ne sont, ne se peuvent empêcher de précipiter leurs jugements ni avoir assez de patience pour conduire par ordre toutes leurs pensées » (4). Et Poussin de son côté

⁽¹⁾ Cf. Lettre-préface au traducteur des *Principes*: « J'ai pris garde en examinant le naturel de plusieurs esprits, qu'il n'y en a presque point de si grossiers ni de si tardifs qu'ils ne fussent capables d'entrer dans les bons sentiments et même d'acquérir toutes les plus hautes sciences, s'ils étaient conduits comme il faut » (A.T. IX, B, 12).

⁽²⁾ Au contraire, les amis de Méré « ne se piquent de savoir que la seule chose qu'ils n'apprennent point », parce qu'ils préfèrent « savoir quelque chose de tout que savoir tout d'une chose » (Pascal, Pensées, n° 68 et 37 du classement Brunschvicg), ce qui n'est pas si éloigné de l'omniscience des « gens de qualité » raillée par Molière.

⁽³⁾ Idée..., p. 122, à propos d'une défense de Poussin « le peintre le plus achevé, et le plus parfait de tous les modernes ».

⁽⁴⁾ Discours..., 2° p., A.T. VI, 15.

déclare : « Les choses auxquelles il y a de la perfection ne se doivent pas voir à la hâte, mais avec temps, jugement et intelligence. Il faut user des mêmes moyens à les bien juger comme à les bien faire » (1). Peintre et philosophe veulent donc apprendre à « bien juger » à celui qui, pour les comprendre, devra patiemment retrouver leur démarche inventive par l'exclusion des préjugés.

Mais il est plus frappant encore que les exigences de la création les aient tous deux conduit à se séparer de leur milieu d'origine. On s'est parfois étonné que « le plus français de nos grands peintres » (2), comme le principal représentant de la philosophie française, ait choisi de s'expatrier. Pour mieux prendre conscience de l'universalité du génie français, il leur fallait un certain recul par rapport aux relations mondaines, aux avances des cours (3) et aux instances de leurs amis : « si j'avais autant de hâte que ceux qui me pressent, je ne ferais rien de bon », ce mot de Poussin (4), Descartes eût pu le signer, qui lutta toujours contre la précipitation, attendit neuf ans avant d'établir les fondements de son système et

⁽¹⁾ A Chantelou, 20 mars 1642, C., 64-65. Cf. ses reproches contre « l'importunité et impatience » de ceux qui attendaient ses tableaux (à C. del Pozzo, 9 mai 1642, ib., 82) et même contre Chantelou qui s'était « montré précipiteux dans le jugement » d'une toile (24 nov. 1647, ib., 240).

⁽²⁾ P. Jamot, Connaissance de Poussin, p. 35, article antérieur à la préface de Gide qui reprend la même expression pour ce « déraciné » : « Pourtant c'est l'esprit et le génie de la France... qu'il illustre d'une autre manière mais autant que Descartes (cet autre grand déraciné) » (Feuilles d'automne, p. 161).

⁽³⁾ Cf. les retards de Poussin à se rendre à l'invitation de Louis XIII et ceux de Descartes à répondre à celle de Christine de Suède, après l'échec de ses projets de retour définitif en France, interrompus par la Fronde, comme ceux du peintre l'avaient été par les morts de Richelieu et Louis XIII. Tous deux furent également déçus par leur pays de résidence. Quarante ans après son arrivée à Rome, Poussin s'y disait « étranger et sans amis » (à Chantelou, 16 nov. 1664); et en 1647, Descartes en butte aux polémiques des pasteurs et abandonné par Regius qu'il avait d'abord traité en disciple et ami, se plaignait d'être contraint, après dix-neuf ans, de recourir à l'Ambassadeur de France « pour éviter l'oppression » (à Huygens, 8 décembre 1647).

⁽⁴⁾ Lettre à Chantelou, 20 août 1645, C., 194.

résista souvent aux pressions de ses correspondants, impatients de voir publier ses livres. Aussi une vie à l'écart était-elle nécessaire à la méditation de leur œuvre.

Par ailleurs, ce commun goût de la retraite s'accompagne d'un amour de la nature dont on a trop vite affirmé l'incompatibilité avec le cartésianisme (1). Il est, certes, impossible d'étendre cette indifférence, qui caractériserait le classicisme littéraire, au peintre dont la sensibilité à l'égard des paysages est si manifeste, surtout dans les esquisses et dessins où s'épanouit sa spontanéité. A son arrivée à Paris il vante son « beau et grand jardin », avec « un endroit pour renfermer l'hiver les jasmins », et, lors d'une gelée tardive, il regrette les « petits oiseaux » qui « commençaient, avec leur chant, à se réjouir pour l'arrivée du printemps », tandis que bourgeonnaient les arbrisseaux et que « les odorantes violettes, avec l'herbe tendre, recouvraient la terre » (2).

De son côté, pour trouver le « repos de l'esprit » (3), Descartes qui aimait avoir « un assez beau jardin » (4), conseillait

⁽¹⁾ Krantz (op. cit., p. 244-254) et Lanson (art. cit., p. 532) accordent que ce sentiment était tari en littérature avant Descartes (tandis que Bouillier, op. cit., édit. de 1854, t. I, p. 479, parle d'influence sur cette « sécheresse à l'égard de la nature extérieure »), mais tous pensent que le mécanisme cartésien confirme et accentue ce trait.

⁽²⁾ Lettres à C.A. del Pozzo, 6 janvier 1641 et 14 avril 1642, éd. C., p. 18 et 63.

⁽³⁾ Lettre à Elisabeth, 28 juin 1643: après avoir employé « fort peu d'heures par an » aux méditations purement intellectuelles et « fort peu d'heures par jour » à « l'étude des mathématiques qui exerce principalement l'imagination », « j'ai donné tout le reste de mon temps au relâche des sens et au repos de l'esprit... C'est ce qui m'a fait retirer aux champs » où l'on évite à la fois les «conversations sérieuses » et « le tracas de la vie » (A.T. III, 692-693).

⁽⁴⁾ Description que fait Sorbière de la propriété d'Endegeest où Descartes habita de 1641 à 1643. Les arbres sont déjà verts et les cerises et poires en train de mûrir, écrivait-il en invitant Regius (juin 1642). Après sa retraite initiale dans la solitude de Francker, en Frise, Descartes avait préféré quelque temps résider à Amsterdam, mais de plus en plus il demeura « aux champs ».

d' « imiter ceux qui en regardant la verdeur d'un bois, les couleurs d'une fleur, le vol d'un oiseau et telles choses qui ne requièrent aucune attention, se persuadent qu'ils ne pensent à rien » (1). Peu différentes des « illusions de nos songes » ces « rêveries » où la « pensée erre nonchalamment sans s'appliquer à rien de soi-même » (2) sont étrangement proches des textes postérieurs de la Clélie où M"e de Scudéry raffine sur l'impossibilité cartésienne de rester sans pensée : « pour rêver doucement, il faut laiser errer son esprit, il faut être aux champs... Il faut vouloir ne penser à rien et penser pourtant à quelque chose... Il faut être capable d'un certain endormissement des sens qui fasse qu'on croie presque songer les choses à quoi l'on pense... Il faut... qu'on n'entende que confusément le chant des oiseaux ou le bruit des fontaines et que les yeux même ne voient pas distinctement la diversité des objets » (3). Ce goût de la détente au sein de la nature n'est donc nullement ignoré du xvII° siècle, et trouve même une certaine expression littéraire. Dès 1622, Balzac, l'ami de Descartes, avait vanté en ses lettres tant admirées, son « désert » avec ce « canal qui fait rêver les plus grands parleurs » (4) et dont la contemplation était déjà proposée comme un apaise-

⁽¹⁾ A Elisabeth, mai ou juin 1645, A.T. IV, 220. Ces conseils ont un but moral et thérapeutique: pour guérir la princesse de sa neurasthénie, il lui prescrivait de « se... délivrer l'esprit de toutes sortes de pensées tristes et même aussi de toutes sortes de méditations sérieuses touchant les sciences »...

⁽²⁾ Passions, § 21. Cf. à Guez de Balzac, 15 avril 1631, A.T. I, 198: « après que le sommeil a longtemps promené mon esprit dans des buis, des jardins, et des palais enchantés... je mêle insensiblement mes rêveries du jour avec celles de la nuit ».

⁽³⁾ Clélie, 1660, II, 2, p. 890-891. Cité par M. Raymond (Baroquisme et littérature, recueil cité, p. 202-203) et par J. Rousset, op. cit., p. 152-3. Tous deux évoquent la rêverie-extase de Rousseau à ce propos.

⁽⁴⁾ Lettre à La Motte-Aigron, 4 sept. 1622, publiée en 1624, et citée par J. Rousset, p. 151. On sait que Descartes consacre une longue épître latine à louer et défendre contre leurs adversaires ces lettres de son ami (1628, A.T. I, 7-11).

ment aux passions (1). Et Descartes, malgré les quelques réserves qu'il avait faites en évoquant précisément cette lettre de Balzac (2), semble avoir été de plus en plus sensible au calme de la nature. Bien plus, les traits du paysage esquissé par Balzac comme par M¹¹⁶ de Scudéry, s'appliquent admirablement à la campagne hollandaise : « l'eau et les arbres » qui ne « laissent jamais manquer de frais et de vert » (3), « canaux qui se croisent », « prairies environnées de ruisseaux... » (4).

Cette recherche de la fraîcheur opposerait même le type de sensibilité propre à Descartes à celle de Poussin. Arrivé à Rome la même année (5), le philosophe n'y revint pas, jugeant la chaleur « insupportable » (6). Le peintre, non sans la trouver parfois « fâcheuse » (7), resta fidèle cependant à cette campagne romaine, où il retrouvait les vestiges de l'Antiquité

⁽¹⁾ Ibid., cité p. 152: « tous les mouvements de mon âme se relâchent, et je n'ai point de passions, ou si j'en ai, je les gouverne comme des bêtes apprivoisées ». Cf. Descartes, Passions, § 50, comparant notre pouvoir sur les passions à un dressage, et § 211, conseillant de « se divertir par d'autres pensées jusqu'à ce que le temps et le repos aient entièrement apaisé l'émotion qui est dans le sang ».

⁽²⁾ A Balzac, 5 mai 1631, A.T. I, 203: Descartes y rappelle expressément cette description célèbre: «Je veux bien que vous y trouviez un canal qui fasse rêver les plus grands parleurs», etc..., mais regrette que « la solitude qu'on... espère » aux champs soit troublée par « quantité de petits voisins ». D'où Krantz a conclu, un peu rapidement, que le philosophe « n'aimait pas la campagne » (op. cit., page 88).

⁽³⁾ Lettre du 4 sept. 1622, citée par Rousset, p. 151.

⁽⁴⁾ Clélie, citée par Rousset, p. 145: « on ne voit que du vert et de l'eau, ce qui fait un objet si propre à rêver que les indifférents ne s'en sauraient empêcher ».

⁽⁵⁾ Poussin y arriva au printemps de 1624 (c'était son deuxième voyage en Italie). Descartes, de deux ans plus jeune que Poussin, et qui avait déjà voyagé aux armées en Hollande et en Allemagne, y passa l'hiver 1624-1625. On ignore s'ils se rencontrèrent.

⁽⁶⁾ Lettre à Balzac, 5 mai 1631, A.T. I, 204: « dites-moi quelles ombres, quel éventail, quelles fontaines vous pourraient si bien préserver à Rome des incommodités de la chaleur, comme un poêle et un grand feu vous exempteront ici d'avoir froid ».

⁽⁷⁾ Lettres à Chantelou, 29 juillet et 20 août 1645, C. 192-194; cf. ib. 214, etc...

qui lui était si chère. C'est là une divergence notable avec l'indifférence de Descartes à l'histoire, qui lui fit préférer un pays neuf, où la nature même est une création de l'homme.

Mais il importe davantage de marquer que le cartésianisme, pas plus que le classicisme de Poussin, ne méconnaît le sentiment de la nature. Les penchants personnels des deux hommes, moins intellectualistes en leur vie qu'on aurait pu croire, préparent ainsi une esthétique où la sensibilité sera également mise au premier plan.

Car la similitude des formules qui expriment le but de l'art est frappante: Poussin dit de la peinture « sa fin est la délectation » (1), et Descartes de la musique « finis ut delectet » (2). Dans la grande controverse contemporaine qui oppose aux partisans de règles formelles strictes, ceux pour qui le plaisir est premier (3), tous deux se rattachent donc à ce dernier courant, qui semble remonter à saint Thomas: « le beau est ce dont l'appréhension plaît par elle-même » (4).

Sans doute les conditions objectives de la beauté concourent à cette délectation, car « la sensibilité se délecte dans les choses bien proportionnées » (5). Mais tandis que tous les prédécesseurs de saint Thomas « avaient défini le beau en fonc-

⁽¹⁾ Principes..., dans la lettre à Chambray, 1er mars 1665, C., 310.

⁽²⁾ Début du Compendium musicae (A.T. X, 89). Tandis que l'affirmation de Poussin date du terme de sa vie (il est mort le 19 nov. 1665), l'Abrégé de musique est la première œuvre de Descartes, qui, à l'âge de vingt-trois ans, l'offrit à son ami Beeckman pour le nouvel an de 1619.

⁽³⁾ Tout en concluant qu'il n'y a pas opposition entre ce qu'il appelle « la conception hédoniste de l'art » et les principes classiques, M. Adam note qu'en cette « grande controverse », Balzac est du parti hédoniste : « savoir l'art de plaire ne vaut pas tant que savoir plaire sans art » (Histoire..., t. I, p. 258 et 581).

⁽⁴⁾ Somme théologique, Iª IIª, qu. 27, art. 1, ad 3m.

⁽⁵⁾ Somme théologique, I*, qu. 5, art. 4, ad 1^m. Cf. Descartes, Compendium, A.T. X, 91: « ad hanc delectationem requiritur proportio quaedam objecti cum ipso sensu ».

tion de certaines qualités de l'objet, Thomas le détermine par rapport à la conscience » (1).

Or, au moment où il vient de poser, en pleine maturité, les fondement de sa métaphysique, Descartes s'en tient à cette conception. L'œuvre d'art n'existe pas « en soi », elle est telle « pour nous »: « ni le beau, ni l'agréable ne signifient rien qu'un rapport de notre jugement à l'objet » (2). Et comme il s'agit encore de musique, le philosophe note incidemment : « le mot de beau semble plus particulièrement se rapporter au sens de la vue » (3), ce qui confirmerait la relation avec cette définition de saint Thomas : « on appelle beau ce dont la vue plaît » (4).

Cette conformité à une vue traditionnelle ne doit pourtant pas être interprétée comme un aveu d'indifférence de la part de Descartes. Le choix de sa première œuvre est significatif, car le Compendium musicae n'est pas un simple traité d'acoustique ou d'harmonie. La précision mathématique (5) est certes condition d'un rapport aisé entre la sensibilité et les vibrations tandis que la confusion est pénible parce qu'elle y fait obstacle. Mais l'art ne doit pas se perdre dans la facilité qui supprime l'élan naturel des sens vers le beau (6), appétit déjà signalé par saint Thomas, et dont la satisfaction désintéressée procure la jouissance esthétique (7).

⁽¹⁾ E. de Bruyne, Etudes d'esthétique médiévale, Bruges, 1946, t. III, p. 281.

⁽²⁾ Lettre à Mersenne, 18 mars 1630, A.T. I, 133.

⁽³⁾ Ibid., 132-133.

⁽⁴⁾ Somme théologique, I^a, qu. 5, art. 4, ad 1^m: « pulchra enim dicuntur quae visa placent... ».

⁽⁵⁾ La lettre à Beeckman du 24 janvier 1619 évoque les « démonstrations mathématiques » de l'Abrégé et les conditions de la suavité « in vocali musica et mathematice eleganti » (A.T. X, 153).

⁽⁶⁾ Compendium..., Praenotanda, A.T. X, 91-92: « non tam facile ut naturale desiderium quo sensus feruntur in objecta plane non impleat ».

⁽⁷⁾ Somme théologique, Iª IIª, qu. 27, a. 1, ad 3^m: « ad rationem pulchri pertinet quod in ejus aspectu... quietetur appetitus ».

Or tout en essayant de déterminer le caractère mathématique de la proposition idéale, en liaison avec la science de l'harmonie musicale, le Compendium musicae précise déjà que la délectation effectivement éprouvée est plus mouvante. Elle dépend d'événements singuliers, comme la suite des perceptions antécédentes et conséquentes. Ainsi les dissonances mêmes ne sont pas toujours déplaisantes (1). Par ailleurs des éléments personnels interviennent comme la sympathie qui nous fait paraître agréable la voix d'un ami (2).

Aussi quand, onze ans plus tard, Descartes reprend dans une série de lettres à Mersenne, cette réflexion sur l'esthétique musicale, il ne fait que prolonger la direction amorcée (3): « pour déterminer ce qui est plus agréable, il faut supposer la capacité de l'auditeur, laquelle change comme le goût, selon les personnes » (4). Il faut tenir compte à la fois des prédispositions natives et de l'éducation (5). « Et pour ce que les jugements des hommes sont si différents, on ne peut dire que le beau ni l'agréable aient aucune mesure déterminée » (6).

⁽¹⁾ Compendium musicae, A.T. X, 137-138.

⁽²⁾ Ibid., 90.

⁽³⁾ M^{me} L. Prenant (Esthétique et sagesse cartésienne, Revue d'histoire de la philosophie, janv.-mars 1942) concilie les lettres de 1630-1634 avec le Compendium, bien qu'il « porte la marque d'une incertitude quelque peu confuse quant aux notions essentielles », comme l'aurait accordé Descartes (« indigeste et confuse nimiumque breviter explicata », disait-il de sa Musique, à Beeckman, 24 janvier 1619, A.T. X, 153). O. Revault d'Allonnes (L'esthétique de Descartes, Revue des sciences humaines, janv.-mars 1951) oppose au contraire le formalisme des conditions de possibilité du beau qu'il trouve au début de l'Abrégé, à l'informulable individualité de nos jugements de goût, énoncée dans la correspondance avec Mersenne.

⁽⁴⁾ Lettre à Mersenne, janvier 1630, A.T. I, 108.

⁽⁵⁾ Au même, 18 mars, ibid., 133-134: Descartes prend pour exemple un réflexe conditionné, pour expliquer que « la même chose qui fait envie de danser à quelques-uns, peut donner envie de pleurer aux autres ».

⁽⁶⁾ Ibid., 133. D'où une perspective sociologique: « ce qui plaira à plus de gens, pourra être nommé simplement le plus beau, ce qui ne saurait être déterminé ».

Voilà qui marque bien que pour Descartes le beau ne se confond nullement avec le vrai. Mais il n'en méprise pas pour autant l'étude, pas plus que celle de l'union de l'âme et du corps à laquelle l'esthétique est subordonnée. Dès l'Abrégé de musique, il liait la possibilité d'une analyse moins sommaire des sentiments musicaux à la connaissance plus profonde des passions de l'âme, qui devaient être trente ans plus tard l'objet de son dernier Traité (1).

Et c'est cette corrélation entre le sentiment du beau et la complexité des passions qui exclut l'application de règles formelles en art. Car les réflexions de Descartes sur l'art littéraire s'accordent pleinement avec son esthétique musicale. Les partisans d'une parenté entre classicisme strict et cartésianisme n'ont pas assez remarqué le peu d'estime où le philosophe tenait la rhétorique (2): « et ceux qui ont les inventions les plus agréables et qui les savent exprimer avec le plus d'ornement et de douceur ne laisseraient pas d'être les meilleurs poètes encore que l'art poétique leur fût inconnu » (3), trait que dut peu goûter Boileau (4).

Aussi Descartes s'étonne-t-il (maxime admirer) que la véhémence du style de Balzac et son élan naturel ne soient

⁽¹⁾ A.T. X, 95. Dans plusieurs pensées de jeunesse apparaît l'intérêt de Descartes pour les passions, qui n'a pas attendu, pour se manifester, les questions de la princesse Elisabeth, pour laquelle fut écrit le traité des Passions de l'âme.

⁽²⁾ Les règles se réclamaient d'ailleurs d'Aristote, mais aussi « de la raison » (A. Adam, Histoire..., t. I, p. 579). Cet ouvrage entier montre une conception plus nuancée de la régularité classique, que celle qu'on tire du « dogmatisme » de Boileau. Molière (Critique de l'école des femmes) et Racine (préface de Bérénice) accorderont encore que « la principale règle est de plaire », mais Krantz, op. cit., p. 269, pense que pour Racine (ici cité; Molière dit « la seule... ») ce n'est que la première qui suppose « toutes les autres », « en cartésien rationaliste qu'il est »!

⁽³⁾ Discours..., 1re p., A.T. VI, 7.

⁽⁴⁾ Il eût sans doute trouvées détestables les « délicatesses et... douceurs très ravissantes » pour Descartes (ibid., 6), ainsi que ses assauts de gentillesse épistolaire avec Balzac (lettres des 15, 25 avril et 5 mai 1631).

pas brisés par le souci de la technique (1). Sans doute l'harmonie et l'équilibre interne sont nécessaires et enveloppent une certaine « proportion » entre l'ensemble et les parties (2). Mais il est difficile de déterminer les quatre excès ou défauts que dénonce le philosophe (3): tandis que Descartes se rappellera avec faveur « une saillie de Théophile » (4), Balzac était un violent adversaire de ce poète (5), mais sera à son tour jugé emphatique par la génération suivante... On revient donc toujours à la spontanéité naturelle (6), qui échappe au formalisme, — de même que les quatre préceptes de la méthode cartésienne s'opposent à la logique traditionnelle et réclament constante attention et esprit de finesse (7). Mais tandis que le

⁽¹⁾ Lettre à ***, 1628, apologie des Lettres de Balzac (A.T. I, 10). Krantz qui la commente et traduit curiosa arte par « l'exacte observation de toutes les règles de l'art », ne voit pas que tout le texte marque la prééminence de la spontanéité sur l'artifice.

⁽²⁾ Ibid.: (la beauté) « in omnium tali consensu et temperamento consistit ut nulla designari possit ejus pars inter caeteras eminenter, ne simul aliarum male servata proportio imperfectionis arguitur». Krantz évoque à ce propos l'irrationalité, pour Descartes, de l'union de l'âme et du corps, le mélange des contraires étant toujours exclu! O. Revault d'Allonnes y voit, à meilleur titre, « la référence... à l'harmonie réalisée par cette union dans cet état idéal » (art. cit., p. 51). Un contemporain dit plus expressément que la beauté dépend de l'art avec lequel chaque partie « se rapporte à son tout comme font les membres à leurs corps » (Vion d'Alibray, cité par A. Adam, Histoire..., t. I, p. 383). Il est vrai que Descartes emploie aussi le terme de consensus à propos de la « communication » entre toutes les parties des corps bien constitués (Ep. au P. Dinet, A.T. VII, 564) et que l'âme conjointe au corps est condition de cette parfaite unification (cf. L'individualité selon Descartes, Paris, 1950, p. 62 et 74-81). Cependant ne forçons pas le sens d'une remarque assez banale...

⁽³⁾ A ***, A.T. I, 8. Il peut y avoir excès de verbosité pour une pensée pauvre, ou excès d'idées pour un style sec, défaut de sensibilité (rudesse) ou défaut de raison (burlesque, abus des jeux de l'esprit). Poussin aussi avait horreur de Scarron, cf. à Chantelou, 4 fév. 1647 et 12 janv. 1648, C. 222 et 245.

⁽⁴⁾ A Chanut, 1er février 1647, A.T. IV, 617.

⁽⁵⁾ Cf. A. Adam, Histoire..., t. I, p. 244 et 249.

⁽⁶⁾ A ***, 1628, A.T. I, 8-9: Descartes compare la différence entre la grâce aisée et l'artifice à celle entre une fraîche jeune fille et une vieille coquette fardée.

⁽⁷⁾ Cf. la 2° p. de l'article de L. Prenant, Esthétique et sagesse cartésienne, Revue d'histoire de la philosophie, avril-juin 1942.

vrai se découvre par la seule raison, la beauté, parce qu'elle comporte une part de sensibilité, éveille chez celui qui en jouit une sympathie indéterminable. La seule vérité du beau est la sincérité (1).

Ainsi l'esthétique, inséparable d'une psychologie des passions, s'oriente tout naturellement vers une éthique.

Or ce rôle central que jouent les passions et leur maîtrise est peut-être ce qui accorde le plus profondément Poussin et Descartes, au sein du plus vaste concert de leur époque.

Et il faut ici distinguer l'atmosphère originale qui imprègne l'œuvre du peintre, des commentaires de ses admirateurs, même s'ils ont été préparés par ses propres déclarations sur les quatre modes antiques et leurs correspondance aux divers

⁽¹⁾ A ***, 1628, A.I. I, 10-11: Descartes loue Balzac de sa « généreuse franchise», ennemie du mensonge, de la flatterie, du vain désir de gloire: «haec omnia, tantum quia talia esse sentit, ex amore veritatis et per insitam quandam generositatem dissimulare non posse ». C'est là un trait digne de l'Antique, car Descartes loue l'éloquence primitive, chef-d'œuvre dans l'art de persuader, « lorsque la parole était l'expression naıve et spontanée des émotions de l'âme dans toute leur sincérité, l'éloquence des esprits supérieurs avait comme une force divine, dont la source était dans le zèle de la vérité et dans un grand bon sens » (ibid., 9; trad. de l'édit. Adam-Milhaud, t. I, p. 34). Cf. la même confiance, dans les Regulae, IV, A.T. X, 376: « je suis convaincu que les premières semences de vérité, déposées par la nature dans l'esprit humain, mais que nous étouffons en nous en lisant et en écoutant chaque jour tant d'erreurs de toutes sortes, avaient tant de force dans cette rude et simple antiquité que par cette même lumière de l'esprit qui leur faisait voir qu'il faut préférer la vertu au plaisir et l'honnête à l'utile..., les hommes ont eu des idées vraies... » (trad. Le Roy, Boivin, p. 35) et 373 « l'esprit humain possède je ne sais quoi de divin...» lui permettant de porter spontanément des fruits. C'est aussi le privilège des poètes (A.T. X, 217). Ce thème, traditionnel, que Descartes transpose dans sa philosophie, le rapprocherait, sur le plan littéraire, du respect de Poussin pour les Anciens. Mais la réflexion philosophique commence avec la systématisation rationnelle qui met toute « tradition » en doute.

sentiments (1). Car malgré la place faite au phrygien « véhément, furieux, très sévère » et convenant pour les « guerres épouvantables », la dominante du génie de Poussin met « de l'ordre et même une sorte de sérénité jusque dans le tumulte, dans la frénésie, dans l'horreur » (2).

La distance reste donc grande entre cet idéal et les recherches de Le Brun s'attachant à une étude détaillée des plus violentes expressions des passions, en se référant partiellement au Traité de Descartes (3). C'est pourtant cet aspect qui retiendra le plus les générations suivantes: les discussions académiques sur les tableaux de Poussin s'attachent surtout à leur contenu mental, et le « goût de l'antique » qu'on y loue est ainsi défini: « Il faut peindre l'action et le mouvement, animer les figures et exprimer les passions de l'âme » (4). Aussi l'abbé du Bos estimera-t-il les paysages de Poussin dans la mesure où il a su nous y intéresser en y situant « des hommes

⁽¹⁾ A Chantelou, 24 novembre 1647, C., 241-243. P. du Colombier (Introduction, p. VI) remarque une certaine incohérence au sujet de ce mode phrygien évoqué aussi pour les «choses plaisantes et joyeuses...».

⁽²⁾ Jamot, op. cit., p. 21, note. Ce trait issu des « profondeurs de la nature du peintre sert au critique à contester une attribution: « Jamais il n'a peint de ces figures grimaçantes... Jamais il n'a eu recours à une composition aussi dispersée pour exprimer la confusion de la lutte... Jamais il n'a dessiné avec autant de détails inutiles les draperies de ses héros » — selon un style dominant à son époque.

⁽³⁾ Conférence de M. Le Brun sur l'expression générale et particulière (suivi d'un Abrégé d'une conférence sur la physionomie), Amsterdam-Paris, 1698. Le début évoque certains aspects de la théorie cartésienne comme le rôle de la glande pinéale, et met l'admiration au premier rang. Mais le peintre conserve la division scolastique en appétits concupiscibles et irascibles. L'intérêt pour les détails expressifs des émotions se marquait dans bien d'autres ouvrages que celui de Descartes, en particulier dans Les caractères des passions de Cureau de La Chambre (1640). Parmi les illustrations qui accompagnent le texte de Le Brun, pour quelques rares figures, assez fades, de vénération, ravissement, « amour simple », nombreuses sont les expressions, vraiment forcées et « horribles », de frayeur, haine, douleurs diverses, extrême désespoir, colère mêlée de rage ou de crainte, etc...

⁽⁴⁾ Fénelon, Dialogues des morts, 52 : c'est Parrhasius qui loue ainsi Poussin de sa fidélité à l'antique.

agités de passions, afin de réveiller les nôtres et de nous attacher par cette agitation » (1).

C'est cependant la domination de cette « agitation » qui révèle un trait en honneur à l'époque de Descartes et de Corneille. Jusque dans les bacchanales ou les scènes de carnage, Poussin garde un équilibre, une harmonie dont l'expression proprement plastique est plus significative que toutes les analyses « littéraires ».

On se bornera ici à quelques exemples (2). Par le réalisme du sujet, le martyre de saint Erasme appelle l'horreur (3), et les contemporains italiens et espagnols accentuaient la véhémence dans de telles scènes de torture. En cette toile de jeunesse Poussin a, en outre, adopté la caractéristique composition en diagonale; et son actuelle situation à la Pinacothèque du Vatican la met face à face avec la célèbre Déposition de croix de Caravage. Or, en regard de cette « agitation », la peinture de Poussin peut bien paraître « peu expressive » (4). Mais c'est parce qu'il a choisi une expression plus secrète : au lieu des gesticulations, des exclamations visant à faire « parler », ou crier, la toile, ses grandes lignes suggèrent un mouvement refrené comme celui du cheval qui est au fond. Et l'ensemble se déploie entre deux termes : la statue de l'idole au sommet, la même impassibilité du martyr renversé dans l'angle gauche inférieur, avec une fermeté plus stoïque peut-être que mystique, mais traduisant aussi une pudeur dans la douleur contenue, à l'opposé des violences expressionnistes d'un Ribera.

⁽¹⁾ Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture, Paris, 1719, t. I, p. 54.

⁽²⁾ Le recueil de Jamot, Connaissance de Poussin, 1948, contient des reproductions des principales œuvres, en particulier le Martyre de saint Erasme (n° 15), le Déluge (n° 95), le Massacre des Innocents (n° 35).

⁽³⁾ On sait que la légende de saint Erasme, née sans doute d'une interprétation erronée des cordages tenus par le patron des marins, le représente «étripé» à l'aide d'un treuil...

⁽⁴⁾ G. de la Tourette, *Poussin*, p. 31. Il la dit en outre « difficultueuse », peut-être parce que Poussin n'a pas accepté pleinement les règles traditionnelles pour l'interprétation d'un pareil sujet.

Et le dernier tableau de Poussin, le Déluge, est empreint de la même réserve dans un sujet d'épouvante encore. Léonard de Vinci dans ses Carnets, que Poussin a partiellement consultés (1), conseillait pour un pareil thème, de multiplier les « animaux divers », en proie à la terreur, s'affrontant avec les humains en une mêlée sauvage, tandis que la démence, les suicides, l'effroi ou la révolte de nombreux personnages laisseraient à peine entrevoir ceux qui se recommandent à Dieu⁽²⁾.

La composition du peintre français n'est-elle pas aussi émouvante en sa simplicité? Poussin s'est limité à quelques naufragés dont les groupes obliques répondent par une montée de prière ou d'espérance à la descente de la foudre divine. Le seul mouvement qui s'y oppose, par une ligne brisée rappelant celle de l'éclair, est le serpent monstrueux qui se dirige vers la gauche. Et ce sens n'est sans doute pas plus indifférent que le choix de cet unique animal, symbole du mal dans la Genèse. Tous les survivants sont emportés dans un grand élan vers la droite, de l'homme dressé, mains jointes, à la pointe du canot, jusqu'à la femme qui lève son enfant à bout de bras vers un homme incliné. Poussin a dû penser au groupe de gauche dans l'Incendie du Borgo de Raphaël, mais ici la mère, au lieu d'être penchée vers le sauveteur en con-

⁽¹⁾ Poussin « ne se contenta pas de les lire, il dessina fort correctement toutes les figures qui servent pour la démonstration et pour l'intelligence du discours » (Vie de P. dans les Entretiens de Félibien, C., p. 38). Cependant lorsqu'on utilisa ces dessins pour publier le Traité de la peinture (Paris, traduction française par l'ami de Poussin, Fréart de Chambray, en 1651 en même temps que la première édition italienne), le peintre fit des réserves : « ceux qui croient que j'approuve tout ce qui y est ne me connaissent pas, moi qui professe de ne donner jamais le lieu de franchise aux choses de ma profession que je connais être mal faites et mal dites » (à A. Bosse, 1653, C., 285).

⁽²⁾ Les plus complètes «Figurations d'un déluge» sont dans les fragments aujourd'hui à Windsor. Cf. Les carnets de Léonard, trad. Servicen, Paris, 1951, t. II, p. 235 et 240-243. Cependant le Traité édité par de Chambray évoquait les effets physiques de la tempête, avec mention de naufragés affolés, ou la confusion d'une bataille aux multiples personnages, sans «rien qui ne soit rempli d'un horrible carnage» (cf. 66 et 67).

trebas, est tendue vers le haut, ce qui renforce le mouvement extrême du batelier en prières.

C'est donc un moyen purement plastique, la distribution des lignes de force du tableau, qui rend la tension de toute la scène. Ceci n'est certes qu'une tendance; et il serait facile d'opposer l'agitation, voire la confusion, de L'enlèvement des Sabines ou de La prise de Jérusalem. Cependant, les membres épars dans cette dernière scène sont tout à fait exceptionnels dans l'œuvre de Poussin. Malgré l'expression pathétique de la mère qui tend, au centre de la composition, un véritable masque tragique. Le massacre des Innocents confirme cette discrétion du peintre. Et l'on comprendra mieux combien sa modération est loin de l'expressionnisme outrancier en faveur chez maints contemporains, en comparant son choix d'un seul soldat, avec deux mères dans l'angoisse ou le deuil, à l'accumulation de détails horribles que rêvait même Fréart de Chambray pour un pareil sujet: «j'aurais voulu que les assassins de ces pauvres petits innocents eussent porté des physionomies farouches et extravagantes: que la Crainte, la Furie, la Rage et le Désespoir passassent sur le visage et dans les gestes de leurs malheureuses mères échevelées et meurtries de coups dans la défense de leurs nourrissons contre ces bourreaux impitoyables. Que le terrain fût couvert de bras, de jambes, de têtes coupées, de corps tronçonnés et égorgés. Que tout à l'entour on vît une horrible boucherie, avec une confusion épouvantable de gens effrayés, les uns courant, les autres criant, des femmes pâmées et transies auprès de leurs enfants morts et massacrés, d'autres fuyant, et tâchant de les sauver çà et là; enfin, que de tous côtés il ne parût que désolation, que sang, que carnage » (1).

Par là Poussin est bien fidèle à Raphaël, à qui Chambray reproche précisément dans ce texte d'avoir, pour traiter ce

⁽¹⁾ Idée..., p. 47-48. Chambray critique une estampe de Raphaël sur ce sujet. Il s'inspire peut-être des indications de Léonard pour les scènes de carnage.

thème, été victime de son esprit trop doux. Mais que ce classicisme incontestable témoigne, en outre, d'un idéal éthique contemporain, qui rapproche Poussin de Descartes, cela nous semble confirmé par l'exemple d'un autre peintre dont l'originalité éclate aussi dans la recherche d'une paix sereine, bien qu'il reste complètement étranger au post-raphaëlisme. Car Georges de la Tour et Poussin se rattacheraient, par leurs sujets comme par leur style, aux directions contraires du caravagisme et de l'école bolonaise. Cependant ils sont créateurs, non seulement par leur conquête d'une technique personnelle (1), mais autant parce qu'à travers un langage éminemment pictural, ils s'opposent pareillement à « la poésie italienne héroïque et trouble » (2), comme aux « images de terreur et d'horreur » (3) où se complaît l'Espagne.

L'analogie entre la composition du Saint Sébastien pleuré par sainte Irène, et celle de la Déposition caravagesque, pré-

⁽¹⁾ Cf. A. Malraux, Les voix du silence, Paris, 1951, p. 373-396 (texte d'abord présenté en appendice à la Psychologie de l'Art, t. III, 1950, pages 211-238): il précise la « métamorphose » opérée par La Tour, grâce aux surfaces abstraites, échappant aux effets pittoresques des luministes, pour « créer des plans étrangers au relief » (p. 386). De même Poussin a, « comme La Tour, détruit le style de l'illusion par des aplats, des parties abstraites qui ordonnent le reste du tableau » (p. 396). Mais Malraux ne cherche pas d'autre parenté que cette conquête d'un style, réduisant toujours l'œuvre d'art à « une aventure individuelle », où seule importerait la forme, tandis que sa grandeur « signifie d'abord l'expression adéquate d'une communauté vivante » (J. Vuillemin, Les statues et les hommes, réflexions critiques sur les deux premiers volumes de la Psychologie de l'Art, dans Les Temps modernes, mai 1950, p. 1953).

par Manfredi illustre ce texte, qui se référait dans la Psychologie... (t. III, 214-215) au David, de Caravage, dont la tête coupée de Goliath serait le portrait. Cf. aussi dans le t. I, p. 102-103 (avec la reproduction, p. 109, de la Judith de Saraceni), le passage (très abrégé dans les Voix, p. 89-90) contre « l'intrusion dans la peinture d'une psychologie indiscrète, les sentiments « complexes » de Judith tenant la tête d'Holopherne ou d'Hérodiade devant celle de Jean-Baptiste », faisant « des sentiments et des visages, le moyen d'expression principal du peintre ».

⁽³⁾ P. Jamot, G. de la Tour, 2° édit., Paris, 1948, p. 52.

cédemment évoquée, est des plus frappantes (1). La différence d'inspiration n'en est que plus manifeste; et la confrontation des pénitents, des extatiques, chers à La Tour comme à ses contemporains, accentuerait l'opposition entre le recueillement mystique des premiers et les gestes dramatiques des acteurs d'un « théâtre sublime » (2). Or ce « refus du tumulte habituel à l'époque » (3), cette « réserve » permettent à G. Pariset de discerner en La Tour un « classicisme latent » qui « rattache notre artiste à la tradition française grâce à laquelle nos maîtres, après avoir été en contact avec les exemples étrangers, retrouvent leur équilibre » (4).

Cette recherche d'un équilibre est une des dominantes de la communauté française au temps de Louis XIII (5), dont le rayonnement s'étend aussi bien au duché de Lorraine (6) qu'aux pays lointains où préférèrent œuvrer Poussin et Descartes. Il serait cependant excessif d'y voir un refus de toute expression, allant jusqu'à l'indifférence impassible qui fait l'étrange majesté des personnages de Piero della Francesca (7).

⁽¹⁾ Cf. G. Pariset, G. de la Tour, Paris, 1948, p. 109, 204-205, 394 et 395. On peut également confronter les deux reproductions dans Les Voix du silence, p. 375 et 313.

⁽²⁾ Malraux, Voix..., p. 89.

⁽³⁾ G. Pariset, op. cit., p. 194; cf. p. 200 (calme et gravité opposent La Tour au Baroque), p. 108 (La Tour ne retient du caravagisme que la sérénité qui s'y trouvait aussi en germe, mais juxtaposée à de grandes agitations pathétiques, des cris..., des tourbillonnements »), etc...

⁽⁴⁾ Ibid., p. 213. Ceci n'exclut pas maints éléments de composition baroque, selon les critères de Wölfflin, de même que celui-ci montrait pour Poussin qu'il est aussi « de son temps ».

⁽⁵⁾ Cf. P. Jamot, G. de la Tour, p. 52, dégage comme aspiration (opposée à l'Espagne): « L'intellectualité française, une certaine douceur humaine qui n'exclut rien de grand, mais qui aspire à faire de ce qui est grand et noble un bien, une consolation, un réconfort pour tous les hommes ».

⁽⁶⁾ On sait que La Tour fut du parti des Français.

⁽⁷⁾ Pour Malraux (Voix..., p. 90-91) c'est ce qui rapproche La Tour de Piero et Vermeer et de « la sensibilité moderne qui veut que l'expression du peintre vienne de sa peinture », et non des jeux de physionomie.

Insensibilité et orgueil, aurait peut-être dit Descartes, de cette « apathie » stoïque qu'il ne voulait pas imposer à son sage (1). De même la « discrétion subtile » (2) de La Tour, et plus encore celle de Poussin, supposent des sentiments, ordonnés, modulés par la raison, la volonté ou la foi. Une continuité profonde existe entre l'idéal qui transparaît dans l'œuvre et l'appréciation qu'on porte sur elle : « nos appétits n'en doivent pas juger seulement, mais la raison » (3). La sensibilité réglée est ainsi à la base de cet « équilibre ».

Aussi, malgré l'indépendance de leur langage pictural à l'égard d'une « expressivité » (4) dominée par le psychologisme, La Tour et Poussin font-ils écho à un courant alors très vivant chez les spirituels, moralistes et philosophes. La littérature française depuis Montaigne éclaire tous les « coins, recoins, détours, cachots et secrets » de l'âme, pour « pénétrer les profondeurs opaques de ses replis internes »; et de saint François de Sales à M^{11e} de Scudéry, l'on discerne les désirs cachés d'un cœur « qu'il ne connaissait pas lui-même » ou les progrès de

⁽¹⁾ Cf. à Elisabeth, 18 mai 1645: « je ne suis point de ces philosophes cruels qui veulent que leur sage soit insensible » (A.T. IV, 201-202. Cf. Discours, 1^{re} p., A.T. VI, 8).

⁽²⁾ G. Pariset, op. cit., p. 112, qui rapproche ce « génie des nuances » de G. Reni, avec qui La Tour travailla probablement, et où Malraux dénoncerait une « psychologie indiscrète »... Mais si chez La Tour les nuances entre admiration, extase, méditation et repentir sont bien indiquées, il reste que certains visages sont énigmatiques: ainsi la femme penchée sur Le Prisonnier d'Epinal (ange visitant Saint-Pierre ou femme grondante de Job?): « sur son visage neutre faut-il déchiffrer une expression exhortante ou belliqueuse? » (A. Marsan, notice sur ce tableau dans le récent album G. de la Tour (éd. du Dimanche, 1953) dont les détails élus montrent bien comment les arabesques expriment plastiquement chez La Tour cette visée d'une subtile harmonie.

⁽³⁾ Lettre à Chantelou, 24 novembre 1646, C., 241.

⁽⁴⁾ Terme proposé par M. Raymond comme caractéristique de la littérature baroque (Propositions sur le baroque et la littérature française, dans Revue des sciences humaines, juillet-décembre 1949, p. 143): il désigne « le besoin d'une expression plus vive, et comme stupéfiante, mais aussi plus nuancée », s'exprimant « par le diminuendo » dans le registre « de la délicatesse ». A cet égard, les auteurs évoqués ensuite s'attacheraient à ces raffinements, compatibles avec l'idéal éthique de la maîtrise discrète des passions.

l'amour de Dieu « qui insensiblement se rendent sensibles » (1). Le philosophe de la conscience claire note lui-même la secrète force des inclinations, les illusions de la conscience sur ellemême, ou « le plaisir qui ne peut toucher que la superficie d'âme, laquelle sent cependant une amertume intérieure en s'apercevant qu'ils sont faux » (2). Ce respect des demi-teintes préserve ces auteurs de l'outrance qui triomphe chez d'autres. L'héroïsme cornélien même nuance les aveux de la passion :

« Je croyais que l'amour t'en parlerait assez Et je ne voulais point de sentiments forcés » (3).

« Point de sentiments forcés », telle pourrait être la devise unissant Poussin et Descartes au sein d'une harmonie concertante où l'accord de tous ces humanistes plus ou moins dévôts importe plus que les différences de leurs parties réciproques⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Expressions de Charron, De la sagesse, l. I, c. 1; Montaigne, Essais, l. II, c. 6; M^{ne} de Scudéry, Le Grand Cyrus, t. II, p. 160; S. François de Sales, De l'amour de Dieu, l. II, c. 13. Cf. d'autres citations dans notre Introduction à Le problème de l'inconscient et le cartésianisme; Paris, 1950, p. 5-9. Sur les remarques analogues et leur interprétation chez Descartes, cf. ibid., p. 49-54.

⁽²⁾ Descartes, lettre à Elisabeth, 6 octobre 1645, A.T. IV, 305-306.

⁽³⁾ Polyeucte, acte IV, scène 3.

⁽⁴⁾ Ceci n'exclut pas les distinctions. La spiritualité de La Tour, par exemple, n'est qu'une des directions du renouveau catholique, libéré, avant Pascal, du néo-stoïcisme ou du « socratisme chrétien ». La transposition d'une sagesse païenne se retrouve au contraire dans la générosité cartésienne, la visée cornélienne de la gloire et certains aspects de la majesté cherchée par Poussin (Cf. son opposition vive aux affadissements chers à ceux qui lui reprochaient de peindre le Christ comme Jupiter : lettre à de Noyers, d'après Félibien..., dans C., 80). Mais même dans ce courant, O. Nadal a bien montré que les « vertus » cornéliennes ne relèvent pas de la morale courante, et critique, ainsi que les interprétations trop intellectualistes de Corneille, toute confusion avec l'idéal éthique du généreux selon Descartes (Le sentiment de l'amour dans l'œuvre de P. Corneille, Paris, 1948, passim, et surtout les p. 316-323 dirigées contre Lanson). Encore faudrait-il ne pas «intellectualiser» à l'excès la doctrine de Descartes, pour qui la direction des passions, loin d'y opposer de front la volonté, est bien plus souple que la tyrannie de la raison sur les sentiments, avouée par Pauline.

En regard, le demi-siècle de Louis XIV se complaira davantage à peindre l'agitation des passions, peut-être pour accentuer leur désordre par contraste avec la pure sérénité de la raison ou de la grâce. C'est Racine qui exprimera l'opposition janséniste entre l'âme et les troubles charnels (1), et non Descartes pour qui les passions « sont toutes bonnes de leur nature »(2) pourvu qu'elles soient bien conduites. Car la juxtaposition de l'ange et de l'animal-machine, méconnaît l'unité de l'homme tout entier, chère à Descartes (3), tout comme les abstractions académiques font perdre aux formes bien incarnées de Poussin leur saveur paysanne.

Le goût de l'ordre, l'horreur de la confusion ne suffisent donc pas à définir leur classicisme. Il est d'ailleurs clair que ces mots recouvrent des notions bien diverses, et que la géométrie immanente aux compositions de Poussin ne saurait être formulée mathématiquement. Mais l'esthétique cartésienne est plus complexe, et fait, comme celle de Poussin, une large part à la sensibilité. Celle-ci demeure pourtant réglée par la raison : aussi la délectation majeure requiert-elle une certaine harmonie des proportions sensibles. L'esthétique est donc inséparable de l'étude des passions qui s'ouvre sur l'éthique.

⁽¹⁾ Pour Lanson (art. cit. p. 533) le cartésianisme tendrait à exclure « les passions en tant qu'elles appartiennent au corps » (« tout y étant inerte et mort ») et à développer le goût des maximes et caractères (« en tant qu'elles sont des pensées qui se peuvent définir, enchaîner, classer »). Cependant E. Gilson a rapproché certaines notations raciniennes (« ...vers mon cœur tout mon sang se retire... »; « Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue », etc.) des descriptions physiologiques du Traité des Passions (§ 112-135) dans un article des Nouvelles littéraires, 15 avril 1939. Mais le déchirement intérieur de Phèdre, et les commentaires de Racine dans sa préface, accentuent la dualité, tandis que la maîtrise cartésienne vise l'unité du composé d'âme et de corps, dont l'union substantielle se traduit dans les phénomènes passionnels. Les disciples de Descartes insisteront généralement sur les difficultés de cette union incompréhensible.

⁽²⁾ Passions de l'âme, § 211.

⁽³⁾ Cf. la première lettre de Descartes à son ami Beeckman: il dit avoir à cœur « nec ingenium solum, etiamsi pars sit maxima, sed hominem totum » (24 janvier 1619, A.T. X, 151).

Car si la diversité des goûts trahit la subjectivité de notre tempérament ou de notre histoire individuelle, aucune de ces données n'est insurmontable dans la perspective cartésienne : « encore qu'il n'y ait point de vertu à laquelle il semble que la bonne naissance contribue tant, qu'à celle qui fait qu'on ne s'estime que selon sa juste valeur ; et qu'il soit aisé à croire que toutes les âmes que Dieu met en nos corps ne soient pas également nobles et fortes », même « la générosité peut être acquise » (1).

Sans oublier que cette élaboration philosophique ne peut être projetée telle quelle sur les œuvres des peintres comme Poussin et La Tour, n'est-il pas permis de reconnaître en leur réserve, en leur recherche fondamentale d'un équilibre conscient de sa valeur propre, cette même aspiration où s'épanouit la « politesse » de l'humanisme classique. Un penseur qui avait beaucoup médité sur la théorie cartésienne des passions, Alain, louait comme « vrai langage du peintre » l'expression du « visage humain dans son repos ou dans sa majesté étudiée », faisant « paraître une nature suffisante et qui s'accepte toute » (2). C'est toujours peindre le triomphe de la générosité, « vrai remède contre tous les dérèglements des passions » (3).

Geneviève Lewis,
Professeur
à la Faculté des lettres de Rennes.

⁽¹⁾ Passions, § 151.

⁽²⁾ Alain, Système des beaux-arts, édition nouvelle annotée, Paris, 1926, p. 252 (l. VIII, c. 4): au contraire « c'est un travail d'enfant que de mettre la ruse, la cruauté, le mépris, l'avarice, comme un masque sur le visage; mais ce n'est aussi qu'une vérité d'événement, non de nature... Toujours est-il que la liberté gâte les visages par cette permission d'exprimer l'humeur, ...sans profondeur, sans gage de durée... La vie intérieure est dévouée par les signes... Le tyran a encore cela de bon qu'il impose la politesse, et par là, ce genre de beauté que saisit le peintre... »

⁽³⁾ Passions, § 151.

Philippe de Champaigne et la mystique janséniste

NOTE

J'entendrai des regards...

EVOIR l'ensemble de l'œuvre de Champaigne comme nous avons pu le faire en 1952 à l'Orangerie, c'est surtout se trouver confronté avec une galerie de portraits et ressentir autant de fois ce croisement du regard, symbole d'une âme singulière, que l'on éprouve d'ordinaire au seul contact des vivants. Est-il exagéré de dire que l'artiste y montre une divination peu commune? Le meilleur de son génie nous semble intéressé à cette réussite qui nous vaut par delà les siècles un contact précieux avec les physionomies, contact dont les autres documents, écrits, mémoires, ne démentent pas l'authentique vérité.

Enigme du pouvoir que ne parvient pas à dissimuler l'autoritaire expression du visage chez Richelieu, habileté matoise de Colbert, sereine lucidité, mais grave chez Monsieur Singlin et le Grand Arnauld, confiance sans niaiserie toutefois de la Mère Agnès, décision, mais comme voilée de tristesse inavouée chez la Mère Angélique Arnauld, tristesse encore, mais abandonnée de Madame Bouthillier. Leur extrême diversité séduit, reflet d'un âge moraliste qui accorde aux hommes le privilège de la personnalité. Mais quel contraste lorsque nous nous tournons vers les tableaux à sujets religieux: nulle part nous ne retrouvons cette intensité, cette profondeur d'expression, ce contact d'une âme dans un regard direct, si n'est dans Le Voile de Véronique et Le Christ en Croix. Il semble que seul le Dieu fait Homme ait pu susciter le même élan de sensibilité, la même recherche, fruits de la sympathie, qui donnent une telle valeur

vécue aux portraits des contemporains. Pareille illustration du Mystère de Jésus ne surprendra pas ici : elle atteste les prolongements mystiques de l'humanisme, bien naturels chez un familier de Port Royal, flamand de surcroît. Le malaise ne nous en ressaisit que plus fortement devant la dolente Sainte Geneviève, le Songe de Saint Joseph et certaines compositions votives dont le caractère de « commandes » n'échappe pas. La science de la composition et des couleurs, le métier de l'artiste ne l'abandonnent pas, mais la convention et l'académisme les figent en l'absence de toute inspiration réelle. N'y a-t-il pas un jansénisme — ce cœur à cœur de la créature avec son Créateur, mais aussi cet isolement de l'homme devant Dieu - dans la froideur du maître à l'égard des intercesseurs, diminués dans leur réalité spirituelle? Même s'il s'agit dans certaines attitudes par trop théâtrales de concessions à la mode baroque comment l'artiste qui a su les éviter avec justesse — elles étaient bien différentes de son inspiration - dans l'ex-voto pour sa fille Suzanne et les portraits, comment l'artiste a-t-il cédé, sinon par lassitude et manque d'intérêt profond. Faute d'avoir su les animer, les rendre convaincants et peut être par défaut de conviction personnelle, les saints deviennent des figurants; le seul vivant, la seule âme de ce monde pictural hormis les contemporains, c'est le Christ dont le peintre paraît avoir eu la même connaissance concrète, voire sensible. Le témoignage en est passé, irrécusable, dans ses œuvres, par le truchement du regard.

> Jean Dubu. Professeur au Lycée Saint-Louis.

MOLIÈRE

et -

la Maison des Piliers des Halles

A maison que Jean Pocquelin, maître tapissier et valet de chambre du Roi, posséda aux Piliers des Halles, a tenu dans ce que l'on appelle d'ordinaire la « légende de Molière » une place importante. Longtemps, les historiens ont cru et affirmé que l'écrivain, après y avoir reçu le jour, y vécut ses jeunes années, non loin de l'Hôtel de Bourgogne et du Pont-Neuf où tant de farceurs et de bateleurs célèbres, attirant sa curiosité, provoquèrent sa vocation théâtrale.

L'ouvrage d'Eudore Soulié (1) et une curieuse étude d'Auguste Vitu (2), substituant des documents véridiques aux fantaisies imaginatives des biographes, ont prouvé que le futur comédien n'avait pu naître ni passer un seul instant de son existence juvénile dans la susdite maison. Il vint au monde, en effet, en janvier 1622, c'est-à-dire onze ans avant que son père en fit l'acquisition; en 1643, quand ce dernier en prit réellement possession, il avait quitté le logis familial pour s'engager dans la périlleuse aventure de l'Illustre Théâtre. Il n'avait par suite connu, pendant la période de sa formation, d'autre foyer que celui installé par maître Jean Pocquelin, à l'encoignure des rues Saint-Honoré et des Vieilles-Etuves, dans

⁽¹⁾ Eudore Soulié. Recherches sur Molière et sur sa famille, 1863, in 8°.

⁽²⁾ Auguste VITU. La Maison des Pocquelin et la Maison de Regnard aux Piliers des Halles, 1633-1884, dans Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XI, 1885, p. 249 et s.

l'antique bâtisse où s'élevait le fameux poteau cormier des Singes.

Il semble donc probable qu'il franchit, pour la première fois, le seuil de l'immeuble sis aux piliers des Halles en 1658 seulement, c'est-à-dire après son retour de province. Ne s'en occupa-t-il cependant que pour en recueillir, en 1669, maître Jean Pocquelin mort, sa part d'héritier? On l'a jusqu'à l'heure pensé; or, nous établirons, au cours de la présente étude, qu'il lui porta, en fait, un intérêt direct. Avant de fournir indications et textes d'actes inédits qui justifieront nos allégations, nous croyons indispensable de préciser l'histoire réelle du bâtiment en question.

En mai 1632, maître Jean Pocquelin, veuf de sa première femme, Marie Cressé, se trouve fort embarrassé pour conduire, d'une part, l'éducation des quatre enfants en bas âge qui subsistent de son mariage et pour continuer son actif commerce de tapisserie. Il demeure une année entière dans cet embarras. En mai 1633, il en sort en épousant Catherine Fleurette, qui gouvernera son ménage désorienté et qui accroît bientôt sa lignée de deux filles. Cette jouvencelle lui a-t-elle apporté une dot? On n'a pu le découvrir. Il dispose cependant de quelques milliers de livres, car, le 30 septembre de la même année, il achète, pour la somme de 8.500 livres, une maison dont la boutique, à l'enseigne de Saint-Christophe, s'ouvre sous les piliers des Halles, vis-à-vis le pilori où la justice du Roi expose aux risées de la plèbe les banqueroutiers et autres coquins de finance.

Cette maison, vieille et délabrée, est composée de deux corps de logis, l'un devant, l'autre derrière, élevés de cinq étages et séparés par une cour; au rez-de-chaussée, une arrière-boutique sert probablement de cuisine; chaque étage contient une chambre. Ainsi, maître Jean Pocquelin peut dès lors disposer d'une vaste habitation et loger en dix pièces, sa nombreuse famille, ses domestiques et garçons de boutique. Or, il ne s'y établit pas, car un locataire l'occupe, Blaise Desmaretz, fripier, lequel, moyennant 500 livres de loyer annuel, jouit d'un bail finissant le 23 juin 1638.

A cette dernière date, maître Jean Pocquelin est de nouveau veuf (1) et père de quatre enfants survivant à ses deux mariages. Il ne semble pas très habile en affaires, ni très ordonné; il donne l'impression d'être, malgré sa fonction de tapissiervalet de chambre du Roi et sa charge de juré et garde de la communauté des marchands tapissiers de Paris, un bourgeois sans initiatives, toujours quelque peu gêné. Il trouve sans doute agréable de recevoir, chaque quartier, 125 livres d'argent liquide, car le 30 janvier 1638, il renouvelle, pour cinq ans, à partir du 24 juin, le bail de son locataire en augmentant de 50 livres le prix de ce loyer. Le 23 juin 1643, on ignore, en l'absence de tout document concernant la maison des piliers des Halles, s'il continue à garder sous son toit, le fripier qui y tient son négoce avec un sieur Jacques Moreau, aussi fripier, son co-locataire.

Il lutte alors avec son fils aîné, Jean-Baptiste, âgé de vingt et un ans, c'est-à-dire majeur, et qui sous le nom de Molière, vient de former une troupe de théâtre. Il souhaite sortir de la cervelle de cet étourdi l'idée baroque d'embrasser une profession alors considérée comme honteuse. Il n'y réussit point. Il se voit même obligé de le secourir de sa caution pour lui éviter de croupir ès prisons du Châtelet où sont enfermés les fripons qui jouent avec l'argent d'autrui.

Molière passe, sans succès apparent, en compagnie de sa troupe, du jeu de paume des Métayers au faubourg Saint-Germain au jeu de paume de la Croix-Noire, sis quai des Ormes, paroisse Saint-Paul (2), puis, après maintes tribulations, se décide à tenter les chances de l'existence nomade.

⁽¹⁾ Catherine Fleurette, sa seconde femme, était morte le 12 novembre 1636.

⁽²⁾ On n'a pas retrouvé le bail du jeu de paume de la Croix-Noire que Molière et ses compagnons signèrent avec leur propriétaire à la fin de l'an 1644. On ne connaît, de ce jeu de paume, que les renseignements succincts fournis par le Marché passé entre les comédiens de l'Illustre Théâtre et le charpentier Antoine Girault pour l'aménagement de ce local, 20 décembre 1644. Soulié, op. cit., p. 183. Un acte notarié, retrouvé par nous, donne, tout au moins, le nom, encore inconnu, de la propriétaire de Molière: Denise Philippes, femme de Philippe de Paraddo, laquelle possédait, depuis

Bon débarras, sans nul doute, pour maître Jean Pocquelin le vieux. Celui-ci prolonge-t-il, de cinq ans en cinq ans (1643 à 1653) la location de sa maison des Halles ou bien y transporte-t-il ses marchandises et y exerce-t-il son commerce? Aucune pièce notariée, dressée pendant ce laps de temps, ne nous fournit de certitude. Toujours est-il qu'en 1654 le bonhomme, enfin déterminé à jouir de son bien, tient effectivement boutique sous les piliers. Il s'en lasse vite. Il atteint

1635, le jeu de paume susdit; il précise, d'autre part, quelques détails sur la configuration des lieux loués. Voici, dans ses parties essentielles, le texte de cette pièce:

« Par devant les notaires gardenottes du Roy au Chastelet de Paris soubssignez, fut présente Damoiselle Denise Philippes, femme de noble homme Philippe de Paraddo, conseiller du Roy et contrôleur des gages de Messieurs de la Cour du Parlement de Paris, demeurant à S' Germain des Prez lez Paris, rue Neuve S' Benoit, paroisse S' Sulpice, Laquelle Damoiselle Denise Philippes, en considération de l'affection particulière qu'elle a tousjours eue... pour Damoiselle Margueritte de Paraddo, femme de M' Jacques de Lhospital, commis pour le Roy à la recette généralle des Tailles en l'eslection de Meaux, l'ayant tousjours eue auprès d'elle depuis l'aage de deux ans et eslevée comme sa fille... Volontairement a recogneu... avoir donné... par donnation pure et simple faicte entrevifs..., à lad. damoiselle Margueritte de Paraddo... demeurant à Paris, rue Gallande, parroisse Saint-Severin, Le fonds et propriété d'un Jeu de Paulme, avec sa maison joignant, assis sur le quay des Ormes et ayant une entrée par la rue des Barres, vis-à-vis l'Ave Maria, le tout occupé par Antoine Coquel, m' paulmier à Paris, tenant d'une part à la maison où pend pour enseigne La Croix noire, d'autre à Me Philippes, auditeur des Comptes cy après nommé, d'un bout sur led. quay et d'autre à la maison et court appelé La petite Croix assise et ayant issue sur lad. rue des Barres, à lad. Damoiselle Denise Philippes appartenant en conséquence de la transaction par elle passée avec Me Philippes, auditeur des Comptes en son nom, M' Lebret, vicomte de Gisors ès noms, M' de La Verge, trésorier des Gardes du Roy, damoiselle Marie Philippes, sa femme ès noms par devant Fiefté et Duchesne, notaires... LE 4° OCTOBRE 1635... pour lesd. jeu de paulme et maison ci-dessus déclarez jouir... par lad. Margueritte de Paraddo, seshoirs et ayans cause comme de chose à eux appartenant... » Donation chargée des bons et droits seigneuriaux dont peut être tenu ledit jeu de paume. La donatrice s'en réserve l'usufruit sa vie durant et la faculté de disposer, par testament, d'une somme de 6.000 livres sur la valeur de la chose donnée. Paris, 22 avril 1652. Archives nationales, Y 189, f° 147. En 1637, le Jeu de Paume de la Croix noire, dont l'entrée était rue des Barres, était tenu par François Coquerel, probablement maître paumier. Le locataire payait une taxe des boues de 10 livres. Archives nationales KK 1026; Bibl. nationale ms. nº 1881.

la soixantaine. Il éprouve le besoin de se reposer après un long labeur. Le 14 septembre, il cède à son fils cadet, Jean, alors âgé de trente ans, son fonds et la jouissance de sa maison en échange d'une somme de 5.218 livres, 10 sols, 5 deniers et d'un loyer annuel de 500 livres. Il se réserve seulement le droit d'occuper, dans ladite maison, deux chambres à son choix et, en communauté avec son filial locataire, la cuisine et le grenier.

Jean Pocquelin le jeune épouse, le 16 janvier 1656, Marie Maillard, laquelle lui apporte une dot de 11.500 livres, fort nécessaire, croit-on, à la prospérité de son trafic. L'homme ne paraît ni très diligent, ni très scrupuleux en affaires. Quelques mois après son mariage, il se trouve engagé dans un procès qui, à l'exemple de tous les procès de son temps, le tient encore en posture de chicaneur trois ans plus tard. Les arrêts rendus par différentes cours ne figurant pas dans les registres du Parlement subsistants, on démêle avec difficulté les raisons de ce discord où le jeune maître tapissier semble jouer un méchant rôle. Nous avons découvert trois sur huit de ces arrêts et, parmi eux, l'un des plus importants et le dernier en date, qui paraît terminer, sans beaucoup l'éclaircir, cette diffuse procédure. Nous croyons devoir le résumer ci-dessous, ne futce que pour mettre en relief, dans son cadre commercial, le frère puiné de Molière dont la personnalité est restée jusqu'à l'heure particulièrement effacée (1).

Jean Pocquelin le jeune, soit qu'il fut de complexion débile ou qu'il eut contracté une brusque maladie, disparaît de ce

⁽¹⁾ D'après ce dernier arrêt, en date du 19 juillet 1659, il ressort que Jean Pocquelin et Estienne Tiercelin, sans doute marchand tapissier comme lui et son affidé et complice dans l'affaire, plaident contre Messire Henri de La Fontaine, chevalier, marquis de Vitry. Celui-ci revendique la possession, qui lui est contestée par ses adversaires, d'un «lit de damas vert consistant en quatre rideaux, le pied étant coupé en deux bonnes grâces, deux cantonnières, fonds et dossier..., d'une courtepointe..., d'un tapis de table... et de deux chaires ployantes, le tout de même damas vert », literie et meubles qu'il a fait saisir es mains de Pocquelin et Tiercelin, lesquels sont condamnés à les délivrer et en outre à payer amende et dépens. Archives nationales, X^{1A} 2465. Voir aussi, X^{1A} 5818 et 5830, Arrêts du 2 juin 1657 et du 22 mai 1658.

monde à l'âge de trente-six ans (avril 1660), laissant deux enfantelets et sa femme grosse d'une fille qui naîtra cinq mois plus tard. Voilà Maître Pocquelin le vieux bien affligé et, de nouveau, encombré de sa maison des Halles. Il préside certainement un conseil de famille, car il faut donner un tuteur aux mineurs qui restent sous la garde de leur mère. Molière qui, depuis octobre 1658, avait regagné Paris et jouait, avec grand succès, sur la scène du Petit Bourbon, participe sans aucun doute, à cette assemblée de parents. Y paraît aussi, André Boudet, maître tapissier, époux de Marie-Madeleine Pocquelin, troisième enfant de Jean Pocquelin le vieux.

André Boudet, dans une famille dont le chef n'est plus qu'un vieillard fatigué et dont les membres subsistants se résument à un « baladin » (Molière), à une religieuse (Catherine Pocquelin) et à quelques marmots vagissants, prend aisément figure d'« homme de numéro », c'est-à-dire d'homme sachant compter et conduire ses affaires. Il règle sans difficulté les intérêts des mineurs. Comme Jean Pocquelin le vieux cherche de nouveau à louer sa maison des Halles, il la prend à son compte et s'y installe avec les siens. Aussi bien est-elle merveilleusement située, dans un quartier passant où pullulent les seigneurs fortunés, les financiers, les gros trafiquants; mais il n'accepte pas d'y loger son beau-père, lequel se va réfugier, non loin de là, rue Comtesse d'Artois, dans cette même paroisse Saint-Eustache dont il semble aimer le mouvement et le bruit.

Le temps s'écoule. Molière gagne la célébrité. Il abandonne, en septembre 1661, son logis du quai de l'Ecole et loue, rue Saint-Thomas-du-Louvre, dans une maison appartenant à Louis Henry d'Acquin, médecin du Roi. Marié, le 20 février 1662, à Armande Béjard, fieffée coquette, il y installe son ménage (1). André Boudet perd sa femme en 1665. La même

⁽¹⁾ Nous avons rencontré, à la date de septembre 1661, un bail inédit fait par Louis Henry d'Acquin à Jean-Baptiste Pocquelin. Ce bail ne peut-être que celui de l'appartement de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il figure sur le répertoire de l'étude Laîné, notaire à Paris. Il a disparu du minutier de cette étude.

année Jean Pocquelin le vieux, accablé par ce nouveau deuil, s'ennuie dans la solitude et l'oisiveté. Il recommence à trafiquer de tapisseries et de meubles que son gendre lui confie. En 1667 (4 janvier), les deux hommes font ensemble un « arrêté de comptes ». Le vieillard semble dès lors renoncer à toute activité; il quitte la rue Comtesse d'Artois et reprend une chambre dans sa maison des Halles où André Boudet consent désormais à lui donner asile.

Les embarras ne sont pas terminés pour lui. Cette maison tombe maintenant en ruine, car elle date du xiv siècle; il la faut à tout prix remettre en état sous peine de la voir s'effondrer. Jean Pocquelin le vieux se lamente. Où donc trouver les 8.000 livres que les maçons demandent pour renforcer ses murs branlants? Il fait confidence à son fils Molière de sa gêne. Le comédien promet de le secourir.

Molière veut bien, en effet, secourir son père, mais non à ses dépens. Il accorde une maigre confiance au barbon qui n'a tenu aucun des engagements pris dans les contrats faits avec ses enfants. Il est maintenant père d'une fille, Esprit-Madeleine, sur les intérêts futurs de laquelle il doit veiller étroitement; il est, de plus, maître d'une troupe de comédiens et d'un théâtre qui réalisent des bénéfices variables, parfois insuffisants et dont la prospérité commande la sienne.

Il ne peut donc consentir le prêt d'une grosse somme sans les garanties ordinaires. Il aidera son père certes, mais par l'entremise d'un tiers et en s'assurant ainsi ces garanties. Il feint d'avoir rencontré, en la personne de Jacques Rohault, son ami, professeur de mathématiques, un prêteur désireux de placer ses économies à un taux avantageux. Un acte de constitution de rente est dressé devant notaires, le 31 août 1668, par lequel ledit Jacques Rohault, versant à Maître Jean Pocquelin un capital de 8.000 livres, recevra, en échange, un revenu annuel de 400 livres. Le même jour, Jacques Rohault déclare, devant les mêmes notaires, avoir « prêté son nom » à Molière dans l'acte précédent et que les 8.000 livres et la rente appartiennent à ce dernier.

Quatre mois plus tard, Jean Pocquelin le vieux confesse à son fils que 8.000 livres ne suffiront pas à régler les réparations de son immeuble et en réclame 2.000 autres. Molière recourt de nouveau à Jacques Rohault. Les mêmes opérations notariées se renouvellent le 24 décembre. Désormais le comédien, sous le masque de son ami, touchera, chaque année, 500 livres de rente. Pour être certain que son père ne divertira pas les fonds prêtés, il a pris le soin de faire stipuler leur destination expresse dans les actes et d'exiger que les quittances des sommes payées aux ouvriers soient tenues à la disposition du créancier.

Jean Pocquelin le vieux tient d'ailleurs fidèlement ses obligations. Quand il meurt, le 26 février 1669, la maison des piliers des Halles est, sans aucun doute, remise en bel état. André Boudet a dû, pendant les travaux, transporter dans le voisinage, sous les piliers de la Tonnellerie, son propre négoce et laisser libre, de cette sorte, les corps de logis où son beau-père continuait à vivre et où il trépassa.

Selon l'usage, à la requête de ses héritiers, Molière, son fils aîné, André Boudet, son gendre, au nom d'André et Jean, ses enfants mineurs, Marie Maillard, sa bru, au nom de Jean-Baptiste Pocquelin, son fils aussi mineur, le commissaire au Châtelet de la paroisse Saint-Eustache posa les scellés sur les biens mobiliers du défunt. On ne sait pour quelle raison furent retardés la levée de ces scellés, l'inventaire et la prisée de ces biens mobiliers.

Entre temps, avec le consentement probable de ses cohéritiers, auxquels il n'avait — on le verra plus loin — nullement révélé le prêt, par personne interposée, qu'il avait fait à son père, Molière, craignant de perdre, pendant un temps indéterminé, son revenu sur la maison des Halles, mit en celle-ci, un nouveau locataire. On découvre, en effet, à la date d'août 1669, un bail, resté inédit, par lequel il en cède la jouissance à Nicolas Belière, marchand fripier (1). En bon administrateur,

⁽¹⁾ Cet acte, qui figure dans le répertoire de l'étude Laîné, notaire à Paris, a disparu du minutier.

il a jugé que la susdite maison, restaurée de fond en comble, ne peut être louée aux conditions d'autrefois et il en a élevé à 1.050 livres le prix annuel du loyer. Ainsi maintient-il sa rente personnelle tout en assurant un avantage pécuniaire à sa parenté.

L'année suivante, du 14 au 19 avril [1670], les commissaire au Châtelet, notaires et huissier à verge instrumentent sous les piliers des Halles. Les scellés sont levés, l'inventaire et la prisée des meubles sont faits et l'on procède au dépouillement des titres et papiers. Déjà des divergences et des discussions éclatent entre les parties présentes. Il semble que le partage de la succession de Jean Pocquelin le vieux, succession assez embrouillée, ne s'opèrera pas sans difficultés.

Cependant, les discordes n'amènent point de brouille, mais elles se prolongent longuement; en 1672, l'entente n'est pas encore survenue entre les adversaires; la maison des Halles reste dans l'indivision. Chaque héritier émet-il la prétention de l'administrer à sa fantaisie? On pourrait le croire, car, au début de ladite année, la saine raison l'emportant sur la méchante humeur, on décide de confier à Molière le soin de cette administration dont il devra répartir les fruits aux intéressés. L'acte inédit, du 12 avril 1672, qui révèle cette subite harmonie, existe encore. Nous en reproduisons ci-dessous le texte:

« Par devant les notaires gardenotes du Roy au Chlet de Paris soubs^{ez} furent présens André Boudet, marchand tapissier, bourgeois de Paris, y demeurant soubs les pilliers de la tonnellerie, parroisse Sainct Eustache, au nom et comme tuteur des enfans mineurs de luy et de deffuncte Magdelaine Pocquelin, jadis sa femme, et Marie Maillard, veuve de Jean Pocquelin, tappissier et vallet de chambre du Roy, demeurant à Paris, rue du Cigne, susd. parroisse, au nom et comme tutrice de Jean-Baptiste Pocquelin, fils mineur dudict deffunct et d'elle, lesd. mineurs Boudet par représentation de la dicte deffuncte Magdelaine Pocquelin, leur mère, et ledict Jean-Baptiste Pocquelin par représentation dudit deffunct Jean Pocquelin, son père, héritiers, avec Jean-Baptiste Pocquelin, leur

oncle, aussy tapissier et vallet de chambre du Roy, de deffuncts Jean Pocquelin, pareillement tapissier et vallet de chambre de Sa Majesté et [Marie](1) Cressé, sa femme, père et mère, dudict sieur Jean-Baptiste Pocquelin et ayeuls desdicts mineurs, Lesquels sieur Boudet et veuve Pocquelin, audict nom, en attendant que les affaires des successions desdits deffuncts sieur Jean Pocquelin et Marie Cressé soient réglez définitivement entre eux et ledict sieur Jean-Baptiste Pocquelin ont consenty et accordé, consentent et accordent par les présentes que ledict sieur Jean-Baptiste Pocquelin touche et reçoive les lovers escheus et à eschoir à l'advenir d'une maison scize en cette ville de Paris soubs les pilliers des Halles, occupée par Pierre Bélier, marchand frippier à Paris, à raison de Mil cinquante livres par chacun an suivant le bail qui luy en a esté faict par lesdites parties et, en tant que besoin seroit lesdits sieur Boudet et veuve Pocquelin le constitue audict nom leur procureur avecq pouvoir d'en donner touttes quittances et descharges vallables, mesme en cas de refus de payement par ledict Blier (sic), de faire touttes dilligenses et poursuittes allencontre de luy ainsy que ledict sieur Jean-Baptiste Pocquelin advisera et, si besoin est, plaider, [faire] opposition, appellations, eslire domicille, substituer et générallement, à la charge que, des deniers provenans desdits loyers, ledict sieur Jean-Baptiste Pocquelin sera tenu, comme pour le présent il promet, de payer les arrérages escheus et à eschoir de cinq cens cinquante livres de rente deubs par lesd. successions, scavoir cinq cens livres au sieur Jacques Rouhault, professeur ès mathématiques à Paris et cinquante livres audict sieur Jean-Baptiste Pocquelin comme étant aux] (2) Berger, mar^{ant} (3) bourgeois de Paris, et droicts de [d'en retirer bonne et vallable quittance, et qu'après lesd. arrerages payés, il leur rendra compte desdits lovers touttes fois et quantes qu'il en sera par eux et chacun d'eulx requis,

⁽¹⁾ En blanc dans le texte.

⁽²⁾ En blanc dans le texte.

⁽³⁾ Abréviation pour « marchand ». Sur cette rente de 50 livres due au sieur Jacques Berger. Voir Soulié, op. cit., p. 226-227 et 286.

Et pour l'exécution des présentes et deppendance, ledict sieur Jean-Baptiste Pocquelin eslit son domicille irrevocable en la maison où il est demeurant, scize rue Sainct Thomas du Louvre, parroisse Sainct Germain l'auxerois...

Faict et passé ès maisons des parties l'an mil six cens soixante douze, le douziesme jour d'Avril avant midij. Lad. Marie Maillard a déclaré ne sçavoir escrire ne signer et les autres ont signé

A. Boudet

J.B. Poquelin Molière

Pigault [notaires] >.

Serret

On se demande comment Molière, accablé par ses besognes harassantes de directeur et d'écrivain de théâtre, préparant au surplus, au temps qui nous occupe, la représentation du Malade imaginaire, trouvait encore le loisir de prendre en gérance l'immeuble familial au lieu d'en rompre l'indivision, comme il l'eut pu s'il l'eut voulu. En juillet 1672, on le voit paraître trois fois encore, pour son compte personnel et, pour des raisons inconnues, chez les notaires et y signer des minutes (1); en septembre, il paraphe le contrat de mariage de Jean-Baptiste Aubry, fils de ce Léonard Aubry qui l'obligea grandement à l'époque où il s'efforçait de donner vie à l'Illustre Théâtre; puis on ne le surprend plus que le 17 février 1673, sur la scène du Palais-Royal, dans le fauteuil où il rend l'âme en lançant un dernier sarcasme contre la vaniteuse ignorance des médecins.

On connaît assez bien les événements qui suivirent sa mort pour qu'il soit superflu de les rapporter en détail dans ce texte. Bornons-nous à en noter l'essentiel. La dépouille de son mari étant encore chaude sur son lit de parade, damoiselle Molière

⁽¹⁾ Deux de ces actes: Promesse de Jean Converset, Jacques du Vivier et autres à Jean-Baptiste Pocquelin et autres, juillet 1672; Consentement de Jean-Baptiste Pocquelin à Pierre de Beauchamp, juillet 1672, sont restés inédits. Ils sont mentionnés dans le répertoire de l'étude Laîné précitée, mais absents du minutier. Le troisième de ces actes, publié par Soulié, est le bail du 26 juillet fait à Molière par René Baudelet de la maison sise rue de Richelieu.

subtilise les déclarations de Jacques Rohault reconnaissant à Molière la propriété des dix mille livres prêtées sous son nom à Jean Pocquelin le vieux pour le redressement de la maison des Halles. Cette mesure conservatoire prise avec plus de sang-froid que d'émotion, elle requiert aussitôt le commissaire de son quartier de venir, comme il est habituel lors du décès des gens chargés de biens, pour préserver les intérêts de leurs héritiers, poser les scellés au domicile du défunt (1). Cette formalité judiciaire remplie, elle se livre, au cours des quatre journées qui s'ensuivent, à d'exténuantes démarches et obtient que le corps du disparu, exclu de toute cérémonie religieuse, puisse, du moins, reposer en terre chrétienne.

Ce corps ayant été porté de nuit, à la lueur des flambeaux et dans un grand concours de peuple, au cimetière Saint-Joseph, elle se détermine à régler, dans le plus bref délai, la succession lourde et compliquée qui lui échoit. Pour y parvenir, il lui faut, en premier lieu, assurer une tutelle à Esprit-Madeleine Pocquelin, sa fille mineure, seule survivante des trois enfants nés de son mariage, cohéritière des biens laissés par le comédien trépassé. Elle provoque donc, avec célérité, une assemblée de parents en suite de laquelle elle adresse au Lieutenant-civil une requête le suppliant de donner cette tutelle légale à l'orpheline. Le 4 mars 1673, elle comparaît, entourée des parents susdits ou de leurs procureurs à la barre du Châtelet. Le 7, la sentence de ce tribunal rendue, elle reçoit mission d'exercer cette tutelle avec la garde bourgeoise de la mineure sous le contrôle d'André Boudet, oncle par alliance de la petite fille, nommé subrogé-tuteur.

Elle peut dès lors, débarrassée de toute entrave, réclamer la libération du domicile conjugal, rue de Richelieu. Du 13 au 17 mars, les scellés levés, les notaires Ogier et Le Vasseur, flanqués de l'huissier à verge Jacques Jaconnet, procèdent à l'inventaire et à la prisée du mobilier. Le 18, dans la matinée, avant qu'ils aient commencé l'examen et la description des titres et papiers, elle dépose chez le notaire Gigault, qui les

⁽¹⁾ Le procès-verbal de scellés n'a pas été retrouvé.

rédigea en 1668, « pour les mettre au rang de ses minutes et en délivrer des expéditions », les déclarations susdites de Jacques Rohault précédemment soustraites à la succession et mises à l'abri par elle.

On s'explique difficilement le geste malencontreux de la jeune femme. Ignorait-elle que le tabellion Gigault possédait les originaux de ces actes et n'avait nul besoin, dans son étude, des grosses qu'il en avait fournies à Molière, son client, pour que la veuve de celui-ci en fit état dans les circonstances qui se présentaient? Voulut-elle affirmer, avant l'ouverture de la succession, ses droits et les droits de sa fille, encore secrets, de créancières sur cette succession en ce qui concernait la maison des Halles? On se perd en conjectures (1). Du 18 au 20 mars, les notaires terminent l'inventaire du comédien. Les formalités d'usage accomplies, les signatures données, damoiselle Molière et sa fille, celle-ci sous la sauvegarde d'André Boudet, entrent en possession de l'héritage.

Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjard passe, devant la postérité, non sans raisons plausibles, pour une « chèvre coiffée », c'est-à-dire pour une gourgandine ayant procuré à son mari plus de chagrins que de satisfactions. Nous voyons en elle, à l'époque qui nous occupe, une maîtresse femme, n'ayant nul besoin d'un mentor pour se diriger. Elle entend, en effet, dès le début de sa viduité, se substituer au défunt dans tous les domaines (sauf bien entendu, le domaine intellectuel) où il manifestait son activité.

Elle semble manquer d'argent après la mort de son mari. Elle a dû, en effet, payer les frais d'enterrement de ce dernier, frais généralement élevés, désintéresser aussi toutes sortes de commerçants de quartier prompts à présenter leurs notes, régler les frais d'inventaire, etc... Son premier soin consiste, croyons-nous, en attendant que la succession conjugale en cours soit liquidée, à faire rentrer dans ses coffres les sommes,

⁽¹⁾ Elle semble avoir fait présenter ces pièces notariées au cours de l'inventaire, car, en définitive, elles figurent parmi les papiers de la succession.

parfois minimes, souvent importantes que Molière distribuait, d'un cœur généreux, à toutes sortes de gens dans l'embarras et qui montent, en définitive, à 25.000 livres. Un peu plus tard (mai-juin 1673), ayant repris deux instances pendantes devant les tribunaux contre des débiteurs de sa sœur, Madeleine Béjart, récemment décédée et dont elle est, avec sa fille, l'héritière, elle obtient du Conseil d'Etat deux arrêts qui lui permettent de faire rendre gorge à ces fripons désireux d'échapper à leurs obligations pécuniaires.

Ainsi révèle-t-elle, dès le début de ce que l'on peut appeler le temps heureux de sa « délivrance conjugale », une curieuse figure de femme de finance, d'affaires et de procédures. Est-elle conseillée dans son action de spéculatrice et de chicanière par son beau-frère André Boudet? Subit-elle l'influence de ce garçon modeste, intelligent et sagace? On ne l'aperçoit point. Elle entretient, semble-t-il, avec lui des relations cordiales, mais elle souhaite échapper à son contrôle ; elle se débarrasse bientôt, peut-on déduire de quelques faits, de la surveillance, pourtant discrète, qu'il exerce sur l'éducation de sa fille, en lui prêtant, pour revigorer son commerce de tapisserie qui périclite, une forte somme et, de la sorte, bride ses velléités d'inquisition dans ses affaires. En 1675, elle paraît le dominer entièrement et envisager avec quelque dédain le rôle de subrogé-tuteur d'Esprit-Madeleine Pocquelin dont il assume la responsabilité nominale.

Pourtant elle est contrainte d'avoir parfois recours à lui. Lorsqu'il s'agit, par exemple, à cette date, de renouveler le bail de la maison des Halles, bail concédé, en 1669, par Molière à Nicolas Bellière, elle ne peut se passer de sa signature et de la présence aussi de Marie Maillard, veuve de Jean Pocquelin le jeune (1), cohéritiers, aux noms de leurs enfants mineurs, de cette maison. Elle convoque donc l'un et l'autre devant les notaires, mais à son corps défendant, car elle considère que si elle n'est, avec sa fille, héritière que pour un tiers de

⁽¹⁾ Marie Maillard ne savait ni lire ni écrire.

l'immeuble en question, elle touche, par contre, la moitié de son revenu en conséquence du prêt jadis consenti par son mari à Jean Pocquelin le vieux. Dans son esprit, sa qualité de créancière prime leur qualité d'héritiers. Il est probable qu'elle ne leur laisse aucune illusion sur ce point et qu'elle dicte, en maîtresse absolue, les conditions du bail susdit ne leur permettant d'élever aucune objection sur le prix de ce bail, diminué de 50 livres, préjudiciable par suite, à leurs intérêts en un temps où les loyers parisiens ne subissent aucune baisse.

La nouvelle convention est dressée le 28 janvier. Nous en fournissons ci-dessous le *texte inédit* pour compléter l'histoire, restée partielle, des locations successives de l'immeuble:

« Furent présens Damelle Armande, Grésinde, Claire, Elizabeth Béjard, veuve de Jean-Baptiste Pocquelin Molière, tappissier, valet de chambre du Roy, demeurant à Paris, rue de Seyne à Sainct Germain des Prez, paroisse Sainct Sulpice, tant en son nom que comme tutrice de Dam"e Marie Esprit Pocquelin Molière, fille dud. deffunct et d'elle, André Boudet, marchand et tapissier à Paris, y demeurant soubz les pilliers de la Tonnellerie, paroisse Sainct Eustache, au nom et comme tuteur des enfans mineurs de luy et de feue Marie Magd" Pocquelin, sa fe, et Marie Maillard, veuve de Jean Pocquelin, aussy marchand tappissier, dem' rue du Cigne, susd. paroisse S' Eustache, tutrice des enfans mineurs dud, deffunct et d'elle, Lesquels ont volontairement baillé et dellaissé à tiltre de loyer et prix d'argent du jour Sainct Remy prochain jusques pendant six années après ensuivantes, finies et accomplies et promettent fe [faire] jouir Nicolas Bolier (sic), marchand frippier à Paris et Marguerite Jullien, sa femme, qu'il auctorise pour l'effect des présentes, demeurant en la maison cy après déclarée, à ce pns [présens] et acceptant, proneurs et retenans durant led. temps,

Une maison size soubz les pilliers des halles concistante en cave, bouticque, salle, court entre boutique et la salle, cinq chambres sur le devant et aultant sur le derrière, puis [puits], aisances et deppend ainsy qu'elle et comporte, que les d.

preneurs ont dit bien sçavoir et cognoistre pour l'avoir veue et visitée pour en jouir... (1)

Ce pnt [présent] bail faict moyennant la somme de Mil Livres de loyer par chacune desd. six années que lesd. preneurs promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eux seul pour le tout sans division, discution ni fidéjussion, renonçans aux bénéfices et exceptions desd. droicts, bailler et payer ausd. sieur et dam"e bailleurs en leurs maisons à Paris ou au porteur aux quatre termes à Paris accoustumés esgallement dont le premier escherra au jour de Noël ensuivant aussy prochain et continuer..... (2). A la charge de, par les preneurs, garnir lad. maison et lieux de biens meubles et marchandises exploitables à eux appars [appartenans] suffisans pour seureté dud. loyer et sortissans nature d'iceluy, l'entretenir de touttes menues réparations locatives et nécessaires à y faire pendant led. temps et, en fin d'iceluy, le tout rendre et dellaisser en bon estat d'icelles, Plus payer les pauvres, boues, chandelles, lanternes, pavé et autres charges de ville et de police imposées sur lad. maison et lieux et en acquitter lesd. sieurs bailleurs sans diminution dud. loyer, souffrir les grosses réparations qu'il conviendra faire en lad. maison pendant led. temps sans, pour ce, prétendre aucuns despens, dommages et interests.

Ne pourront lesd. preneurs cedder ny transporter leur droict de pnt [présent] bail à personnes quelconques sans le consentement desd. sieurs et D^{ne} bailleurs ausquels ils en fourniront une grosse incessamment. Lad. maison app^{ant} [appartenant] ausd. bailleurs esd. noms par indivis estant de la succession de deffunct le S^r Jean Pocquelin aussy tapissier et valet de chambre du Roy, ayeul desd. mineurs.

A esté accordé que lesd. preneurs pourront faire abatre une cloison qui compose une petite chambre au second estage sur le devant, mesme le manteau de la cheminée sans estre obligé

⁽¹⁾ Le texte est ici interrompu par le signe : O, voulant dire, etc...

⁽²⁾ Même signe que précédemment mis pour : etc...

par eux de les restablir enfin dud. pnt [présent] bail, A la charge néantmoins de rendre, par lesd. preneurs, ausd. bail-leurs dix poteaux servant à lad. cloison et le bois qui en deppend avec les portes, ferrures, clefs et autres...

Faict et passé à Paris ès estude l'an mil six cens soixante quinze, le vingt huict^e janvier après midy et ont signé, fors lad. Marie Maillard qui a déclaré ne sçavoir escrire ny signer.

Armande Grésinde Claire Elisabeth Béjart
A Boudet Nicolas Bellié (?)
Margueritte Julien
Le Normand Gigault [notaires] (1)

Après son intervention, en 1675, dans le louage de la maison des Halles, damoiselle Molière, en son nom et au nom de sa fille mineure, semble avoir encore paraphé au moins deux autres baux de cette maison, baux qui n'ont pas été découverts, le premier vraisemblablement dressé vers 1681, alors que la jeune femme était devenue l'épouse d'Isaac-François Guérin, sieur d'Estriché.

Un sieur Pierre Gaubert, marchand fripier, s'installe ainsi, à la faveur de ces contrats, sous les piliers des Halles, à l'enseigne toujours subsistante de l'Image Saint-Christophe. Au cours d'une période englobant les années 1684 à 1687, il occupe, peut-on déduire d'indices fournis par des pièces judiciaires, à titre de principal locataire, le corps de logis avant de l'immeuble, tandis que Jean Baptiste Pocquelin, avocat en Parlement, fils de feu Jean-Baptiste Pocquelin le jeune et de Marie Maillard, devenu majeur, et co-propriétaire dudit immeuble, en tient, au moins à l'époque de son mariage avec Elisabeth Garroche (21 décembre 1684), le corps de logis arrière. Situation assez étrange. Par suite, en effet, du partage des lieux loués, Pierre Gaubert est responsable, en qualité de principal locataire, de leur loyer (540 livres annuelles) et reçoit la contribution pécuniaire de Jean-Baptiste Pocquelin, à la fois son propriétaire et son locataire.

⁽¹⁾ Etude de Maître Laîné, notaire à Paris.

Cette situation ne paraît pas se prolonger au-delà de 1687, date à laquelle Jean-Baptiste Pocquelin perd une fille en bas âge et change de domicile. Pierre Gaubert, après son départ de l'immeuble, conserve la disposition entière de celui-ci.

Un peu plus tard, damoiselle Esprit-Madeleine Pocquelin, fille de Molière et d'Armande Béjard, ayant atteint sa majorité, réclame, un peu tardivement à sa mère et à son beau-père Guérin d'Estriché, des comptes de tutelle ; les ayant reçus et jugés désastreux pour ses intérêts, elle rompt la communauté qui l'unissait à l'une, sa tutrice, et à l'autre, son tuteur (1). Des contestations et procédures qui s'ensuivent, la jeune fille sort libérée de tout contrôle et obtient, entre autres cessions de titres, celle de l'hypothèque de 10.000 livres sur la maison des Halles laissée par Molière dans sa succession. Elle devient alors propriétaire pour un tiers de cette maison. C'est en vertu de sa filiation directe au comédien défunt et de cette créance provenant de son héritage qu'en son nom et comme procuratrice de ses cousins, Jean-Baptiste Pocquelin, André et Jean-Baptiste Boudet, ou bien en la présence de ceux-ci, elle en renouvelle les baux les 24 janvier 1695, 21 mai 1700, 1er octobre 1703 et 31 mai 1711 dont Eudore Soulié a pu connaître l'existence et la teneur.

Le sieur Pierre Gaubert y demeure comme seul occupant jusqu'en l'année 1703, y payant d'abord un loyer annuel de 750 livres, puis de 900 livres et s'engageant, en outre, à offrir, à chacun des bailleurs, au 1° janvier de la première annuité de bail, « un pain de sucre et deux livres de bougie ». Après le déménagement ou la mort de ce sérieux et durable locataire, la maison passe au sieur Martin Feuchère, marchand tapissier suivant la Cour et à Marie Delan, son épouse, lesquels versent, pour en jouir, une somme annuelle de 910 livres. Ceux-ci y font, à leur tour, un long séjour, bien qu'un incendie vienne, en 1705, en troubler leur occupation.

⁽¹⁾ Guérin d'Estriché avait été nommé subrogé-tuteur de la jeune fille après la mort d'André Boudet, vers 1677.

Vers cette dernière date, la maison des Piliers des Halles est estimée, dans l'état des biens qui accompagne le contrat de mariage d'Esprit-Madeleine Pocquelin et de Claude de Rachel, sieur de Montabant, à la somme de 18.000 livres. Peut-être a-t-elle gardé cette valeur grâce à sa situation centrale dans un quartier de grand négoce; elle la doit surtout aussi à la sollicitude de l'héritière directe des Pocquelin, qui prend à cœur, au cours du temps, de panser ses plaies par des réparations urgentes.

Esprit-Madeleine morte le 24 mai 1723, l'immeuble revient en partie à M. de Montabant en vertu des stipulations de son contrat de mariage qui font de lui le donataire des biens de la trépassée. Bien que cet aimable homme ait toujours témoigné à son épouse vivante des soins affectueux, il ne croît pas utile, pour la satisfaction de sa conscience et pour son repos matériel, de conserver, par devers lui, l'énorme masure, venue de temps fort éloignés, qui recommence à menacer ruine de toutes parts et risque de lui coûter plus de débours que de recettes. Ayant été, pendant plus d'un siècle, habitée par des fripiers et des tapissiers, elle doit être le repaire inexpugnable des punaises et des mites, un des séjours favoris aussi des rats qui infectent le quartier des Halles.

Elle est, d'autre part, depuis la mort de Jean Pocquelin le vieux dans l'indivision; elle y demeure encore à l'instant où elle échoit à son nouveau propriétaire. M. de Montabant n'en hérite, en effet, que la moitié. Il sait que cette indivision néfaste a valu à ses co-possédants des disputes et des recours en justice; il ne se soucie pas de les prolonger. Il fait réparer la partie du bâtiment qui l'intéresse; il lui rend ainsi un semblant de nouveauté. Il cherche ensuite un acquéreur. Il le trouve en la personne d'un sieur Jean Cagnat, procureur en Parlement, qui consent à la payer le chiffre coquet de 8.200 livres. Grand bien fasse à M. le procureur: cet homme de loi saura, mieux que lui, tirer partie de cette pierraille malodorante.

Ainsi finissent, pour la lignée des Pocquelin, les annales d'une maison que tant d'historiens mal informés lui assignèrent comme siège de son foyer familial et sous le toit de laquelle elle se garda, presque tout entière, de chercher abri.

Emile MAGNE.

Nous exprimons notre reconnaissance à M^{me} Emile Magne qui a tenu à réserver à notre Société la publication de cette étude inédite de son mari Emile Magne. Celui-ci demeure un des grands historiens du xvir siècle: ce titre lui est bien dû; il est gravé sur la plaque qui, le dimanche 25 octobre 1953, fut inaugurée à Charenton-le-Pont et placée sur la maison de la rue Victor-Basch, où l'écrivain habita si longtemps. Le Président Queuille dévoila la plaque commémorative, et les discours furent prononcés par M. André Delacour au nom de la Société des Gens de Lettres et par M. le docteur Guérin, maire de Charenton. M. le Président Georges Mongrédien était présent à la cérémonie, il devait du reste peu après, à la Radio, souligner l'importance de l'œuvre d'Emile Magne. M^{ne} E. Houdart de la Motte, secrétaire générale-adjointe, accompagnée de M^{me} E. Houdart de la Motte, représentait à l'inauguration le secrétaire général-fondateur de la Société d'Etude du xvir siècle.

La maison Emile-Paul — Le Bihan successeur — se dispose à réimprimer, par souscription, avec un ouvrage inédit, les livres d'Emile Magne depuis longtemps épuisés.

L'ORIGINE de la TENTATIVE d'UNION de l'église anglicane avec une église gallicane faite par WAKE au XVIII° siècle

E 11 décembre 1717, le Révérend Beauvoir, chapelain de l'ambassadeur d'Angleterre en France, écrit à Guillaume Wake, archevêque de Canterbury. Il lui rapporte les propos tenus en sa présence par un Docteur de Sorbonne, Louis Ellies Dupin, propos favorables à une union des églises anglicane et gallicane.

C'est le prélude de la grande tentative faite au xvIII^e siècle pour l'union de ces deux églises, tentative qui a pour auteurs, du côté français, principalement Dupin puis Le Courayer, du côté anglais, Wake.

Les ouvrages de A.W. Rowden, de J.-H. Lupton et plus particulièrement la thèse de M. E. Préclin l'ont fait connaître jusques en ses détails. Notre but n'est donc pas de la retracer mais d'en rechercher l'origine du côté anglican.

Tout d'abord, quelle est la position de Wake? Elle se dégage très nettement de la correspondance qu'il échange, non seu-lement avec Beauvoir, mais aussi, directement, avec les négociateurs français.

Son caractère d'ailleurs pouvait laisser prévoir ce que serait cette position. Tolérant de nature, Wake souhaite ardemment l'union de tous les chrétiens ainsi qu'en témoignent ses actes et ses lettres aux représentants des communautés protestantes étrangères. Prélat anglican, il est, avant tout, fermement convaincu de l'orthodoxie de son église. Dès l'âge de trente

ans, il avait répondu à l'ouvrage de Bossuet, l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique par son Exposition of the Doctrine of the Church of England.

Bien que n'en prenant pas l'initiative, Wake accepte de travailler à une entente avec des catholiques français. La continuité des efforts qu'il fera dans ce sens prouve même qu'il la désire et la croît possible. Mais n'est-il pas influencé par les nouvelles que Beauvoir lui envoie de Paris?

La Bulle Unigenitus avait été promulguée le 8 septembre 1713, condamnant le livre du Père Quesnel, les Réflexions morales. La question de son acceptation n'avait cessé depuis lors de provoquer en France de vives controverses. Le 5 mars 1717, au cours d'une réunion fiévreuse, les évêques de Montpellier, de Boulogne, de Mirepoix et de Senez notifient officiellement leur appel au futur Concile et sont approuvés par la majorité des membres de la Faculté de Théologie de Paris. Parmi ceux-ci, Dupin. Ainsi s'expliquent les termes de la lettre écrite le 11 décembre 1717 par Beauvoir à Wake: Du Pin et d'autres docteurs de Sorbonne « s'exprimèrent comme si le royaume tout entier allait en appeler au futur concile général... Ils souhaitaient une union avec l'Eglise d'Angleterre, comme étant le moyen le plus efficace d'unir toutes les églises occidentales... » (1)(2).

A cette lettre de Beauvoir, à celle que Dupin lui écrit à son tour, Wake répond en assurant ses correspondants de son zèle en faveur de la paix et de l'unité de la chrétienté. Quant à l'union de l'église anglicane avec une église gallicane, il la subordonne à une condition préalable : la rupture de l'église de France avec Rome. Dans sa missive à Beauvoir, il insiste sur l'orthodoxie de l'église anglicane, église nationale, et il ajoute : « Si elle voulait sérieusement rejeter les prétentions

⁽¹⁾ Les lettres anglaises citées dans cet article sont datées suivant l'ancien calendrier qui fut en usage en Angleterre jusqu'en 1752.

⁽²⁾ Cité par Lupton (J.-H.) dans son livre: Archbishop Wake and the project of Union (1717-1720) between the Gallican and Anglican Churches. London, 1896, p. 48.

pontificales, l'église de France a les mêmes droits » (1). Cette condition une fois remplie, il envisage quelles pourraient être les bases d'un accord entre les deux églises. C'est ce que M. Préclin qualifie très heureusement de « programme anglican ».

Enonçant la même idée dans sa lettre à Dupin, Wake fait allusion aux dissensions religieuses françaises et conclut: « Il est possible que ce puisse être le début d'une nouvelle Réforme, dans laquelle se réconcilieront non seulement les meilleurs protestants, mais aussi une grande partie de l'église romaine » (2).

Dès lors la position de Wake est clairement prise. Il n'en changera plus. Il maintient sa condition. Son espoir de la voir acceptée grandira ou diminuera suivant les fluctuations de la crise française. Sa correspondance en offre des preuves multiples.

Un Commonitorium de Modis invendoe pacis inter Ecclesias Anglicanam et Gallicanam, dont un des articles limite l'autorité du Pape au profit de celle du Concile, est rédigé par Dupin et ses amis. Ce texte ne satisfait pas Wake. Il insiste à nouveau auprès de Beauvoir sur la liberté et l'orthodoxie de l'église d'Angleterre et déclare: « Je ne me conformerai jamais au Commonitorium du Docteur » (3).

En France, cependant, l'affaire de la Bulle Unigenitus s'envenime. Par les lettres Pastoralis officii, du 8 septembre 1718, le Souverain Pontife excommunie tous ceux qui refusent d'obéir sans réserve à la Bulle. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, se range publiquement parmi les appelants et proteste également contre les lettres Pastoralis officii. La situation religieuse est décrite le 4 octobre par Beauvoir à Wake: « ...la Sorbonne a interjeté appel de la dernière lettre

⁽¹⁾ Cité par Préclin (E.): L'union des églises gallicane et anglicane. Une tentative au temps de Louis XV. P.-F. Le Courayer (de 1681 à 1732) et Guillaume Wake. Paris, 1928, p. 8.

⁽²⁾ Préclin (E.), op. cit., p. 8.

⁽³⁾ Lupton (J.-H.), op. cit., p. 58.

du Pape, et confirmé son adhésion aux mandements du Cardinal de Noailles. Les curez de Paris, les Pères de l'Oratoire, les Carmes déchaussez, les Bénédictins de St Germain de Prez, les Augustins, l'Université tout entière, les Chanoines de Ste Geneviève, et ceux de St Victor y ont également adhéré » (1).

Et Wake, qui, jusque là s'interrogeait sur le bien-fondé de sa tentative, de répondre : « Quelle que soit la conséquence de notre correspondance avec les Docteurs de Sorbonne touchant des questions religieuses, la situation actuelle de nos affaires semble nous obliger à faire ainsi » (2). Ayant écrit à Dupin et à Girardin (3), il charge Beauvoir de lui rendre compte de l'accueil fait à ses missives, car, dit-il: « Je ne sais comment Dupin et le Dr Piers [de Girardin] accueilleront la suite de mes lettres : c'est une tentative hasardeuse pour les convaincre de la nécessité de saisir cette occasion de rompre avec le Pape et d'aller plus loin qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici dans leur conception de son autorité, de manière à ne lui laisser qu'une primauté de situation et d'honneur » (4).

Sa préoccupation dominante, Wake l'exprime une fois de plus à Beauvoir le 18 novembre 1718 : « Si nous pouvions seulement séparer de Rome l'Eglise gallicane, une réforme sur les autres points suivrait tout naturellement » (5). Il ne comprend pas les « subtilités » de la conduite française envers le Saint-Siège, lui préfère l'attitude anglicane qu'il juge plus franche et regrette que la France n'ait pas suivi l'exemple montré par l'Angleterre (6).

Les événements présents ne l'y conduisent point. Le Régent, Philippe d'Orléans, est décidé à ne pas se brouiller avec le Pape. Il tente, sans y parvenir, d'apaiser le conflit né de la

⁽¹⁾ Lupton (J.-H.), op. cit., p. 64.

⁽²⁾ Lupton (J.-H.), op. cit., p. 65.

⁽³⁾ Patrick Piers de Girardin, docteur de Sorbonne, opposant à la Bulle, favorable à la cause de l'union.

⁽⁴⁾ Lupton (J.-H.), op. cit., p. 65. Préclin (E.), op. cit., p. 12.

⁽⁵⁾ Préclin (E.), op. cit., p. 13.

⁽⁶⁾ Lettres de Wake à Beauvoir du 2 décembre 1718 et du 23 janvier 1718-19, citées par Lupton, p. 82 et 85.

Bulle Unigenitus et ordonne la saisie des papiers de Dupin dont la correspondance avec Wake, faite à l'insu du Saint-Siège, commence à être connue. Dupin meurt peu après. Le projet d'union reste alors en sommeil jusqu'au moment où l'archevêque de Canterbury trouve un allié sérieux en la personne du Père Le Courayer.

Durant de longues années, tandis qu'en France, l'opinion religieuse reste profondément divisée par l'affaire de la Bulle Unigenitus, que la Papauté, aidée par le gouvernement, s'efforce toujours de faire accepter, une étroite collaboration s'établit entre Wake et Le Courayer. Ensemble ils examinent les points controversés: la question de la validité des ordinations anglaises, celle de la transsubstantiation. Sans se lasser, l'archevêque de Canterbury fournit à son correspondant les renseignements qui lui sont nécessaires. Il voit dans les ouvrages de Le Courayer le moyen de faire mieux connaître l'église anglicane, de rectifier certaines erreurs répandues à son sujet. Mais attaqué, puis condamné dans ses écrits, Le Courayer est contraint de chercher refuge en Angleterre au début de 1728. Le mouvement d'union des églises n'aboutit pas.

Ce qui reste pour lui la cause profonde de cet échec, Wake l'exprime dans sa dernière lettre à Le Courayer: « Pour la paix de l'Eglise, je souhaite ardemment vivre en bonne entente avec tous les chrétiens catholiques; et avec l'aide de Dieu, j'espère mourir dans ces dispositions. Je crois que nous arriverions bientôt à une entente, ou, tout au moins, à une tolérance mutuelle si, en exposant les autres points controversés, tout le monde était aussi clair et aussi honnête que vous à propos du Sacrifice et de l'ordination. Mais, hélas, vous avez un obstacle qui, tant qu'il ne sera pas écarté, déjouera toutes nos bonnes intentions et tous nos désirs. La Cour de Rome n'acceptera jamais de renoncer à sa domination et, tant qu'existera ce pouvoir exorbitant, la Chrétienté ne pourra être véritablement réformée... Je n'en dis pas davantage » (1).

⁽¹⁾ Lettre de Wake à Le Courayer en date du 31 janvier 1727. Cité par : Rowden (A.W.): The Primates of the four Georges. London, 1916, p. 96.

A l'amertume causée par la disgrâce de celui qui est devenu son ami, s'ajoute, pour l'archevêque de Canterbury, le regret de constater que les événements ne répondent pas à son attente : quels que soient les troubles qui agitent à cette époque une partie de l'Eglise de France, ils ne provoquent pas sa rupture avec le Saint-Siège.

De la tentative faite au début du xvIII° siècle, fort discrètement, par quelqu'un qui connaît la méfiance traditionnelle de ses concitoyens envers tout ce qui touche au catholicisme romain, on peut dire qu'elle est essentiellement, dans l'esprit du négociateur anglais, une tentative d'union de deux églises nationales, de deux églises réformées. Il travaille dans ce but avec ceux qu'il croit susceptibles d'adopter son point de vue en ce qui concerne la question de l'autorité du Pape sans d'ailleurs s'inquiéter de savoir s'ils sont « jansénistes » ou « gallicans ». En fait, tant pour déterminer ses correspondants à rompre avec le Saint-Siège que pour créer en France un climat susceptible de provoquer l'adhésion populaire, corollaire indispensable à une entente préparée par des érudits, son espoir repose sur l'affaire de la Bulle Unigenitus que l'on a coutume d'appeler la « seconde période du Jansénisme ».

Wake est-il un novateur ou son projet, son programme, son espoir ne sont-ils qu'un héritage du xvn° siècle?

Le xvii siècle offre un exemple que Wake semble avoir suivi. A cette époque, en effet, des circonstances presque identiques inspirèrent à des théologiens anglicans un projet analogue. Mais étant comme Wake, convaincus de l'orthodoxie de leur Eglise, ils furent amenés à formuler la même condition et à encourir le même échec.

L'anné 1640 est marquée par un fait d'une portée considérable : la publication du livre de Jansenius, l'Augustinus. Il va susciter en France de vives querelles religieuses. Attaqué par les Jésuites, il trouve des défenseurs en la personne d'Antoine Arnauld et de ses amis. Bientôt nommé « janséniste », ce mouvement d'opposition à la Compagnie de Jésus voit grandir son influence. Il a des appuis dans le clergé, au Parlement, à la Sorbonne.

Or, en Angleterre, dès cette même année 1640, la révolution menace, et la monarchie, et l'Eglise établie. Celle-ci ne surmontera cette crise que grâce à l'action énergique de quelques-uns de ses théologiens. Parmi eux il faut citer Richard Steward, Henry Hammond, chanoine de Christ Church, John Bramhall, évêque de Derry puis archevêque d'Armagh, John Fell, futur évêque d'Oxford.

Le sérieux, la modération, la piété et même une certaine austérité qui caractérisent le milieu janséniste ne peuvent que le rendre sympathique à des anglicans élevés dans l'horreur de la « pompe romaine ». En outre et par-dessus tout, les Jansénistes se révèlent comme des adversaires de la Compagnie de Jésus. Or, les Anglicans voient dans les Jésuites les ennemis les plus acharnés de leur église réformée. Combattre la doctrine des Jésuites sur la question de la Grâce, n'est-ce pas, aux yeux d'observateurs étrangers, paraître se rapprocher de la doctrine anglicane? Etant donnée la faveur dont jouissent les Jésuites à la Cour de Rome, jusqu'où iront les difficultés qu'ils sont susceptibles d'y créer à leurs adversaires jansénistes? Quelle sera leur réaction? Ne seront-ils pas, tôt ou tard, presque fatalement appelés à se séparer de la communauté romaine, séparation que Wake envisagera à son tour... Le mouvement janséniste se développe au moment précis où l'église anglicane est en péril. Ne pourrait-il constituer pour elle un allié, un appui ? De là, sans doute, naît, chez les théologiens anglicans que nous venons de citer, l'idée d'un rapprochement avec les Jansénistes.

Dans son livre, Athenae Oxonienses, Wood signale une tentative faite en ce sens, à Paris, par l'un d'entre eux, le chapelain de Charles II, Richard Steward et un homme politique de ses amis, Sir George Ratcliffe.

Wood ne donne aucun détail. Il fait seulement connaître le projet, indirectement la date à laquelle il est mis en œuvre (vers 1650) et le nom des deux négociateurs anglicans (1).

Mais la tentative est connue et approuvée par Bramhall et Hammond. Celui-ci reçoit en effet, en 1657, une lettre de Bramhall relatant « la mort de Sir George Ratcliffe et les espoirs d'entente avec les Jansénistes ».

Ainsi se trouve confirmée l'existence du projet et prouvé ce que la communauté de vues et les liens d'amitié entre Steward, Bramhall et Hammond pouvaient laisser prévoir : ils souhaitent tous trois la réussite de la tentative et semblent agir de concert.

La manière dont ce projet est envisagé par ses auteurs anglicans nous serait demeurée inconnue et rien ne nous autoriserait à penser que le « programme » de Wake avait été formulé dès le xvn° siècle, si l'évolution de la situation religieuse française n'avait inspiré à Henry Hammond trois de ses œuvres.

En effet, la situation religieuse française a considérablement évolué et une crise se prépare, crise qui, par son ampleur, rappellera en quelque sorte celle que suscitera l'affaire de la Bulle Unigenitus.

La discussion au sujet de la Grâce, provoquée par la publication de l'Augustinus, a engendré l'affaire des cinq propositions.

Un essai infructueux est fait en Sorbonne, en 1649, par Nicolas Cornet, pour faire condamner cinq propositions dont il n'énonçait pas clairement l'origine. Les imputant à Jansenius, c'est à Rome, qu'à l'instigation des Jésuites, on en demande la condamnation. Le 31 mai 1653, une Bulle du Pape Innocent X les censure et condamne indirectement Jansenius. Cette Bulle est acceptée sans difficulté par les Jansénistes. Deux ans plus tard, l'affaire est reprise sous une autre forme.

⁽¹⁾ Il semble en effet que Steward ait séjourné à Paris surtout depuis 1648. Il y meurt le 14 novembre 1651.

Un ouvrage d'Arnauld, Seconde lettre à un duc et pair... est déféré à l'examen de la faculté de Théologie. On l'accuse de soutenir et de renouveler la doctrine de Jansenius. Cette fois, le parti des Jésuites a gain de cause. Arnauld est condamné en Sorbonne. Et ce sont les Provinciales... Entreprises pour la défense d'Arnauld, elles se continuent en une attaque contre les Casuistes de la Compagnie de Jésus. Le mouvement d'indignation provoqué par cet exposé ironique de la morale des Jésuites s'intensifie. Une partie des autorités ecclésiastiques de France se trouve ainsi amenée à condamner les Casuistes.

Hammond est tenu au courant des querelles françaises. Il recoit les textes contre les Casuistes. Depuis des années déjà il partageait avec Steward et Bramhall l'espoir d'une entente avec les Jansénistes. La conjoncture présente raffermit son espoir et le transforme en un espoir d'entente, non plus seulement avec les Jansénistes, mais avec ceux qui s'unissent à eux dans la lutte contre la morale des Jésuites : avec les autorités ecclésiastiques, avec l'Eglise de France. Bien que connaissant l'hostilité des anglicans à l'égard du catholicisme romain. Hammond croit le moment venu de divulguer, de populariser ses idées. De même que pour Wake, ce sont les circonstances qui le conduisent à prendre position. De 1657 à 1659, il donne, en trois publications successives, la traduction anglaise des principaux écrits contre les Casuistes (1). Mais Hammond est un théologien anglican. Il incarne, à cette époque, la défense de la doctrine de son église, aussi bien contre les protestants dissidents que contre les catholiques romains.

⁽¹⁾ Chacune de ces publications est accompagnée d'une préface. Les deux premières sont anonymes, la troisième est signée d'un double H. Dans notre ouvrage De Blaise Pascal à Henry Hammond. Les Provinciales en Angleterre, nous démontrons que ces trois publications ont été entreprises et préfacées par Henry Hammond (1605-1660). Voici leurs titres:

Les Provinciales: or, the Mysterie of Jesuitisme... London... 1657... British Museum E 1623.

Les Provinciales... The second edition... With large additionals... London... 1658. British Museum 860 g 9.

A Journall of all Proceedings between the Jansenists and the Jesuits... London... 1659... British Museum E. 985 (7).

Aussi exprime-t-il, dans les préfaces qu'il compose pour présenter ses publications, des sentiments profondément anglicans, ceux-là même que Wake laissera paraître soixante ans plus tard dans sa correspondance.

Comme lui fortement influencé par les événements de France, ses écrits le reflètent, Hammond croit voir la lutte initiale entre Jansénistes et Molinistes se changer en une lutte qui oppose désormais le Clergé de France à la Compagnie de Jésus. Or, d'après Hammond, le Clergé de France réclame fort justement une juridiction autonome, tandis que la Compagnie de Jésus, elle, est l'alliée du Pape. Aussi voit-il, dans la crise présente, une possibilité d'union entre l'église anglicane et une église gallicane. Cédant à la même illusion que Wake, cette union, il la trouve souhaitable et la croît réalisable, oui, mais à une condition, c'est que l'église de France achève ce qu'elle semble avoir si bien commencé, une Réforme semblable à celle de l'église anglicane...

Hammond meurt au début de l'année 1660, assuré du rétablissement de son église, mais cependant trop tôt pour pouvoir se rendre compte que ni la lutte contre les Casuistes, ni la question des cinq propositions et même la pénible affaire du Formulaire, sa conséquence, ne mèneront à une rupture entre l'église de France et Rome. Les événements ne répondront pas à son attente.

La condition posée par Hammond, révèle pourquoi, sans doute, l'essai d'entente avec les Jansénistes, devenu espoir d'union de l'église anglicane avec une église gallicane, n'aboutit pas. C'est un projet conçu par des anglicans pour l'union de deux églises nationales, de deux églises réformées. Leur espoir de le voir se réaliser repose sur ce que l'on nomme la « première période du Jansénisme ».

Est-ce fortuitement que Wake nourrira dans des circonstances analogues le même espoir que Steward, Bramhall, Hammond et adoptera la même attitude? Penser qu'il ignore ses illustres devanciers, qu'il ne connaît pas la traduction anglaise des écrits contre les Casuistes, qu'il n'a pas lu la publication de Wood, l'Athenae Oxonienses..., dont il recommandera la lecture à son ami Le Courayer, serait faire injure à l'érudition de l'archevêque de Canterbury. D'ailleurs, une soixantaine d'années seulement séparent les deux tentatives et il existe entre Hammond et Wake un lien direct: John Fell.

De vingt ans plus jeune que Hammond, John Fell, doyen de Christ Church, évêque d'Oxford, est son ami, son admirateur, son biographe. Après la mort de Hammond, c'est à lui que revient l'honneur de classer ses manuscrits. C'est lui qui, trouvant parmi eux la lettre de Bramhall, rédige la courte analyse que nous avons citée plus haut en se servant de l'expression « espoirs d'entente avec les Jansénistes » (1). Or John Fell est le maître, le protecteur de Wake. A son instigation et sous sa direction, Wake fait ses études à Christ Church. En 1682, année de la célèbre Declaratio cleri gallicani, Wake part pour Paris où il s'intéresse aux affaires de l'église de France. Introduit dans les milieux érudits de la capitale, il s'y consacre à des travaux pour l'évêque d'Oxford. Se peut-il que la question de l'union de l'église anglicane avec une église gallicane n'ait jamais été abordée entre John Fell et lui?

Plutôt qu'un projet personnel, n'est-ce pas l'espoir de la génération de ses maîtres que l'archevêque de Canterbury essayera, à son tour, de réaliser?

La tentative d'union de l'église anglicane avec une église gallicane, telle qu'elle est conçue et menée par Wake, n'a-t-elle par son origine au xvır° siècle?

P. JANSEN.

⁽¹⁾ An account of Dr. Hammond MSS. by Dr. Fell. Bodleian Library, MS. Tanner 88 fol. 70.

Les Modèles de Martellange

pour son

Église du Noviciat de Paris

ans un important article publié par le Bulletin Monumental, M. Pierre Moisy, dont on connaît les travaux consacrés aux architectes de la Compagnie de Jésus en France, a analysé longuement le conflit qui opposa, vers 1630-1640, les tenants parisiens d'un classicisme pur à ceux d'une architecture moins « régulière » (1). Cette querelle, qui devançait d'une trentaine d'années la victoire que le parti des classiques devait remporter en France sur les tendances baroques a eu pour protagonistes deux des constructeurs les plus doués que les Jésuites aient comptés parmi eux : François Derand et Etienne Martellange. Celui-ci, hostile au goût que Derand manifestait pour les effets pittoresques, jugés incompatibles avec les règles édictées par les théoriciens de l'antiquité et de la Renaissance italienne, était énergiquement soutenu par le groupe des « antiquisants », dont Fréart de Chambray, Chantelou et Sublet de Noyers défendaient la cause avec fougue.

Exposant les données de l'antagonisme, M. Moisy a été naturellement amené à parler de la célèbre église que Martellange édifia à partir de 1630 pour le noviciat des Jésuites à Paris. Cet édifice, et surtout sa façade, où le grand architecte a réalisé l'expression parfaite de ses tendances, suscitèrent parmi les connaisseurs un enthousiasme comparable à celui que le portail de Saint-Gervais avait soulevé une vingtaine d'années plus tôt. Imité durant des générations et jusqu'en

⁽¹⁾ Pierre Moisy, Martellange, Derand et le conflit du baroque (Bulletin Monumental, 1952, 237-261).

plein XIX° siècle, loué par tous les écrivains de l'époque classique, le chef-d'œuvre de Martellange était, en effet, une réussite totale : exemple accompli d'un art classique sobre, d'une pureté et d'une harmonie que n'entachait aucun souci pédant (fig. 1).



Fig. 1. - Etienne Martellange, façade de l'église du Noviciat.

Cette réussite merveilleuse, Martellange la devait-il à son seul génie? « L'église du Noviciat, écrit M. Moisy, apparaît comme l'expression même du groupe de doctrinaires qui s'abritait derrière Noyers, c'était leur grande pensée dans le domaine de l'architecture religieuse, le fruit de leurs méditations doctrinales. Aussi se jugent-ils fondés à passer sous silence le nom de celui qui n'est pour eux qu'un exécutant, et Chantelou ne cite pas Martellange ». Mais critiquant à juste titre l'attitude cavalière des protecteurs du coadjuteur temporel, M. Moisy ajoute: « On pourrait admettre — et c'est

au fond ce que Chantelou laisse entendre en passant son nom sous silence — que Martellange n'a été qu'un exécutant sans personnalité aux mains des amis de Noyers. Mais cela n'est pas si sûr, Martellange lui-même était fier de son œuvre ». Nous essaierons de montrer, à l'aide de quelques éléments chronologiques et artistiques, que l'architecte n'eut effectivement pas besoin de ces théoriciens pour concevoir son chefd'œuvre.

Tous les spécialistes du XVII° siècle ont insisté sur le fait qu'à cette époque, personne n'eût songé à reprocher à un artiste ou à un écrivain de s'inspirer de près, et ouvertement, d'un modèle connu et admiré, pourvu bien entendu qu'il ne s'agît pas d'une copie servile. Si dans son projet pour la grande église de la Maison Professe des Jésuites rue Saint-Antoine, Martellange s'est souvenu du plan que Vignole avait fourni pour le Gesù de Rome — non sans le modifier d'ailleurs sur bien des points (1) — c'est dans des œuvres romaines bien différentes qu'il a cherché un modèle pour son église et sa façade du Noviciat (2).

On commence à faire les distinctions qui s'imposent entre les nombreux types de portails classiques créés depuis la Renaissance; on ne se contente heureusement plus de les englober tous dans la vaste et vague catégorie des façades dites « jésuites ». On sait aujourd'hui que ces morceaux d'architecture, semblables par leurs éléments décoratifs mais fort différents les uns des autres par leur composition, étaient

⁽¹⁾ Notamment dans la disposition des piliers et des tribunes.

⁽²⁾ Nous avons dit ailleurs (cf. notre étude sur l'église des Minimes de la place Royale) que peu avant la construction de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, on avait élevé à Paris, coup sur coup, trois églises à nef unique et chapelles latérales surmontées de tribunes : l'église des Feuillants Saint-Honoré (1601-1608), celle des Minimes de la place Royale (1611-1628 pour la nef et le transept), et l'église de l'Oratoire (commencée en 1621 et achevée seulement au xviii s.), la seule des trois qui soit encore debout. Ces trois églises (ainsi que des projets antérieurs de Martellange) expliquent mieux la genèse de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, et dispensent en tout cas de faire dériver celle-ci directement du Gesù.

capables de servir de moyen d'expression à des tempéraments extrêmement divers (1). Ainsi, il suffit de juxtaposer le portail du Noviciat et celui du Gesù pour se rendre compte qu'un abîme les sépare non seulement au point de vue de leur qualité expressive, mais aussi du choix et de l'agencement même des membres qui les composent. On n'ignore point, du reste, que chez les architectes classiques de Paris, la façade que Della Porta éleva devant l'édifice construit par Vignole n'a jamais eu bonne presse. D'Aviler, résumant les critiques de ses confrères, s'exprime sans détours : « Le portail (du Gesù), qui n'est pas de Vignole mais de Jacques de la Porte, ne répond nullement à la beauté et au bon goust de l'architecture de cette église... » (2). Quant au projet de facade dessiné par Vignole mais qui ne fut pas exécuté, il était certes moins éloigné de ce que les architectes parisiens entendaient alors par « bonne architecture ». Cependant, en comparant le plan, la disposition des supports, des baies et des éléments décoratifs de cette façade avec ce que Martellange a réalisé au Noviciat, force est de constater que, là aussi, il s'agit de deux œuvres bien différentes.

Aussi étonnant que cela paraisse, Charvet et Bouchot ne semblent point s'être avisés, dans leurs monographies consacrées à notre architecte (3), qu'en fait de portails d'églises classiques, Rome renferme des modèles qui vont du type le plus dépouillé aux combinaisons les plus chargées, les plus explosives. Ni l'un ni l'autre ne s'est demandé si Martellange, dont Charvet notamment a si bien défini les tendances artistiques, n'a pas cherché ailleurs qu'au Gesù le modèle de sa façade du Noviciat. De fait, ce modèle existe : c'est la façade de l'église Sainte-Marie-des-Monts (fig. 2).

⁽¹⁾ Voir notamment Giovannoni, Saggi sul l'Architettura del Rinascimento (1931), et Hautecœur (L.), Histoire de l'Architecture classique en France (1943), t. I, 649-658.

⁽²⁾ D'Aviler, Cours d'Architecture, 1691, I, p. 253.

⁽³⁾ Charvet (L.), Etienne Martellange, 1874; Bouchot (H.), Notice sur la vie et les travaux d'Etiene Martellange, 1886.

Construite en 1580 au flanc du Viminal, cette église est rarement citée. Pourtant, Letarouilly l'a soigneusement gravée pour son Atlas (1). De son côté, Marcel Reymond la mentionne en ces termes dans son étude sur la Renaissance italienne (2): « Dans le même style (que le Gesù), avec plus de simplicité

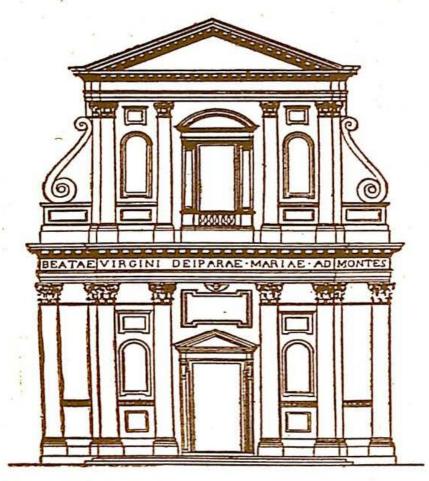


Fig. 2. — Giacomo Della Porta, facade de l'église Sainte-Marie-des-Monts (Rome)
(D'après Letarouilly).

et dans une forme plus belle, Giacomo della Porta créa la façade de Sainte-Marie-des-Monts ». Mais le rapprochement avec l'église du Noviciat n'a jamais été fait, à notre connaissance, d'une manière explicite. Cela est d'autant plus surprenant que l'église romaine a servi de modèle à Martellange aussi

⁽¹⁾ Letarouilly (P.M.), Edifices de Rome moderne (1840-1857).

⁽²⁾ André Michel, Histoire de l'art, IV, 1re partie, p. 46.

bien pour son chef-d'œuvre parisien que pour des projets bien antérieurs, dessinés dès les premières années du xvii siècle, notamment pour les chapelles du collège du Puy, de Vienne et de Lyon (1). Il convient de souligner à ce propos que si dans ces projets de jeunesse, dont tous ne furent pas réalisés, le thème des façades apparaît encore d'une simplicité extrême, rappelant plutôt celles des églises romaines Santa Caterina de' Funari et San Spirito in Sassia (2), le plan des chapelles du Puy et de Vienne procède directement de celui de Sainte-Marie-des-Monts, adaptation complètement italianisée du vieux plan des édifices gothiques du Midi de la France (3).

La façade de Sainte-Marie-des-Monts, gracieux petit édifice que Giacomo della Porta construisit peu après sa grandiose façade de Gesù, est d'une conception étonnamment sereine; on est presque tenté d'évoquer à son sujet ce que les esthéticiens appellent une réaction de détente. En effet, elle contraste singulièrement avec le dynamisme déjà baroque de l'œuvre qui l'avait précédée : au Gesù, on a affaire à un resserrement de l'ordonnance générale, à un crescendo des accents culminant dans le motif central, à une tension qui s'exprime au second ordre par les ailerons trapus semblables à des ressorts; à Sainte-Marie, la composition est d'une harmonieuse simplicité. Connaissant les préférences de Martellange, on n'a pas de peine à s'imaginer l'attrait que la modeste église de la Via

⁽¹⁾ Précisons qu'en ce qui concerne Vienne, il s'agit des projets de 1606-1607 (Cab. Est. Hd 4, tome III, 4° volume, fol. 251), et non de ceux de 1623 et de 1626. Le projet pour la chapelle du collège de Lyon, presque identique, date de la même époque.

⁽²⁾ La première, de Guido Guidetti, vers 1565; la seconde, réalisée par Ottaviano Mascherino d'après un projet de Sangallo le Jeune, datant d'avant 1550.

Geymuller (Die Baukunst der Renaissance in Frankreich, II, 503) cite ensemble les façades de Sainte-Catherine, de Sainte-Mariedes-Monts et du Noviciat de Paris, mais c'est uniquement pour indiquer que leur entablement ne présente aucun ressaut.

⁽³⁾ Chez Martellange, il y a toutefois des ouvertures faisant communiquer les chapelles entre elles. On retrouve cette disposition dans presque toutes ses églises.

della Madonna dei Monti dut exercer sur lui lors de son séjour à Rome (1). C'est elle qui allait lui inspirer ses plus belles œuvres.

Examinons de plus près les deux façades. Leur plan est identique; la façade romaine est à peine plus large que celle du Noviciat. Le motif central, en faible saillie sur les deux ailes, est rythmé de part et d'autre de la porte d'entrée par deux pilastres que sépare une niche; l'extrémité des ailes est marquée par un pilastre semblable aux autres, le raccord entre les travées latérales et la travée en saillie du milieu étant réalisé par un demi-pilastre en retrait. Comme on voit, ce plan d'une grande simplicité est fort éloigné de celui des deux façades conçues pour le Gesù.

Quant à l'élévation, elle ne diffère au Noviciat de celle du portail de Sainte-Marie que par des variantes dans l'articulation des éléments décoratifs. Mais ces différences, assez subtiles, sont significatives pour le but artistique que poursuivait notre architecte. Effectivement, Martellange s'est ingénié à châtier tout ce qui, dans la composition de della Porta, pouvait encore apparaître à ses yeux comme insuffisamment clair et dépouillé. Tout d'abord, il a substitué à l'ordre corinthien trop riche de l'édifice romain ses ordres préférés, le dorique et l'ionique. Par voie de conséquence, il a décoré la frise du premier ordre de triglyphes se découpant avec netteté sur les métopes nues. En outre, il a remplacé les cartouches aux saillies trop prononcées placés par della Porta au-dessus de la porte et des quatre niches, par des tables lisses strictement rectangulaires. De même, le cadre inférieur des niches qui comporte à Sainte-Marie-des-Monts un léger crochet aux deux extrémités est, chez Martellange, absolument rectiligne. Enfin, notre architecte n'a pas repris le motif des colonnettes qui encadrent, sur la façade de l'église romaine, la baie du second ordre; il s'est contenté d'en marquer le contour par

⁽¹⁾ A la fin du siècle, Robert de Cotte, venu à Rome avec Jacques Gabriel, devait lui aussi s'intéresser beaucoup à cet édifice : il en dessina le plan et l'élévation avec un grand soin (Cab. Est. Vf. 7).

une élégante mouluration. Mais surtout, par un changement qui, à première vue, pourrait paraître tout à fait accessoire, il a réussi avec un rare bonheur à rendre la composition générale d'une clarté exemplaire : déplaçant le bandeau horizontal qui se trouve à la façade de della Porta au-dessous des niches, il l'a remonté à sa façade du Noviciat au-dessus, sur la même ligne que les bases des petits frontons couronnant la porte du rez-de-chaussée et la baie de l'étage; de la même façon, il a délimité le panneau au-dessus de la porte de manière qu'il ne coupe pas la ligne des chapiteaux, comme c'est le cas à Sainte-Marie-des-Monts: le contour de ce panneau central répond exactement à ceux des tables qu'on voit aux ailes latérales. Ajoutons que le même souci de division tranchée des compartiments s'observe aux ailerons : un peu grêles chez della Porta, ils acquièrent chez Martellange une qualité de raffinement géométrique incontestable (1)

Ainsi, tout en conservant le plan et les dispositions générales de l'élévation du modèle romain, l'architecte de l'église du Noviciat est parvenu à rendre extrêmement net le jeu des lignes horizontales et verticales, bien moins pur sur l'édifice de della Porta où se reflète, malgré tout, la prédilection du maître italien (élève de Michel-Ange) pour les partis plus heurtés.

C'est cette parfaite harmonie de la composition que les tenants du classicisme ont tant admirée. Depuis Le Maire et D'Aviler jusqu'à Jaillot, tous les architectes, tous les historiens français du XVIII^e et du XVIII^e siècle ont loué le chef-d'œuvre de Martellange comme il convient. Même Le Bernin, chef de file de l'art baroque, n'avait pu s'empêcher, lors de son séjour dans notre capitale, de déclarer que « c'estoit l'unique pièce achevée qu'il eût vue à Paris (2). L'hommage est d'autant plus

⁽¹⁾ Blondel (Architecture Françoise, II) adresse même un petit reproche doctoral à cette ordonnance: «Il paroît, écrit-il, que les parties qui décorent ce portail sont trop subdivisées».

⁽²⁾ Ribeyrette, Récit des choses arrivées en France, etc..., cité par M. Moisy (op. cit., note p. 261).

remarquable que le génial Italien ne s'embarrassait nullement, dans ses compositions, de clarté et de « régularité » au sens que les classiques français donnaient à ces notions.

Jusque vers 1900, on pouvait voir à Rome une autre façade d'église classique ressemblant à celle du Noviciat plus encore que celle de Sainte-Marie-des-Monts : nous voulons parler de la facade de Sainte-Marie-Libératrice, élevée en 1617 par Honorio (Onofrio) Lunghi à quelques mètres des ruines du temple de Castor et Pollux, au Forum. Démolie en même temps que l'église pour permettre des fouilles sur l'emplacement de Santa-Maria-Antiqua, cette facade, quoique sensiblement moins large, avait dans l'ensemble le même plan que celles du Noviciat et de Sainte-Marie-des-Monts. Mais c'est surtout en élévation que la similitude avec le portail du Noviciat était frappante: mêmes ordres (dorique et ionique), même disposition des pilastres et des niches, même léger ressaut aux extrémités du motif central, même simplicité de la décoration (un peu fruste même à la facade de Lunghi, si l'on en juge par les gravures assez médiocres qui nous en ont conservé l'aspect). Martellange a-t-il connu l'œuvre d'Honorio Lunghi? Exécutée en 1617, c'est-à-dire bien après le séjour de notre architecte à Rome, elle n'a pu parvenir à sa connaissance que par des dessins. Il est plus que probable que Martellange était tenu au courant de ce qui se faisait sur les bords du Tibre en matière d'architecture religieuse; ses liens avec le siège du généralat de la Compagnie étaient, on le sait, ininterrompus. En tout cas, il paraît difficile d'admettre qu'entre les deux façades, la ressemblance soit simplement fortuite. Il est vrai que toutes les deux s'inspirent d'un modèle commun : la façade de Sainte-Marie-des-Monts.

On a vu plus haut comment, dès ses projets pour les chapelles du Puy, de Lyon et de Vienne, conçus en 1605-1607, Martellange trahissait l'influence qu'avait exercée sur lui l'église de Giacomo della Porta. Nous avons souligné la similitude presque complète des plans de ces églises : nef unique de trois travées bordée de chapelles peu profondes, transept

non saillant, chevet flanqué de deux annexes rectangulaires (1) Pour ce qui est des façades que notre architecte projeta à la même époque pour les églises du Puy et de Vienne, elles préfiguraient celle du Noviciat par leur sobriété et par le caractère statique de leur composition. Cela est si vrai qu'en 1623, sept ans avant la mise en chantier de l'église parisienne, un autre projet de facade dessiné par Martellange pour la chapelle du collège de Vienne accuse plus nettement encore le goût de l'architecte pour l'équilibre des compartiments (2). Cette façade, restée à l'état de projet, est dépourvue de travées latérales; elle correspond exactement à ce que sera en 1630 l'avant-corps central de celle du Noviciat (exception faite de l'oculus rond du second ordre, remplacé à Paris par une fenêtre à fronton circulaire imitée de celle de Sainte-Mariedes-Monts). Ce qui frappe surtout dans le projet de 1623, c'est son caractère d'épure où la recherche des proportions parfaitement équilibrées rappelle certaines compositions de Raphaël. La façade du Noviciat est de la même lignée; elle dénote cependant une plus grande maîtrise que le dessin de 1623 où l'artiste évite de justesse l'écueil du géométrisme abstrait.

Aux dires de Brice (3), Martellange était si attaché aux projets qu'il avait préparés pour l'église du Noviciat, qu'il ne voulut pas s'occuper de la construction avant d'avoir reçu du général de la Compagnie l'assurance formelle que personne n'interviendrait au cours des travaux pour changer ses plans. Il ne pouvait oublier ses déboires lors de la construction de l'église Saint-Paul-Saint-Louis de la rue Saint-Antoine. Mais cela prouve également combien il tenait à son œuvre. Est-ce

⁽¹⁾ La seule différence réside dans le tracé du chevet: à Sainte-Marie-des-Monts, c'est une abside en hémicycle empâtée dans un massif rectangulaire, au Puy et à Vienne un chevet plat. A l'église du Noviciat, Martellange a repris le plan circulaire du chevet de l'église romaine, mais a réduit de trois à deux le nombre des travées de la nef.

⁽²⁾ Cab. Est. Hd 4, t. IV, 4° volume.

⁽³⁾ Brice (Germain), Nouvelle Description de la Ville de Paris, II, 303.

là l'attitude d'un simple exécutant recevant avec obéissance les consignes esthétiques de quelques amateurs ?

En définitive, l'église du Noviciat ne devait rien aux théories du groupe dirigé par Sublet de Noyers et Fréart de Chambray. A l'époque où Martellange, s'inspirant des églises romaines qu'il avait connues et aimées, dessinait ses projets pour les premières chapelles de collège qu'il fut chargé de construire, ce groupe d'esthéticiens n'existait pas encore: Sublet de Noyers n'était alors qu'un tout jeune homme destiné à la carrière financière, et les frères Fréart venaient à peine de naître (1). Lorsqu'un quart de siècle plus tard, l'architecte traca ses plans pour le célèbre édifice de l'ancienne rue Pot-de-Fer, cristallisant des idées qui lui étaient familières depuis sa jeunesse, les deux jeunes frères - l'un n'avait que vingt-quatre ans, l'autre vingt et un - résidaient encore au Mans, leur ville natale. C'est en 1638 seulement que Sublet de Noyers, nommé en septembre surintendant des Bâtiments, les fit venir auprès de lui à Paris. Ils ne pouvaient donc en aucune manière influencer Martellange au moment où il concut son église du Noviciat.

Quant à Sublet qui avait fourni les fonds pour la construction de l'édifice, il ne dut pas se donner la moindre peine pour inculquer ses vues à notre architecte : celles-ci, le coadjuteur temporel les avait eues et appliquées bien avant que son protecteur ne fût en âge de les imposer. Tant il est vrai que la genèse d'une œuvre authentique ne saurait être cherchée dans les écrits — ou les préférences — des théoriciens. Ceux-ci ne font qu'accompagner, et le plus souvent suivre les efforts des créateurs, seuls capables d'engendrer les grands mouvements d'art.

Edouard-Jacques CIPRUT.

⁽¹⁾ Roland Fréart de Chambray vint au monde le 13 juillet 1606, Paul Fréart de Chantelou le 25 mars 1609 (Cf. Henri Chardon, Les frères Fréart, 1867).

ÉCHANGES DE VUES...

I

A propos des « Modèles de Martellange »

Lettre de M. Pierre Moisy:

C'est avec un très grand intérêt que j'ai pris connaissance de l'article de M. Ciprut que vous avez bien voulu me communiquer d'accord avec lui.

Je dois d'abord dire que je suis très heureux de voir naître un pareil travail. Cela indique que l'on commence à s'intéresser aux œuvres de nos Jésuites et je ne puis que me féliciter de voir la figure de Martellange mise en pleine lumière.

Je crois cependant nécessaire de faire deux observations: d'abord je n'ai jamais dit que l'église du Noviciat de Paris était née seulement des spéculations de théoriciens ; j'ai simplement souligné qu'en faisant appel à Martellange, Sublet de Noyers et ses collaborateurs avaient eu le bon goût ou l'heureuse fortune de mettre la main sur l'homme le plus propre à satisfaire leurs exigences théoriques. Je ne crois pas avoir dit nulle part qu'ils avaient inspiré Martellange. Cela est évident pour le lecteur non prévenu. Il n'en demeure pas moins qu'il ne convient pas de sous-estimer davantage l'affirmation de Chantelou, selon laquelle lui-même et ses frères « avaient pris le soin » de l'église du Noviciat, ce qui veut au moins dire que Martellange d'une part, Sublet et les Fréart d'autre part, étaient d'accord dans la conduite de la construction. Et en montrant l'existence et le sens d'une querelle Derand-Martellange, n'ai-je pas précisément fait voir, au moins implicitement, que ledit Martellange avait sa doctrine propre?

D'autre part, M. Ciprut fait voir que l'inspiration de Martellange n'est pas à chercher dans les injonctions du théoricien Fréart de Chambray — et je viens de m'expliquer là-dessus —, mais bien dans une imitation de Sainte-Marie-des-Monts à Rome. Là aussi je partage son point de vue et j'ai écrit sur ce sujet de longues pages dans ma thèse qui n'est pas encore soutenue, mais qui est terminée depuis de longs mois.

Seulement le mérite de cette indication ne revient ni à M. Ciprut, ni à moi-même. Car je lis dans l'ouvrage de Charvet sur Martellange, que j'ai bien souvent cité et que mon honorable contradicteur connaît aussi, et qui date de 1874, soit de quatre-vingts ans exactement, les lignes suivantes, à la page 220 : « C'est à Rome que se trouvent les édifices où, sans hésitation, nous admettons qu'il (Martellange) a puisé ses inspirations », et la note 264 qui correspond à ces lignes est ainsi rédigée: « Parmi les églises de Rome dont l'imitation me semble incontestable, nous citerons celle de S.M. de Monti, commencée en 1579, sous le pontificat de Grégoire VII, par Giacomo della Porta. Entre le plan et la facade de ce charmant édifice et l'église du Noviciat de Paris existent des analogies sensibles... ». Je ne crois pas qu'il soit possible d'en dire substantiellement plus que ce qu'a exprimé le sagace et presque divinatoire historien de Martellange, il y a si longtemps.

Lettre de M. Edouard-Jacques Ciprut :

Je sais gré à M. Moisy d'avoir fait la mise au point qu'on vient de lire, et surtout d'avoir attiré l'attention sur la note dans laquelle Charvet avait relevé, il y a déjà quatre-vingts ans, l'étroite ressemblance entre l'église du Noviciat et Sainte-Marie-des-Monts. La note est même si précise que, l'ayant lue l'autre jour à la Bibliothèque Nationale où je l'ai trouvée tout de suite grâce aux références détaillées de M. Moisy, je me suis demandé non sans appréhension comment elle avait pu m'échapper à l'époque où je consultai l'ouvrage cité. Je confesse donc humblement mon inadvertance; mais quel est celui d'entre nous qui peut se vanter de ne s'être jamais rendu coupable de pareille négligence au cours de ses lectures?

Il est bien évident que sans cette faute d'inattention, je n'aurais jamais écrit que le rapprochement entre les deux édifices n'avait pas encore été fait explicitement (1).

Mais ce que je voudrais surtout préciser ici en réponse à une autre observation de M. Moisy, c'est que, en écrivant mon article, je n'ai songé à aucun moment et d'aucune manière à le contredire. Aussi ai-je été très surpris de constater qu'il m'appelle son « honorable contradicteur ». Je l'étais même si peu que presque au début de l'article, j'écrivais ces phrases: « ... Critiquant à juste titre l'attitude cavalière des protecteurs du coadjuteur temporel, M. Moisy ajoute: « On pourrait « admettre — et c'est au fond ce que Chantelou laisse enten-« dre en passant son nom sous silence — que Martellange n'a « été qu'un exécutant sans personnalité aux mains des amis « de Noyers. Mais cela n'est pas si sûr, Martellange lui-même « était fier de son œuvre ». Nous essaierons de montrer, à l'aide de quelques éléments chronologiques et artistiques que l'architecte n'eut effectivement pas besoin de ces théoriciens pour concevoir son chef-d'œuvre »...

Je crois que c'est clair: en d'autres termes, toute ma démonstration tendait justement à confirmer, et non à contredire l'opinion de M. Moisy. Et en terminant mon article par l'alinéa relatif au rôle de ce groupe de théoriciens, c'est en somme contre Sublet et ses amis que j'entendais formuler des griefs; reprochons-leur encore, à trois siècles de distance, d'avoir si cavalièrement traité le grand architecte.

J'ajoute que si j'avais eu connaissance du travail inédit de M. Moisy sur Martellange, j'aurais bien certainement rédigé mon article avec le seul souci d'y souligner surtout ce qui distingue l'église du Noviciat de son modèle romain, comme j'ai tenté de le faire dans un passage pour bien marquer les

⁽¹⁾ Mon article était déjà imprimé lorsque j'ai reçu le nouveau livre de M. Blunt (Art and Architecture in France, 1500 to 1700). L'éminent historien anglais y écrit (p. 138) que le portail du Noviciat est « une copie presque exacte » de celui de Sainte-Marie-les-Monts. Cette appréciation sommaire, qui réduit le rôle de Martellange à celui d'un simple copiste, est pour le moins injuste.

tendances profondes de l'architecte, en opposition avec celles qui, outre-monts, allaient engager l'architecture italienne dans les voies du baroque.

Lettre de M. Pierre Moisy à M. Edouard-Jacques Ciprut:

« ...Je tiens à vous dire combien je suis sensible au ton de la note par laquelle vous répondez à mes observations sur votre article. Il paraît évidemment que nous sommes d'accord, et j'ai plaisir à le constater et à vous l'entendre dire. Il me plaît aussi, je le répète, de voir que l'on s'intéresse de toutes parts maintenant à nos architectes jésuites. Et qu'on s'y intéresse avec autant de science et de soin.

Je pense que vous serez d'accord avec moi pour remercier le secrétaire général de notre Société, Mgr Guervin, du zèle et de la délicatesse avec lesquels il s'acquitte de son rôle d'agent de liaison entre les chercheurs. Un utile débat s'est instauré entre nous grâce à son entremise. Il convient de l'en remercier.

П

Au sujet du « plan » des Pensées de Pascal

Note de M. Lucien Goldmann:

Depuis déjà plusieurs années nous nous efforçons de montrer que les études sur Pascal et Racine et — en partie tout au moins — les études sur la pensée janséniste en général se trouvent entravées par un malentendu fondamental.

La tradition du rationalisme cartésien est, en effet, si puissante chez la plupart des historiens de la pensée et de la littérature qu'il leur arrive souvent de considérer des implications particulières à ce rationalisme cartésien comme des évidences allant de soi et valables pour n'importe quel autre sujet d'étude. Or il se trouve que les aspects les plus importants de la pensée et de la littérature tragiques se révèlent inaccessibles à toute perspective rationaliste (ou irrationaliste — car le cas est identique pour tout irrationalisme existentialiste ou mystique) de sorte que les essais pour comprendre l'œuvre de Pascal à partir de ces catégories de pensée, qui lui sont étrangères, doit nécessairement engendrer une série de faux problèmes et de malentendus.

Nous avons déjà essayé, dans un précédent article, de montrer à quel point la discussion autour des « dernières années de Pascal » a été faussée par la supposition — purement cartésienne et arnauldienne — qu'il y avait contradiction à refuser de signer un formulaire condamnant le « fait de Jansenius » et à déclarer en même temps sa soumission à la Bulle du Pape qui condamnait ce fait et à l'Eglise qui exigeait la signature du formulaire.

Qu'on nous permette aujourd'hui d'aborder un autre faux problème analogue et qui n'a pas fait couler moins d'encre, celui du « plan des Pensées ». On connaît les nombreux travaux passés, contemporains (et, nous serions tenté d'écrire futurs) sur cette question. Le nombre des « plans » proposés est considérable et peut, bien entendu, être augmenté indéfiniment. Mais là aussi, à travers les différences apparentes entre les théories, il y a une hypothèse cartésienne commune aux théoriciens : celle qu'il existe un « plan » valable des Pensées, et que seule la mort prématurée de Pascal est cause de l'état fragmentaire dans lequel cette œuvre nous est parvenue.

Or cette hypothèse nous paraît tout aussi arbitraire et peu fondée que celle qui supposait une contradiction entre le refus de signer le formulaire en 1661 et la soumission à l'Eglise en 1662. En effet, de puissantes raisons d'analyse interne des Pensées, de fidélité au texte pascalien et enfin de critique historique parlent en faveur de l'hypothèse rigoureusement contraire, celle que l'état actuel des Pensées est un état achevé, ou plus exactement qu'il n'y avait pas pour Pascal d'état plus achevé possible que celui dans lequel il nous a laissé son texte, bien que — cela va de soi —, s'il avait vécu plus longtemps,

il aurait sans doute continué à rechercher un ordre sans jamais pouvoir l'approcher.

Trois sortes d'arguments parlent en faveur de cette thèse et chacun me paraît suffire pour la rendre acceptable; à savoir:

1°) Une raison de critique interne. Pascal — comme Descartes — est un grand écrivain qui a un sens très aigu de ce qui fait la valeur esthétique d'un écrit : son style, la relation entre sa forme et son contenu.

Or le message essentiel des *Pensées* est que l'homme est un être paradoxal, grand et petit, fort et faible; un être grand et fort qui presse l'homme parce qu'il ne cessera jamais de chercher une vérité rigoureusement vraie, une règle d'action rigoureusement bonne, un ordre valable et parfait, mais un être petit et faible parce qu'il ne pourra jamais trouver, tant qu'il vivra dans le monde, ni un tel ordre, ni une telle vérité, ni une telle règle d'action.

Inutile de dire que ce contenu ne peut s'exprimer d'une manière valable que dans un ouvrage qui est lui-même le témoignage d'une recherche intense et passionnée d'ordre, mais d'une recherche qui a échoué.

. De même qu'un plan logique et serré est une nécessité esthétique pour toute œuvre d'inspiration cartésienne, le fragment est une nécessité esthétique interne, une nécessité de style pour la pensée tragique. C'est pourquoi le fragment serait aussi choquant et absurde chez Descartes qu'un plan trouvé et réalisé chez Pascal. Ils étaient, l'un et l'autre, trop bons écrivains pour se tromper sur ce point.

2°) Malgré la vérité, qui nous semble apparente, de cette analyse, on pourrait peut-être encore nous reprocher que c'est là une interprétation, une « construction a priori »; mais il se trouve que cette relation entre le contenu et la forme et même son application à son œuvre propre, Pascal la connaissait fort bien, qu'il l'a exprimée dans les *Pensées* et que c'est seulement la perspective cartésienne des critiques et des historiens qui les a empêchés de lire ces fragments si clairs qu'ils n'ont presque pas besoin de commentaire.

En effet, en rélléchement our les megliques, l'amed ésur antre autre la paneée été téaliteur l'entrechément un affirme elatement la relation entre le must d'un était et en forme

*Parrhamana A'éstiral les mes peneéen come nidre et non para pent être dons me confusion come decein : e'est le véritable matre et qui marquera tementa mon chiel en le décordes memes, de ferme trop d'homenn à men enjet et pe le trattate uses ardre, puteque je seue membre qu'il en est membre uses ardre, puteque je seue membre qu'il en est membre es en entre pute en est partire.

Le pyrrhendeme, qui affirme l'inutilité de tout ardre, del dans être décrit dans une santuelen qui m'est pas à sans des etti e. Passal es rééla metre exituele rittque et amine estale antrendre et amine est et présis que tens acut qui ent ent par le anne ént ent est par le espaine d'a rien de aceptique. Pour elle l'homme n'est pas un être qui pent es passer d'ordre, mais un être qui le cherchere longente amis jamais pouveir le trenver. C'est pourquet Passal écrité les Penteèse et et et 18;

- Le decorre chose qu'en trenze su faisant un misse sit pelle qu'il tout mottre la première : ⁽²⁾

An he sentest staiment site plue sophiste-

et les mathémathages (fiscailes). Fascal rélatel les dans finales de soules la series de la confession de la

the state is plume to travel chee qui les mais out loujours leur sitt in principal de la fille principal de la fille du principal de la fille de la fi

- in the traise de plus que dans les milleus de l'estrémiente de Passelle de deux de pareix était la plus impussions de palle de Passel teans que les deux autent especiaint identiquest se problème semble avoir été comm et familier Plons traismus en effet le passese autent dans une lettre de Pareix, abbit de Patri, à la mère Angélique, écrite le 4 décembre 1988 Entir puis au manie assui la reduction des Fensése.
- : Parmatias mus da same dua qua cana amas bart da cana agriner du dzenidra da une disentira et da une patiezea, putemis alle estatent autrement the ne estatent pas dans l'ardre, gittant tant ille personne de vaste profession, comme il e H Hills engless hill set talls decand blan, if a n suese in states All set desardes and the nonegonant if a none falls and set angeses et un décorde une est un existement exettatés baquet les personnes ant survent l'Évenaits doivent etner, et l'et nging de voir qu'elles s'en estoignent et qu'elles le fuient. s'attachant à des ajustements et des agencements qui ne sont pas dignes d'elles, et qui treublent la aymétris de l'espett de Righ of consent time dispreparition of time differently statids dens le suite de leure extrane et de tem ete, tre neunt mille at Alastian at ta Attaining at Attaining at the national de l'Espuille, al de faulte la cuite elle et les come de l'espitt du Manda Jaline dane, me more, non contement to come de coetre lettre, male griese to manthie dont come tragatimes, at to finite etites area factioffe voite tateger atter castra aspett same the tenti corre dana los tate de la rataga fattantas el cana fue Assist Antices because our rather the telegraph open were Katal bases alls and partiers made and true a gue trop lorepuntly not forlds a

the estimate charges but he t'estal ne must per identiques the estimate charges but he preve difference de fuert hereix pent due in any must estal de fuerteme de fuert hereix pent due in any must endent ell monde et l'estal de fuert pent forme de fuert de fuert de l'estal de fuert de l'estal de fuert de l'estal de fuert de l'estal de l'est

N'empêche que la relation interne des deux positions, non seulement en général, mais encore sur ce problème de l'ordre en particulier, est apparente, ainsi que leur commune opposition au cartésianisme d'Arnauld et de Nicole.

Ce qui n'empêchera pas, bien entendu, de nombreux pascalisants, à l'avenir, de chercher le véritable plan, aussi logique, aussi rationnel que possible, des *Pensées* de Pascal.

Note de M. Jacques Chevalier:

J'ai lu avec un vif intérêt la note de M. Goldmann au sujet du « plan » des Pensées de Pascal, et je suis bien d'accord avec l'auteur sur le fond. A vrai dire, cette note est sans doute moins « explosive » que ne serait tenté de le supposer l'auteur: car les pensées de Pascal qu'il cite à l'appui de sa thèse, et quelques autres qu'on y pourrait joindre (éd. de la Pléiade, 8 début, 65, 69, 72...), sont suffisamment explicites pour éclairer sur ce point tous ceux qui ont pratiqué Pascal et sont familiers avec sa pensée. Il écrit « sans ordre », mais non pas « sans dessein ». Entendons-nous bien: il y a un ordre chez Pascal, mais cet ordre n'est pas l'ordre qu'adopte le mathématicien dans ses démonstrations, ni l'ordre que suit saint Thomas, ni même celui que préconise et auquel se conforme généralement — mais pas toujours — Descartes; son ordre à lui, comme eût dit Cournot, n'est pas unilinéaire, mais multipolaire ; il se subordonne à son dessein, c'est-à-dire à la fin qu'il se propose, à laquelle il ordonne tout ce « qui a rapport à la fin pour la montrer toujours ». C'est pourquoi, en effet, la méthode propre à Pascal n'est pas celle du discours, mais celle du dialogue, ou, si l'on veut, la forme fragmentaire et coupée dans laquelle se livrent à nous les Pensées. Et je suis d'accord avec l'auteur pour penser que cette sorte de forme est celle qui convient éminemment à la sorte de fin qui est celle de Pascal : fin jamais atteinte, et qui ne se révèle à nous que dans la mesure où elle sollicite de nous une quête jamais achevée; c'est en cela que, selon le mot de Pascal (384) «le pyrrhonisme est le vrai »: le pyrrhonisme, c'est-à-dire cette recherche constante, attentive, réfléchie, toujours en expectation, qui est l'essence même du «scepticisme» au sens originel du mot. Il empêche l'homme de se mettre à la place de Dieu, et en ce sens «il est le vrai», — du moins «avant Jésus-Christ». Car, à celui qui cherche de la sorte, Jésus dit : « Console-toi, tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé».

Je crois donc avec l'auteur que les thèmes de Pascal seraient revenus, dans son exposé, à diverses reprises, dans différents tons, à différentes hauteurs, avec différents timbres, comme les thèmes qui, chez C. Franck, engendrent toute son œuvre (Qu'on songe à Rédemption, œuvre d'inspiration toute pascalienne, ou à tant d'autres œuvres comme la Sonate). Ainsi, la pensée sur les deux infinis n'aurait pas figuré seulement, comme dans la Copie, au chapitre de la « transition de la connaissance de l'homme à Dieu », mais, comme dans l'édition de Port-Royal, au début de la « connaissance générale de l'homme » pour le situer à sa vraie place dans l'univers, et, sans doute encore, au terme du progrès de la pensée, là où il est question des « ordres différant de genre » et de la charité qui réconcilie tout.

Je dis que ces thèmes, ou ces fragments et ces pensées, auraient été ramenés plusieurs fois au cours de l'exposé. C'est qu'il ne faut pas oublier en effet, - et là je me sépare apparemment de l'auteur, - que Pascal ne peut « exposer » son « dessein », et qu'on ne peut le lire, sans suivre un certain « ordre », ou un certain « plan », dans l'exposé qu'il en fait : un ordre non systématique, assurément, un ordre toujours sujet à révision, qui gagne même à être présenté diversement, et dans lequel, on ne saurait trop le dire, les mêmes fragments peuvent être diversement placés et plusieurs fois évoqués; bref un ordre dont l'auteur n'est jamais l'esclave, mais dont il demeure toujours le maître. Lorsque Pascal, en 1658, « exposa » son « dessein » à quelques amis, il suivit donc nécessairement - car telle est la loi du « discours » - un certain « plan » : c'est cet ordre qu'on discerne dans les deux fragments « A.P.R. » et « A.P.R. pour demain » (383), dans la distribution des vingt-sept liasses classées que firent, vraisemblablement, les amis de Pascal en se conformant à l'ordre de son exposé (L. Lafuma et J. Mesnard, après Tourneur, ont justement appelé notre attention là-dessus), et enfin dans le Discours de Filleau de la Chaise sur les Pensées de M. Pascal, qui retrace le plan suivi par Pascal dans son exposé. C'est selon cet ordre que j'ai tâché de répartir les Pensées dans l'édition que j'en ai donnée en 1924 (rééd. Boivin-Hatier 1949), et dans mon édition de L'Œuvre de Pascal à la Pléiade (qui va être rééditée, complétée, dans quelques mois). Pour n'être pas esclave de cet ordre, il suffit de garder en mémoire ce que j'ai dit, qui concorde avec ce que dit M. Goldmann.

Une remarque seulement pour finir. L'auteur rejette très justement « la supposition qu'il y avait contradiction à refuser de signer un formulaire condamnant le « fait de Jansénius > et à déclarer en même temps sa soumission à la Bulle du Pape qui condamnait ce fait et à l'Eglise qui exigeait la signature du formulaire ». Mais cette prétendue contradiction n'a pas besoin, pour être levée, d'être rapportée à une mentalité « cartésienne ou arnauldienne » : elle s'explique plus simplement, ainsi que l'observait un éminent théologien (1), par le fait qu'à l'époque de Pascal on ne distinguait pas aussi nettement qu'on le fait aujourd'hui, - depuis que la question de l'infaillibilité papale a été définie par le Concile du Vatican, - la soumission qui est due au Pape en matière de droit et la soumission qui lui est due en matière de fait : c'est cette incertitude qui poussait Pascal à refuser la signature pure et simple, tout en affirmant qu'il demeurait soumis au Pape.

⁽¹⁾ Mon maître M. Pouget, Lazariste.

LES RÉUNIONS DE LA "SOCIÉTÉ"

Visite des hôtels du Marais

Le 30 janvier dernier eut lieu la visite des Hôtels d'Aumont, Beauvais et Sully, visite commentée par M. Jacques Dupont, inspecteur principal des Monuments historiques.

Les amis et les membres de la Société s'étaient rendus nombreux à l'invitation de leur président, M. Mongrédien et de leur secrétaire général-fondateur, Mgr Guervin.

Avec autant d'érudition que d'esprit, M. Jacques Dupont évoqua pour nous les souvenirs du passé. Ce furent, à l'Hôtel d'Aumont, les fortunes diverses que connut cette belle demeure sise entre cour et jardin, construite sur les plans de Le Vau, remaniée par Mansart. Elle doit devenir un jour la Cité internationale des Arts.

A l'Hôtel de Beauvais, où le génie d'un Le Paultre sut tirer parti d'un terrain irrégulier et d'un espace restreint, où même l'esprit utilitaire sut ne pas perdre ses droits, puisqu'il fut, dès l'origine, demeure privée et maison de rapport, M. Jacques Dupont, après avoir fait allusion au nom de cet Hôtel, rappela les scènes historiques du xvn° siècle, entrée solennelle de Louis XIV et de Marie-Thérèse en 1660, carrousel donné en l'honneur de la naissance de leur premier enfant; et il nous sembla voir, à ses balcons servant de loges, Henriette de France à côté d'Henriette d'Angleterre sa fille, Mazarin en compagnie de Turenne...

Puis ce fut le tour de l'Hôtel Sully, construit vers 1624 par Jean I^{er} Androuet Du Cerceau, architecte du roi, visite qui nous intéressa au plus haut point et nous révéla que bientôt nous aurons accès à la place des Vosges par le petit Sully.

Oui, en vérité, quelle charmante après-midi. Ceux qui bravèrent les rigueurs des frimas n'eurent certes pas à le regretter.

P. JANSEN.

Comment les Français du XVII° siècle voyaient...

Ce Cycle, rempli d'aperçus neufs et pleins d'intérêt, fut suivi par une nombreuse assistance. MM. les professeurs Roland Mousnier, organisateur du Cycle, Jean Meuvret, Georges Livet, Victor-L. Tapié assurèrent brillamment les exposés, soulignés par de nombreuses interventions. M. Roland Mousnier présentera la synthèse des conférences dans le n° 25 du Bulletin.

Une page d'histoire de la spiritualité française

Le samedi 27 mars, nous devions entendre la parole documentée et prenante de Mgr Calvet. Atteint par la maladie, le Prélat avait envoyé ses très vives excuses que présenta Mgr Guervin en se faisant l'interprète des regrets et des vœux de l'assistance. Puis le secrétaire général donna la parole à celui qui avait accepté, à peu près à l'improviste, de remplacer (il se défendit fort contre ce titre de remplaçant, « car, dit-il, on ne remplace pas un homme de la valeur de Mgr Calvet ») le conférencier du jour : le P. Rigal, prêtre de l'Oratoire, grand ami de la Société, dont l'érudition allait être mise si bienveillamment à notre disposition.

Après une introduction sur l'état du clergé en cette première moitié du xvir siècle, fait trop souvent d'incompétence intellectuelle et d'inconscience de la charge sacerdotale, le P. Rigal traça, avec précision et chaleur, le portrait d'un de ses compatriotes de Rouergue, Raymond Bonal, né à Villefranche le 15 août 1600, mort de la peste, à Agde, le 9 août 1653. Il parla, en fin connaisseur, de l'œuvre intellectuelle et spirituelle entreprise par Bonal, et qui, spécialement par la création de séminaires, fait de lui un des constructeurs de l'édifice religieux du Grand Siècle. Son nom trop ignoré mérite d'être retenu, car il est de la lignée des Bérulle, des Vincent de Paul, des Olier, des Jean Eudes, et de tant d'autres qui se consacrèrent alors à la réforme du clergé. Cette page d'histoire mériterait ici un plus long développement. Peut-être un jour.....

«Les XVI° et XVII° SIÈCLES»

Les progrès de la Civilisation européenne et le déclin de l'Orient (1492-1715)

Roland Mousnier. Les XVI^e et XVII^e siècles. Tome IV de l'Histoire Générale des Civilisations publiée sous la direction de Maurice Crouzet (Paris, Presses Universitaires de France, 1954, 608 pages, 2.500 francs).

S'amusant, l'autre matin, à lancer des flèches au ministre Georges Bidault, M. François Mauriac confiait au Figaro ces pensées plus divertissantes que véridiques: «Le collège a toujours suffi pour former un ministre. Bien connaître son manuel d'histoire, son «Lavisse et Rambaud» retouché au besoin par Bainville, il n'en faut pas plus à qui possède quelques dons naturels et si les événements le portent».

A cet écrivain cultivé, tels sont donc les ouvrages qui paraissent la somme où s'informe et se forme quiconque veut acquérir une connaissance féconde du passé. Et il ne servirait sans doute à rien de dire (nous ne sommes pas en discussion sérieuse) qu'il y a vingtneuf ans, ce n'était pas dans le Lavisse et Rambaud, déjà périmé, que mon condisciple de la Sorbonne puisait la matière de son inoubliable leçon d'agrégation sur Cavour et que, voici vingt ans, mon collègue au Lycée Louis le Grand ne cherchait sûrement pas chez Bainville de quoi retoucher ses connaissances et sa conception de l'histoire.

On en était, dans ce temps-là, à la collection Peuples et Civilisations que nos étudiants consultent toujours et je travaillais moimême à fournir ma contribution à la collection Clio, entreprise sévère et travail qui n'était pas toujours des plus joyeux. Tout ceci pour rappeler que, depuis le début du siècle, les grandes collections se sont succédé. Ni la concurrence des éditeurs, ni la diversité des buts envisagés (ici, des manuels d'initiation, là de plus larges synthèses) ne suffisent à expliquer le nombre de ces publications.

La raison doit en être cherchée ailleurs, dans un renouvellement des perspectives, un apport de connaissances en des ordres jusqu'ici négligés et dans la nécessité de répondre aux exigences d'une science vivante, en constant devenir. Il n'y a, qu'on se rassure, rien de changé dans la vérité de certains faits: les traités de Westphalie sont toujours datés de 1648 et Louis XIV n'a pas cessé de mourir le 1er septembre 1715. Mais il y a grâce au travail des érudits et des historiens, de quoi apercevoir d'autres facteurs dans l'évolution qui conduit aux traités de Westphalie ou dans la société française à la date où disparaît Louis XIV. Si les gens qui se veulent cultivés éprouvent une saine curiosité, ils ne manqueront pas d'apprécier

ce que leur proposent des collections en cours, cette Histoire des Relations internationales, dirigée par Pierre Renouvin, vrai rajeunissement de l'histoire diplomatique, où Gaston Zeller, professeur à la Sorbonne, vient de donner le tome II: Les Temps Modernes, dont il sera rendu compte ici et cette Histoire générale des civilisations où Roland Mousnier, l'un des animateurs de notre Société, a publié récemment le tome IV: Les XVI° et XVII° siècles. Arrêtonsnous un peu sur ce dernier ouvrage.

Histoire des civilisations. De bons esprits ne seraient pas très éloignés de la confondre encore avec une histoire des arts d'agrément, qu'on pourrait placer en annexe d'une histoire politique (je n'écris pas cela par ironie, on peut me croire). Tenace et redoutable préjugé! Une histoire des civilisations est une histoire totale, d'où rien ne peut être exclu: car la politique dépend et ne peut pas ne pas dépendre d'un certain état économique, donc des techniques, des modes de travail et de vie, comme d'un certain stade de la pensée, des aspirations religieuses et des démarches intellectuelles d'une société. Or, à aucune époque, rien de tout cela ne s'arrête. La vie change, avec un rythme plus ou moins précipité, sans doute. L'histoire, c'est donc un mouvement qu'il faut ressaisir, dans le temps qui se déroule et aussi dans l'espace. Par là l'histoire ne peut être uniquement européenne; mais aux siècles qui sont en cause ici, le xvi° et le xvii°, l'Europe, malgré sa variété et ses oppositions internes, possède une civilisation d'ensemble avec les moyens de la répandre dans le monde ou tout au moins de la faire s'affronter aux autres civilisations du monde. Aussi dans cet ouvrage de six cents pages, deux parties s'équilibrent, l'une répondant à l'autre: les Progrès de la civilisation européenne (I-350) et l'Europe et le monde (350-564). La première recouvre, en deux livres: le xvie et le XVII° siècles, toute l'histoire de l'Europe : celle de la société, des arts, de l'économie, de la vie religieuse, de l'Etat et des rapports entre les Etats, c'est-à-dire de la politique étrangère. La seconde en deux livres également (1) retrace un drame essentiel, une étape considérable de l'histoire humaine. Car en somme, l'Europe conquiert le Nouveau Monde, encore fruste, fait de l'Amérique une autre Europe, fille de l'ancienne, tandis que les Européens (je souligne la nuance) se présentent à une Asie, où des civilisations supérieures sont élaborées depuis des millénaires, et (c'est le titre du dernier chapitre) l'Asie refuse l'Europe.

On le pressent: la construction de l'ouvrage est solide, harmonieuse. Pour la réaliser, il a fallu, à la fois, une érudition très vaste à la base, fruit de recherches personnelles de l'auteur, et plus encore, de vastes lectures bien conduites, et, pour dominer cette riche provision, une pensée vigoureuse, menant une perpétuelle

⁽¹⁾ L'Europe et le Nouveau Monde, les Européens de l'Ancien Monde.

démonstration. De l'une et l'autre on peut faire honneur à M. Roland Mousnier. Que le livre soit de lecture agréable et féconde, je ne voudrais en donner qu'un témoignage : je l'ai beaucoup pratiqué ces temps derniers, le reprenant tantôt pour revenir à une interprétation que je n'acceptais pas telle quelle, que je discutais dans ma pensée, tantôt par pure curiosité et presque divertissement. J'étais toujours entraîné à poursuivre la lecture et à aller plus loin. relisant ou découvrant. Et bien sûr, à cause d'une telle conception de l'histoire générale, l'historien apparaît dans son livre, plus hardiment que ne l'eussent fait les historiens de la génération précédente, voire plus hardiment qu'il ne l'eût fait lui-même il y a dix ou quinze ans. Il prend parti. Attention! Qu'on l'entende bien : « La collection s'interdit tout jugement de valeur. Mais autre chose est juger, autre chose établir une classification naturelle des sociétés selon un critère objectif ». C'est Roland Mousnier qui écrit cela dans sa conclusion (p. 561). Mais cette classification, non pas seulement des sociétés, plutôt de toute la matière du livre, porte sa marque.

Prenons, puisqu'aussi bien elle nous intéresse le plus ici, l'interprétation du xvii° siècle. Le livre II de la première partie lui est consacré (p. 143-350) et à bien compter les pages, c'est le gros œuvre de l'ensemble. Ce xvu° siècle paraît à M. Mousnier « l'époque d'une crise qui affecte tout l'homme, dans toutes ses activités, économique, sociale, politique, religieuse, scientifique, artistique, et dans tout son être, au plus profond de sa puissance vitale, de sa sensibilité et de sa volonté » (p. 143). Crise permanente, ajoute-t-il, mais avec des variations d'intensité. On le voit : une interprétation neuve. Différente de ce qu'on nous a trop souvent présenté, d'un point de vue trop exclusivement français: préparation du classicisme, classicisme, déclin du classicisme, elle nous montre cependant trois phases : la crise du siècle, la lutte contre la crise, les nouveaux aspects de la crise, trois phases étendues à toute l'Europe, à tous les aspects de la vie européenne. Sommes-nous d'accord? Non sans quelques réserves, mais en discuter déborderait les limites de cet article. L'auteur part de la crise économique. Appuyé sur les travaux majeurs de l'historien américain Earl J. Hamilton, mais nourri de ses propres informations et réflexions, il éclaire des problèmes dont personne ne parlait autrefois: démographie, mouvement des prix, afflux ou reflux des métaux précieux. De la crise économique il passe à la crise sociale, à la crise de l'Etat, à la crise politique internationale (celle de « l'interminable guerre de Trente ans », de trente ans de guerres plutôt, comme aimait à dire notre maître Pagès, et même quarante-trois, de 1618 à 1661), à la crise de la sensibilité, à la crise morale et religieuse, à la crise de la science. Il a de la sorte, analysé non pas un désordre général, mais une série de difficultés telles qu'elles pourraient entraîner la subversion et la submersion des valeurs élaborées par le xvr° siècle, par la Renaissance.

M. Mousnier propose (p. 176, la crise de la sensibilité) une brillante interprétation du baroque; j'avoue qu'elle ne me convainc pas tout à fait. En revanche, comment ne pas apprécier et louer la culture variée d'un historien qui peut, avec la même autorité, tracer le portrait du héros et celui du bourgeois, fournir du jansénisme et du théocentrisme bérullien des analyses claires, vigoureuses et justes, donner des théories scientifiques une explication où on le sent très à l'aise, allègre et presque joyeux dans ces questions abstruses? Il nous révèle ainsi qu'il a gardé d'études de base assurément très solides le moyen d'explorer des domaines divers et de maintenir son jugement dans une sorte d'équilibre classique. Il peut donner sa mesure dans la belle ordonnance de son chapitre II: la lutte contre la crise, qui correspond en somme aux réalisations classiques du grand siècle.

Le classicisme répondant à ses préférences intellectuelles (c'est ici que son tempérament se marque, mais sans jamais nuire à l'objectivité) il en présente les caractères : le classicisme est force intérieure, élan vital, il est vérité suprême, il est vie profonde. Chacune de ces formules ouvre une démonstration qui l'éclaire et la justifie. Dès lors, l'esprit classique ainsi reconnu, des sous-chapitres, on pourrait dire géométriques, montrent les expériences qu'il entreprend dans la politique (la monarchie absolue de type français, de type anglais, de type hollandais) ou dans l'économie (le mercantilisme de type hollandais, de type anglais et de type français, avec son « colbertisme permanent »). Un peu de système, peut-être dans cette manière de retracer l'évolution : ici, des affirmations qui laissent échapper des nuances, là, trop de lumière et pas assez de clair obscur. Mais si l'on a recours à cette image pour le critiquer discrètement, on se doit d'ajouter que personne mieux que M. Mousnier ne connaît les valeurs de la lumière et du clair-obscur : il l'a prouvé quand il a parlé de Rubens et de Rembrandt. Seulement, on ne saurait être classique comme il l'est sans risquer un peu trop de rigueur, ni sans mettre sur les grandes lignes un accent que d'aucuns peuvent trouver trop accusé. Il faudrait entrer dans le détail ici encore: soin superflu, car il s'agit surtout d'attester la vigueur démonstrative de belles pages.

M. Mousnier ne permet point au lecteur des illusions sur les réussites de ce classicisme constructeur et régulateur : il a tempéré la crise, il ne l'a point résolue. « Les moyens de lutte contre la crise ne parvinrent pas à la guérir. En outre, de l'emploi même des remèdes naquirent d'autres causes de crise » (p. 26).. Aussi la crise rebondit-elle. L'Europe, cette riche et féconde Europe, dont Leibnitz et Bossuet rêvaient l'union éclairée par les lumières chrétiennes, se déchire en de nouvelles guerres, dans de nouveaux conflits d'idées. Mais de tels conflits sont féconds néanmoins : la lutte des sciences contre le cartésianisme, Spinoza, Newton, le progrès des

sciences, la révision des doctrines politiques, des valeurs intellectuelles et esthétiques préparent un nouveau monde. La conclusion justifie et réhabilite une expression que les uns avaient compromise par abus, d'autres repoussée par injustice : « Le xvn° siècle s'achève dans un tourbillon d'idées, mais... un siècle où l'esprit humain a saisi l'univers par la mathématique et l'expérience, où savants, philosophes et religieux ont ouvert l'infini à l'homme et lui ont proposé le progrès sans limites peut à bon droit être appelé : « le Grand Siècle » (p. 349).

Là est le terme des chapitres consacrés au xvn° siècle en Europe. Mais le lecteur n'a pas fini de rencontrer les entreprises et les œuvres de l'Européen du xvne siècle, puisque bien des pages de la deuxième partie vont le montrer en lutte sur d'autres théâtres. Il est aux prises, en Amérique et en Asie, avec des civilisations qui, depuis des millénaires, se sont développées sans contact aucun ou presque sans contact avec la tradition d'où la sienne est issue. Elles se laissent modeler par lui ou elles se refusent à l'entendre. L'Asie avec ses richesses spirituelles, ses techniques remarquables, ses arts raffinés, ne consent pas encore à s'entendre et à coopérer avec les Européens. Et, parmi les raisons d'un tel refus, M. Mousnier découvre une différence d'opinion trop profonde sur le sens même de la vie : au goût de l'Européen pour le mouvement qui l'a amené jusqu'aux ports de l'Asie, s'oppose la préférence de l'Asiatique pour l'immobilité, la jouissance calme et pour cette torpeur qu'encourage l'abus de plantes où poison et parfum se mêlent. La répugnance de l'Asie pour le génie européen lui interdit d'accepter le christianisme (p. 556). Cette confrontation de l'Européen avec les mondes exotiques permet donc de ne pas présenter l'histoire de ceux-ci comme un catalogue décourageant de noms étrangers ou de guerres où notre intérêt ne parvient pas à s'éveiller.

Tels sont, rapidement indiqués, les résultats auxquels conduit une histoire des civilisations conçue selon une méthode neuve: je n'affirme pas que cette méthode, comme toute autre, n'appelle aucune objection à la mesure même de l'éclairage qu'elle impose et des sacrifices qu'elle comporte. Mais il faut penser aussi que ces livres, auxquels nos étudiants auront recours avec un immense profit et quelques dangers, s'adressent à un vaste public. Bien présentés avec une illustration de choix et des cartes bien établies, ils ont le grand mérite de sortir des anciennes routines, de répondre aux questions que doit se poser à propos du passé, un homme du milieu du xxe siècle et qui, dans un monde renouvelé, ne peuvent être celles d'il y a cinquante, voire trente ans.

Reste à suivre, et ce sera une observation bien intéressante, le changement qui, par eux, se fera dans les esprits.

ÉCHOS... de 1950

Mai. Revue d'Histoire du Théâtre, I. Jacques Scherer. Activités Cornéliennes (1939-1949). Conclusion d'un riche exposé bibliographique, marquant le renouveau d'intérêt apporté à l'œuvre de Pierre Corneille:

« ...On est amené à constater que des problèmes nouveaux et d'une extrême importance commencent à se poser. La figure de Corneille n'apparaît plus aussi simple qu'on pouvait le croire au début de ce siècle. La leçon de son œuvre, sur le sens profond de laquelle on peut encore hésiter, est l'enjeu d'une sorte de lutte d'influences qui déborde le domaine de la littérature proprement dite. Il n'est pas interdit de penser que chrétiens et non chrétiens sont à la veille de se disputer l'interprétation de cette œuvre, comme ils ont fait naguère pour Baudelaire ou Rimbaud. Sur la manière même dont il convient de concevoir les recherches, le désaccord est profond. Les uns procèdent par analyses psychologiques et s'efforcent de déterminer la place de Corneille dans l'histoire des idées. Les autres, dénonçant la primauté de la psychologie, font appel à l'étude de la technique, voire aux procédés de la statistique. Ces deux ordres de méthodes ont permis d'obtenir des résultats fort appréciables et n'ont certainement ni l'un ni l'autre épuisé leur fécondité. Mais jusqu'où se révèleront-ils capables de pousser l'analyse et dans quelle mesure aboutiront-ils à des conclusions concordantes? Tels seront sans doute quelques-uns des principaux problèmes que se poseront les études cornéliennes de demain.»

7 mai. La Croix. Henri QUEFFELEC. Le silence de Racine.

« La littérature française possède, avec l'œuvre de Racine, sa Symphonie inachevée. Un poète arrive à la toute fine et subtile et solide perfection de son art, et voici qu'il s'arrête. Il a trentesept ans. C'est bien tôt pour mourir — entendons pour mourir à la littérature...

Les notes manuscrites de Racine que La Nef a publiées appuient la thèse d'un poète qui se retire du théâtre le cœur tourmenté... Racine est redevenu un fidèle, un ardent chrétien, mais que hante le problème de son salut. Qu'il note avec soin un certain nombre de passages où un « esprit fort » s'en prend à la religion n'autorise nullement à en faire un sceptique; il apparaît du moins qu'un conflit le travaille.

Lorsqu'il abandonne le théâtre, il récuse le titre d' « empoisonneur public » que décernaient aux dramaturges ses maîtres jansénistes. Officiellement, d'ailleurs, *Phèdre* satisfaisait ces derniers, qui voyaient dans le personnage principal « une chrétienne à qui la grâce aurait manqué ». Un exeat d'êtres humains, sujets à l'erreur, n'apaise point Racine, beaucoup plus clairvoyant qu'eux tous. Il se sent un apprenti sorcier. Il devine qu'il ne contrôle plus le pouvoir de son art.

La secrète explication du silence de Racine gît dans la pièce de *Phèdre*, où les vers du poète atteignent leur plus grand charme incantatoire et où se trouve posé le problème du bien et du mal. La magie doucereuse de la poésie racinienne va faire que le public le tranchera par l'irresponsabilité humaine. *Phèdre*, une chrétienne? Oui, par ses scrupules, son sens de la faute, ses remords, son besoin de confession et de réparation. La pièce de *Phèdre*, une pièce chrétienne? Absolument pas. Mais une pièce humaniste. Les événements qui s'y déroulent entraînent le spectateur à défendre un personnage et sa sincérité bouleversante contre une destinée implacable.

De tout cela, Racine prend plus ou moins conscience. Si le feu couve, la vie quotidienne, fort absorbante, l'empêche d'y prêter une attention excessive. Mais il est là toujours. Dans le même temps, Racine, comme un dormeur éveillé, accueille des notations irrévérenciences à l'égard de sa religion, et, quand il se met en face d'elle, exige qu'elle lui offre une image sévère. Le Dieu de la Bible le provoque à des réticences, à des angoisses, mais il se raidit, et, pour son usage personnel, se refuse à un Dieu plus tendre...

La retraite de Racine peut se comparer à la « conversion » de Pascal abandonnant les joies triomphales, mais trop mêlées de vanité, de la recherche scientifique, pour un farouche apostolat. Pascal allait découvrir, avant Newton, disent les savants, les lois de la gravitation universelle, et, d'un jour à l'autre, il laisse tout en plan... Mais Racine, qui s'interroge sur le sens de Phèdre, fait songer encore à Flaubert jugeant Madame Bovary. Tantôt le roman, disait celui-ci, devait être une effrayante satire, tantôt (lorsque Emma Bovary, par exemple, recoit l'Extrême-Onction) un livre de piété. Les œuvres échappent à leurs créateurs, qui ne savent comment les saisir et découvrent dans leurs mystères un reflet de leurs contradictions, de leur propre inconnu. Et il arrive à des tempéraments tout en nuances et en replis, fémininement susceptibles, de redouter cet examen, et quand, par aventure, d'autres raisons se réunissent pour les incliner au silence, de murer leurs richesse. Il semble que ce fût le cas de Racine.»

1ºr juin. La Revue... des Deux-Mondes. René Sudre. L'exposition Blaise Pascal (Palais de la Découverte. 1950).

« ...Au cours de deux visites qu'il avait faites à Pascal malade, les 23 et 24 septembre 1647, Descartes avait parlé de l'expérience de Torricelli et de ses vérifications. Il conseilla alors à Pascal de répéter les expériences au bas et au sommet de quelque montagne pour voir si le vif-argent s'y suspendrait toujours à la même hauteur. On peut donc attribuer à Descartes la paternité de la « grande expérience » que Pascal pria aussitôt son beau-frère Périer, conseiller des aides à Clermont, de faire au sommet du Puy-de-Dôme. Elle ne pût être tentée que le 19 septembre 1648, selon les instructions très détaillées de Pascal. Elle fut très démonstrative. Au couvent des Minimes le mercure s'élevait à 26 pouces et 3 lignes ½, alors que 500 toises plus haut, il était descendu à 23 pouces et 2 lignes.

Après la mort de Descartes, Pascal avait soutenu que l'idée de la grande expérience était entièrement de lui. Les historiens de la science se sont beaucoup préoccupés de cette question de priorité ainsi que de l'authenticité de la lettre d'Instructions à Périer. Il est évident qu'il y avait entre les deux hommes un contraste assez vif pour provoquer des malentendus. Descartes avait le caractère entier, au contraire de Pascal qui n'aimait pas les opinions tranchantes. Ils étaient en désaccord sur la question du vide et du plein, et Descartes n'admettait pas qu'un tout jeune homme eût l'impertinence de tenir tête à un philosophe consacré. D'autre part, la fameuse lettre à Périer ne fut publiée qu'après la mort de Pascal et aucun des contemporains n'en parle. Pascal y mentionne une expérience récente dite « du vide dans le vide » qui l'aurait enfin convaincu de la pression atmospérique. On a prétendu qu'elle était due à Auzout et postérieure à 1647. Par la critique des textes, Louis Havet a montré que les deux expériences ne se ressemblaient pas et qu'on ne peut accuser Pascal ni de faux ni de plagiat. Il admet pourtant que la lettre a été remaniée pour la publicité en 1648 après l'expérience du vide dans le vide. Il admet aussi que Pascal n'a été véridique ni au sujet de Descartes, ni au sujet de Torricelli qu'il a cité dans deux lettres mais non dans son Traité sur la pesanteur de l'air et celui de l'Equilibre des liqueurs (1653), fondements de la statique des fluides.

Après l'accident du pont de Neuilly et sa renonciation au monde, en 1654, il semblait que les travaux scientifiques de Pascal dussent être terminés. Pour les expériences oui, mais il écrivit encore sur un principe de géostatique avancé par son ami Roberval. Il composa le Traité du triangle arithmétique, qui ne fut imprimé qu'après sa mort et qui est l'origine de l'analyse

combinatoire. Par là il forgeait les premiers outils du calcul des probabilités qu'il appliqua lui-même aux estimations des chances dans le jeu de dés. Du séjour à Port-Royal datent aussi ses admirables Réflexions sur l'esprit géométrique qui précédèrent les Provinciales.

Son dernier travail est relatif à la roulette ou cycloïde. Il y employa la méthode des indivisibles de Cavalieri, et c'est de son analyse que Leibniz s'inspira dans sa découverte du calcul différentiel. Au moment où spiritualistes et matérialistes célèbrent le tricentenaire de Descartes et tirent à eux le grand philosophe avec autant de désinvolture, il est bon d'opposer à l'orgueilleux doctrinaire le génie intuitif et expérimental de Pascal. Malgré sa crise mystique de la dernière heure, il avait plus que Descartes l'esprit scientifique ».

1er juin. La Revue... des Deux-Mondes. Ferdinand Lot. Formation de la Nation Française.

« ...A partir de la mort d'Henri II (1559) le sentiment national subit une éclipse, plus exactement passe par des alternatives de dépression et de résurrection. Les guerres de religion, qui commencent en 1562 et font rage pendant un tiers de siècle, expliquent ces vicissitudes. Les partis en viennent dans leur exaspération à faire appel à l'étranger, les Catholiques à l'Espagne, les Protestants à l'Angleterre. Paris donne l'exemple d'une résistance farouche à l'héritier légitime au trône, comme jadis de 1419 à 1436.

Pour la haute aristocratie, la religion n'est trop souvent qu'un prétexte pour reconstituer une véritable féodalité. Chaque gouverneur de province tente de s'y établir en prince indépendant. La France s'en allait en morceaux sans la prestigieuse habileté de Henri de Navarre aiguisée par sa vie d'aventurier.

En même temps on assiste à une fermentation des esprits. Le pouvoir royal est tantôt exalté et le despotisme prôné, tantôt, combattu pour des motifs politiques et religieux (1). On fabrique des faux dont le but est de substituer les Guises aux Valois et d'écarter du trône le roi de Navarre (2).

Les guerres de religion reprennent après la mort d'Henri IV et ce ne sont plus seulement les princes qui se révoltent contre l'autorité royale, mais des communautés populaires, ainsi Montauban, La Rochelle. Louis XIII et Richelieu viennent à bout de cet antagonisme, non sans peine. Puis c'est la Fronde. Paris, à

⁽¹⁾ G. Weill. Les Théories sur le pouvoir royal pendant les guerres de religion.

⁽²⁾ A. GIRY. Manuel de diplomatique, p. 880-882.

son habitude, s'agite à tort et à travers. Les princes n'hésitent pas à trahir à l'occasion et à passer à l'Espagne. Procédé de chantage, au fond, mais dangereux tout de même. Après le traité des Pyrénées et le règne personnel de Louis XIV ces agitations s'apaisent définitivement. Elles n'avaient pas, semble-t-il, pénétré dans les couches profondes de la population.

Henri IV se fait céder par le duc de Savoie la Bresse et le Bugey en 1601 parce que ce sont des terres françaises. Mais les rois ne songent jamais sérieusement à annexer la Savoie ellemême, bien qu'ils l'aient occupée à maintes reprises du xvi au xvii siècle. Ce pays ne constitue pour eux qu'une monnaie d'échange lors de la conclusion des traités de paix.

Il en va de même du duché de Lorraine. S'il revient au royaume, et très tard (1766), c'est moins grâce aux succès de visées longuement mûries et habilement conduites que par suite d'une politique de famille: d'abord donner une compensation à Stanislas Leczinski, dépossédé de la Pologne, puis, à sa mort, adjoindre ce duché au pays dont sa fille est reine.

Au regard de la Flandre, de l'Artois, de la Franche-Comté, du Roussillon, la politique de Mazarin et de Louis XIV, politique de récupération, demeure incontestable.

Pour l'Alsace il en va différemment. En lançant la France dans la guerre de Trente ans, Richelieu n'a pas de visées spéciales sur ce pays. Au reste, la contrée, dépeuplée, n'avait alors rien de bien tentant. Les circonstances beaucoup plus qu'un plan préconçu amenèrent la cession de l'Alsace à la France (24 octobre 1648). Encore les plénipotentiaires français acceptèrent l'article 89 du traité qui semblait dire que le roi de France n'était que le substitut de la maison d'Autriche. Et cela à dessein, pour permettre à Louis XIV d'avoir pied dans l'Empire dit romain, et de poser éventuellement sa candidature. L'Alsace les intéressait moins que la « grandeur » du roi (1).

Il ne faut pas se dissimuler que les provinces réunies à la France après le xv° siècle eurent peine tout d'abord à se sentir françaises. Artois, Flandre, Franche-Comté, Roussillon craignaient que l'autorité du roi de France se fît plus sentir que celle, lointaine, du roi d'Espagne. Les classes dirigeantes vou-laient avant tout continuer à jouir de leurs « libertés », entendez leurs privilèges, qui leur permettaient de perpétuer la routine

⁽¹⁾ Christian PFISTER. La réunion de l'Alsace à la France, dans la Revue de Paris du 15 juillet 1900. Gaston Zeller. Les Rois de France candidats à l'Empire. Essai sur l'idéologie impériale en France (dans la Revue Historique, t. CLXXIII, année 1934).

et les abus. Quant aux classes populaires on ne sait trop ce qu'elles pensaient.

La tâche de rassurer et d'assimiler les nouvelles provinces fut confiée aux « intendants de police, justice et finances ». Ils s'en acquittèrent si bien que, dès la fin du règne de Louis XIV, au témoignage des étrangers, les provinces étaient ralliées (1).

La gloire des armes, le prestige de la langue et de la littérature françaises, l'attrait de Paris et de la cour de Versailles firent le reste. Il suffit de prendre connaissance de l'histoire de n'importe quelle ville de province pour se rendre compte que, au XVIII^e siècle, l'ensemble du royaume vibre à l'unisson, à l'annonce des événements heureux ou désastreux qui surviennent.

Chacun sait que la Révolution française a achevé la constitution de l'unité française (2). Si elle ne l'a pas créée, elle y a mis le dernier sceau...».

- 3 juin. Figaro-Littéraire. Paul Guth. Pascal savant (Exposition au Palais de la Découverte, à Paris).
- 8 juin. L'Ami du Clergé. J. DÉCRÉAU. Vie intérieure et dévotion au Sacré-Cœur.

Sur les grands courants de spiritualité, préparations providentielles qui devaient faciliter la mission donnée à sainte Marguerite-Marie dans le dernier quart du XVII° siècle (1° Dévotion du moyen âge aux Plaies du Sauveur; 2° Dévotion au Verbe incarné du cardinal de Bérulle, devenue peu après la dévotion sulpicienne à l'Intérieur de Jésus; 3° Dévotion au Cœur de Marie, venue de diverses origines: franciscains, eudistes, visitandines. « La Passion, le Verbe incarné, le Cœur de Marie, telles sont les trois inspirations dont l'alliance, dès 1670, avec saint Jean Eudes, a fleuri dans le culte du Sacré-Cœur...».

- 8 juin. La Croix. Martial DE PRADEL DE LAMASE. La Place Vendôme fête son 250° Anniversaire.
 - « De toutes les dates qui présidèrent à la création de la place Vendôme, on a choisi celle du 5 juin 1700 pour célébrer le 250° anniversaire de son existence.

⁽¹⁾ On ne peut que conseiller de lire les travaux consacrés à l'œuvre des intendants préposés à l'administration de chacune de ces provinces. Une bibliographie serait la bienvenue.

⁽²⁾ AULARD. Le Patriotisme français de la Renaissance à la Révolution (1921).

A vrai dire, elle est à la fois plus ancienne, parce que sa conception et son premier tracé remontent au xvn° siècle; plus récente, car l'achèvement des travaux est postérieur à 1700.

Ce fut la construction des Tuileries par Catherine de Médicis qui détermina tout d'abord Gondi du Perron, maître d'hôtel du duc d'Anjou, et sa femme, gouvernante des enfants de France, à rapprocher leur résidence de celle de la souveraine. Ils choisirent un emplacement sur les terrains boisés et les jardins en bordure de la rue Saint-Honoré et firent édifier une somptueuse demeure qui, des Gondi-Retz, passa au duc de Mercœur. Sa veuve en fit cadeau à sa fille et à son gendre, le fameux César de Vendôme, et l'habitation prit alors le nom, qui devait lui survivre, d'hôtel de Vendôme.

Tout autour, grâce à l'inépuisable charité de la reine, se bâtissaient des couvents: Jacobins, Capucins, Feuillants, Capucines, Haudriettes. Le quartier prenait tournure et, un beau jour, Louvois résolut de l'améliorer en y créant une vaste place destinée à régulariser - déjà - la circulation. Colbert en avait bien imaginé une s'ouvrant en forme d'étoile sur de vastes avenues! Pourquoi n'aurait-il pas, lui aussi, la sienne? Plus heureux que Colbert, dont le projet dut attendre Napoléon pour se réaliser sur l'emplacement prévu, Louvois obtint de Louis XIV une exécution immédiate. Le 4 juillet 1685, il achetait des héritiers de César de Vendôme l'hôtel de ce nom et le jetait bas, en même temps qu'il démolissait le monastère des religieuses Capucines, dites de la Passion, mais pour le reconstruire un peu plus loin. C'est aujourd'hui l'hôtel Continental. Louvois voyait grand. Cette place que le public s'obstina, à travers toutes ses vicissitudes, à nommer place Vendôme, il voulait l'appeler place des Conquêtes. Tout autour devaient s'élever des hôtels destinés à abriter la Monnaie, les Académies, la Bibliothèque royale, les ambassadeurs extraordinaires. En ordonnant les travaux, par lettres du 2 mai 1686, Louis XIV en confiait la direction générale à Mansard, tandis que Boffrand était chargé des plans.

La mort du ministre, en 1691, et les embarras financiers du règne suspendirent l'activité des chantiers. Le roi, désespérant de mener l'affaire à bonne fin, céda alors les terrains à la Ville de Paris, qui les mit en vente, à charge pour les acheteurs particuliers de se conformer, pour les constructions, au plan d'ensemble. Une Société concessionnaire se forma, origine, diton, de fortunes scandaleuses, et les traitants, seuls capables d'acquérir, peuplèrent la place, devenue Louis-le-Grand. Nous étions en 1699, et le 7 juin, en présence du prévôt des marchands, on posait la première pierre du socle de la statue équestre du roi-soleil, située au centre même de l'espace vide.

Des sources traversaient les fondations, et il fallut épuiser l'eau et bâtir sur pilotis. Enfin, le 13 août, la statue était inaugurée en présence du corps municipal au complet, dont une pittoresque gravure nous a conservé la longue procession montée faisant le tour du monument. L'effigie royale, œuvre de Girardon, avait été fondue non loin, par un Suisse de Zurich, Jean-Balthasard Keller. Comme on traînait, deux arrêts du Conseil des 3 juin 1700 et 3 mai 1701, prescrivirent l'achèvement du site.

Il n'est pas toujours bon d'attirer l'attention par trop de faste. En 1717, le régent confisquait les hôtels de deux financiers, Poisson de Bourvalais et Villemarre, et les affectait à la Chancellerie de France. C'est, maintenant, le ministère de la Justice. Le trop fameux Law eut aussi sa demeure sur la place, et le duc de Lauzun, célèbre compagnon d'armes de Rochambeau, s'installa en 1784 dans ce qui devait être l'hôtel Ritz. Le parlementaire sans-culotte Le Pelletier-Saint-Fargeau y résida, et, le 20 janvier 1793, son corps assassiné fut exposé sur le piédestal de la statue du «tyran», renversée le 12 août 1792. Car la Révolution gronde et saccage le quartier élégant. Déjà, en mai 1792, on a brûlé devant l'hôtel de Clérambault, juge d'armes de France, la majeure partie des trésors généalogiques et historiques du cabinet des Ordres du roi, et l'herbe croît entre les pavés de la place des Piques, - car telle est sa nouvelle appellation.

A l'avènement de Napoléon I^{er}, elle redevient place Vendôme, nom que les Parisiens n'ont cessé de lui donner. Ce sera pour servir de cadre à une colonne, imitée de la colonne Trajane, à Rome, et dédiée à la gloire des vainqueurs d'Austerlitz. Sur le bronze de 1.200 canons conquis sur les Russes et les Autrichiens, s'inscriraient les faits d'armes de la campagne de 1805, et, commencée le 25 août 1806, elle s'acheva le 5 août 1810.

Aux traitants allaient succéder les profiteurs du jour. C'est ainsi que le général Hulin, gouverneur de Paris, y avait son hôtel (n° 22), ce qui n'était pas mal pour un ancien vainqueur de la Bastille qui se vantait jadis d'avoir porté sur une pique la tête de l'infortuné gouverneur Launay! Le 23 octobre 1812, il reçoit la visite du général de Malet, qui le blessa grièvement d'un coup de pistolet à bout portant. M^{me} Hulin se précipita au secours de son mari dans le plus simple appareil, ce qui fit remarquer que « si le général avait paru faible, la générale s'était fort bien montrée ». Malet, poursuivant ses exploits, allait piteusement échouer à côté, à la place de Paris (n° 7), où il fut capturé et exhibé tout ficelé à un balcon. Ce fut la fin de l'équipée et d'une conspiration où les Loges militaires jouèrent un rôle considérable.

Mais la roue tourne et, en 1814, les Alliés campent à leur tour dans la capitale française. Les royalistes ayant vainement tenté d'abattre l'effigie de Napoléon juchée en haut de la colonne, un bataillon de la garde russe, du régiment Sémenowski, bivouaqua place Vendôme pour prévenir toute déprédation. Le généreux Alexandre, on le voit, se montrait peu rancunier. Enfin, correctement déboulonnée le 8 avril, la statue servit à refaire celle de Henri IV détruite sur le Pont-Neuf.

Sous le Second Empire, c'est le défilé triomphal de l'armée victorieuse d'Italie, mais c'est aussi, bientôt, la Commune. Place Vendôme, le 22 mars 1871, elle se fera connaître sous son véritable aspect en massacrant une inoffensive délégation des « Amis de la Paix » qui, venant des boulevards, se rendait au gouvernement militaire. Le bataillon n° 215, de Ménilmontant, massé entre le futur hôtel Ritz et le Cercle de l'Union artistique (n° 18), ouvrit le feu sans provocation, tuant ou blessant une foule de manifestants.

La Commune devait faire plus et jeter bas la colonne Vendôme, sur l'insistance du peintre Courbet. Tout le monde ne partageait pas son avis sur l'urgence et même la nécessité de l'opération, et, le 9 avril 1871, le Journal Officiel de la Commune de Paris se prononçait pour le maintien du monument, mais proposait que l'on grave sur son socle ce quatrain qui y resta accroché vingt-quatre heures:

Tyran, juché sur cette échasse. Si le sang que tu fis verser Pouvait tenir sur cette place, Tu le boirais sans te baisser.

Le 16 mai, la colonne tombait, pour être relevée en 1875. Depuis, succédant aux financiers du xvIII° siècle, aux agioteurs de la Révolution ou aux favoris de l'Empire, aux grands bourgeois de Louis-Philippe, de Napoléon III et de la III° République, la place Vendôme est devenue le domaine du haut commerce parisien.

Elle maintient, à travers les générations, le cachet d'élégance que voulait lui imprimer Louvois, et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la prescience du grand ministre ou du bon goût des successifs habitants de la place Vendôme. >

11 juin. La Croix. Mgr Calvet. Corneille est-il chrétien?

« A la séance de clôture de la Semaine des intellectuels catholiques, un petit frisson courut dans la salle Pleyel, lorsque Paul Claudel déclara : « Corneille... qui serait si dangereux, s'il n'était pas d'abord ridicule... » ...Ridicule, Corneille l'est assurément, parce qu'il est lourd, ce qui lui arrive chaque fois qu'il n'est pas sublime, chaque fois qu'il essaye maladroitement de marcher sur la terre au lieu de planer sur les hauteurs. Corneille est ridicule à ses heures, comme tous les nobles poètes qui ont essayé d'exprimer des idées trop grandes dans une langue trop courte. Etre aussi ridicule n'est pas à la portée de tout le monde.

Mais Corneille est-il dangereux? Je ne pense pas qu'on veuille lui reprocher les maximes de ruse, de haine et de violence qu'il prête à ceux de ses héros qui sont rusés, haineux et violents. Lorsque l'auteur dramatique a jeté sur les planches un personnage historique ou fictif, vivant dans son caractère propre, il n'a plus à lui faire la leçon; il le fait parler suivant sa vérité. L'auteur de L'otage et de Partage de Midi sait et pratique cet art mieux que Corneille.

Ce qui paraît dangereux chez Corneille c'est, j'imagine, sa conception de l'homme toujours tendu vers l'absolu, sa morale de la «gloire», raison dernière de toute action, et cette rhétorique fracassante qui en exagère les principes, suivant la loi du théâtre, où il faut faire beaucoup de bruit pour être entendu.

L'homme d'aujourd'hui connaît ses limites et ses lâchetés. Il ne lui en coûte pas de se confesser, de s'abaisser et de se mépriser. Ce que le héros de Corneille ignore le plus, c'est l'humilité. Il a la prétention d'être grand et de vivre en haut. Cette « gloire » à laquelle il sacrifierait tout, même la vie, c'est un fiévreux besoin de s'estimer soi-même et d'être estimé des autres, et de s'imposer à leur estime par des actes difficiles. C'est l'orgueil humain qui s'élève au-dessus de l'humain. Nous avons pris l'habitude de penser que l'humilité même si elle s'abaisse au-dessous de l'humain est plus près de l'Evangile, et que Dostoiewski est plus chrétien que Corneille.

Avons-nous tout à fait raison? Ne conviendrait-il pas de peser dans des balances plus libérées de littérature ce que contiennent ces notions d'orgueil et d'humilité? Est-il plus tonique de dire tous les matins, tout haut: je suis grand; que de répéter tout bas: je suis bas?

La psychologie des héros de Corneille est entièrement conforme à celle qu'expose saint François de Sales dans les premiers chapitres du Traité de l'amour de Dieu. L'homme est libre dans le choix de son amour ; mais quand il l'a choisi librement, il en est l'esclave. Son amour l'exalte et l'emporte au-dessus de lui-même, dans les au-delà de la raison, dans la région de la passion et de la mystique. A cet étage il n'y a plus de place pour l'humilité ou pour l'orgueil. Mais l'homme en est-il moins homme?

Polyeucte brise les clôtures du christianisme bourgeois. C'est un fanatique, de qui le vertueux Moutausier goûtait peu les emportements. Est-il vraiment dangereux? Peut-on craindre que son exemple entraîne la jeunesse dans la démesure? Les Polyeucte ont existé à l'époque héroïque du christianisme: faut-il renoncer à voir en eux l'honneur de la religion?

Depuis que les préoccupations sociales ont pénétré le sentiment religieux et tendent à l'absorber, on reprocherait volontiers à Polyeucte de s'évader de la terre et du foyer, où il aurait des devoirs précis à remplir. Il a fait ses comptes; il trouve plus pratique, plus avantageux de gagner un bonheur total par un coup d'état de la volonté et par un acte révolutionnaire. Les moralistes d'aujourd'hui qui préconisent l'acte gratuit, le désintéressement, l'engagement sans conditions, manifestent quelque mépris pour ces calculs. Ce mépris me touche : mais il me toucherait davantage, s'il était autre chose qu'une position littéraire, d'ailleurs littérairement sincère. Polyeucte calcule, ne se cache pas de calculer; mais il donne son sang. Il achète tout, mais il l'achète avec tout lui-même. Il ne déserte pas, il ne fuit pas. Epris de l'absolu, il dépasse les créatures; et elles ne peuvent pas se plaindre parce qu'il ne leur préfère que Dieu. Il ne sacrifie pas Pauline à ses «chimères»; il se sacrifie pour elle et il achète son salut à prix de sang. Même ceux que son geste étonne ou scandalise doivent se taire devant cet homme comblé qui court à la mort comme à une fête.

Si Corneille avait vécu de son temps, Napoléon en aurait fait un prince, qui aurait été bien à sa place dans une aristocratie militaire, pour l'entraîner aux actions d'éclats. Ne le mettons pas à la porte de notre démocratie utilitaire; il servira de contrepoids. »

- 17 juin. Figaro-Littéraire. Maurice RAT. Beau cavalier et brillant grammairien, Vaugelas ne fit pas carrière dans le monde par excès de scrupule et de timidité.
- 22 juin. Aspects de la France. Pierre Boutang. « Pascal, inutile et incertain ».
- 1950. Cahiers du Sud (N° 299, premier semestre). Marcel-A. Ruff.
 Corneille et Pirandello.
- July. The Modern Language Review. Vera ORGEL. What is tragic in Racine?
- Luglio-dicembre. Sophia. Mario Colombu. La dottrina delle cause occasionali in N. Malebranche e in G. Battista Vico.
- Juillet. Etudes Franciscaines (nouvelle série, n° 2, p. 167-183). Paul RENAUDIN. Les sources de la «Règle de perfection» de Benoît de Canfeld.

Juillet. Ecclesia. Chan. THUREAU. Que faut-il penser de Descartes et du cartésianisme?

Juillet. Revue de Paris. Denise Bourder. L'Ile Saint-Louis.

« ...L'Ile Saint-Louis est restée du xvu° siècle. Les noms de ses quais, de ses ponts, de ses rues sont les mêmes qu'au temps où c'était en 1609 - un entrepreneur de travaux publics, Christophe Marie, et deux financiers, Poulletier et Le Regrattier, combinèrent une opération immobilière en comblant le fossé qui séparait deux îlots et purent bâtir le terrain ainsi réuni. A parcourir celui-ci, on mesure encore aujourd'hui le succès immédiat de l'entreprise, car à chaque pas l'on rencontre des maisons dont les nobles façades, les balcons en fer forgé, les portes à lourds vantaux ornés de bossages et de gros clous disent assez l'âge. Sur le quai d'Anjou, le duc de Lauzun racheta l'hôtel d'un fournisseur aux armées mis en prison au moment même où il allait s'installer dans sa nouvelle résidence. Elle appartient à présent à la Ville, qui l'utilise pour ses réceptions. Mais entre deux banquets, la belle demeure ne vit plus qu'au ralenti, comme un musée, et les petits appartements où Beaudelaire et Gautier fumaient le hachisch ont certes perdu leur odeur de rêve.

Heureusement, l'hôtel Lambert, situé lui aussi sur le quai d'Anjou, n'a pas connu ce triste sort d'être monument public: on ne le visite pas, on y habite et on y reçoit. Cette ancienne demeure des princes Szartorvski porte le nom du président Lambert, qui en ordonna la construction à Le Vau, et la décoration à Le Brun et à Le Sueur. Ceux-ci en firent le plus beau palais de Paris...»

Juillet. Revue d'Histoire du Théâtre. 1950. II.

Shakespeare (1564-1616) et nous, par Jean-Louis BARRAULT: «Shakespeare, pour nous, Français, est un besoin. Il est toujours prêt à nous donner un renouveau de vie. Il est notre meilleur donneur de sang...»

Quelques interprètes de Hamlet (Documents rassemblés par M. Horn-Monval).

Richard Burbage, mort en 1618, fils du fondateur du Théâtre du Globe et son associé, fût le créateur du rôle d'Hamlet qu'il joua sa vie durant...

Thomas Betterton (1635-1710): John Downes qui, de 1662 à 1708, fut régisseur de la troupe de Sir William d'Avenant, filleul de Shakespeare, dit de Betterton: «Il entra dans notre troupe à l'âge de 22 ans... Son Hamlet surtout était incomparable ».

Lieux de théâtre et salles des Actions dans les collèges de Jésuites de l'ancienne France, par F. DE DAINVILLE, S.J.

« On ne saurait dire combien les corps de ville se montrent friands au xvn° siècle des manifestations de l'art oratoire, prévues par la Ratio studiorum des Jésuites pour exercer les écoliers à la « parfaite éloquence latine ». Maints contrats de fondation en prescrivent l'obligation par une clause expresse... [Il y a là] un aspect insuffisamment dégagé du rôle social du Collège d'Ancien Régime, en particulier au xvn° siècle. Il lui revient de pourvoir au divertissement d'un public, qui n'est pas gâté en fait de spectacle. L'intérêt du théâtre scolaire en est accru ».

L'auteur présente « la carte des cent et quelques collèges régentés par les Jésuites français avant 1763, qui est équivalemment une carte de lieux de théâtre scolaire » construits sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

« Toutes les représentations n'avaient pas lieu au collège même. Fréquemment à la fin du xvi et au début du xvii siècle, les Pères produisaient leurs élèves devant le peuple en place publique, parfois dans la halle échevinale. Une directive du P. Général Aquaviva de 1610 semble même ériger en principe « que les actions publiques soient représentées en quelque place de la ville suffisamment éloignée du collège... ». « Surtout au xvII° siècle, les « actions » scolaires sont jouées au collège. Les emplacements sont divers. Au xvie siècle, ce sera souvent l'église du collège (thèmes tirés de l'Histoire Sainte, de l'Evangile ou de la légende des Saints) ». Lorsque se glissent des sujets profanes, on s'installe ailleurs... « De 1604 à 1608, les Pères Visiteurs des Collèges de France intimèrent avec une fermeté et une insistance, qui témoignent des résistances de la tradition, à laquelle elles se heurtaient, l'exécution de la règle 58° du Supérieur Provincial à ne pas représenter d'actions théâtrales dans l'église... ».

Célébration par personnages de la canonisation d'Ignace de Loyola et de François Xavier (Anvers, juillet 1622), par Maurice DEFLANDRE.

A propos d'une toile du peintre anversois Frans Francken II, dit le Jeune (1581-1642), contemporain de Rubens (collections de la Galerie Léger, 99, rue Royale, à Bruxelles). Elle présente un vif intérêt au point de vue de l'iconographie historique du théâtre. Le sujet tenté a sa source dans les festivités organisées par les Jésuites d'Anvers, et qui atteignirent leur point culminant le 24 juillet 1622, à l'occasion de la canonisation de leur fondateur et de leur grand missionnaire. La peinture de Franc-

ken représente un tableau vivant qui dut être considéré comme le « clou » d'une série.

Athalia: compte rendu de la représentation d'Athalia, donnée en août 1658, tel que le rédigea Loret dans sa Lettre trente-troisième, datée du samedi 24 août (complément à l'étude publiée par M. Raymond Lebègue dans le numéro IV, 1949).

Notes et Documents en marge des émissions T.S.F. « Prestiges du Théâtre » :

Antoine de Ratabon et la démolition du Théâtre du Petit-Bourbon, par Léon Chancerel.

Le personnage du docteur, par A. Gill.

Notes sur la vie financière des théâtres au xvii° siècle, par Pierre Mélèse.

Corneille et le théâtre anglais, par Raymond Lebègue.

- 11 juillet. Le Monde. Edouard HERRIOT. Le tricentenaire de Claude Favre de Vaugelas.
- 18 juillet. Journal de Genève. Olivier REVERDIN. Quand Vaugelas cherchait à refaire sa fortune. Une lettre inédite à Charles de Menthon, comte de Montrottier, 1633.
- 29 juillet. Figaro-Littéraire. M. Wladimir D'ORMESSON, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a fait hommage au Saint-Père, de la part de M. Vincent Auriol, président de la République, d'un petit livre rarissime.

L'ouvrage est relié magnifiquement aux armes de Bossuet et annoté en marge par la plume de l'Aigle de Meaux. C'est un exemplaire en « bonnes feuilles » de l'édition du Commentaire sur les Psaumes publiée à Lyon en 1691.

Juillet-août, Etudes, Pierre HUMBERT, Pascal savant.

Quel jugement d'ensemble portons-nous sur l'œuvre scientifique de Pascal?

D'abord, il faut l'avouer, Pascal a eu beaucoup de chance. Il s'est attaqué à des problèmes entièrement ou presque neufs, de sorte que dans toutes les branches de son activité mathématique ou physique, il fait figure d'initiateur, d'inventeur ou de précurseur. Par ailleurs, les questions qu'il a résolues lui ont toujours été imposées par les circonstances: s'il a construit la machine arithmétique, c'est parce qu'il voyait les longs calculs auxquels était astreint un collecteur d'impôts: s'il a révisé la physique, c'est à la suite d'une expérience que l'on a réalisée devant lui; s'il a fondé le calcul des probabilités, c'est à cause d'un problème de jeu posé par un ami. En ce sens, l'œuvre

pascalienne est une œuvre de circonstance; et l'on dirait presque que, dans le domaine de son activité scientifique, il a constamment suivi la maxime qu'il a exposée dans le Mystère de Jésus: « Si Dieu nous donnait des maîtres de sa main, oh! qu'il leur faudrait obéir de bon cœur! La nécessité et les événements en sont infailliblement ». Bien différent de Descartes qui construit lui-même les problèmes qu'il veut résoudre, Pascal les subit. Mais, qu'il s'agisse de géométrie, de physique, d'analyse, ou de science de l'ingénieur, le génie de Pascal éclate dans tous ses travaux, « cet effrayant génie ». Il a été le seul à comprendre et à développer l'œuvre de Desargues; quoique tous les savants de son temps s'y soient attaqués, il a été le seul à élucider entièrement le problème du vide. Beaucoup plus sympathique que l'orgueilleux Descartes, beaucoup plus universel que le grand Fermat, Pascal nous laisse une œuvre scientifique pour laquelle nous ne saurions avoir trop d'admiration.»

Julio-agosto. Revista de las Indias. Victor Franki. Descartes e Hispanoamérica.

Juillet-août. La Pensée. Pierre-Bernard MARQUET. L'ombre de Racine.

« ...Un culte des idoles périmé survit aux efforts de critique historique. Les meilleurs livres sur Racine, entre autres, ne peuvent pas ne pas mentionner l'état politique, social, économique de son époque, et expliquer par là une part importante de son esthétique, mais au Racine historique continue de se superposer un Racine « mythique », ayant comme pour certains personnages même non-historiques (Don Juan, Hamlet) une constante et pourtant variable valeur de symbole. C'est ce «symbole» Racine dont je voudrais ici dénombrer quelques éléments constitutifs pour montrer le danger qu'il comporte pour notre théâtre et notre sens de la beauté, plus généralement, car cette « ombre » de Racine qui pèse sur nous me semble aussi néfaste pour l'art dramatique que la pire idéologie réactionnaire. Le génie personnel de l'homme n'est pas en cause. Au contraire. Mais il fait précisément que notre théâtre - pour une bonne part - s'essouffle sur des thèmes usés ou désadaptés à notre temps, dans une esthétique surannée..... ». Et voici les thèmes développés en cette étude: « Du théâtre populaire au théâtre aristocratique — Théâtre classique, théâtre de classe — Vieillissement de Racine - Sous l'étiquette de l'éternel - Refus de l'action - L'amour destructeur et triste - Pour sortir de l'ombre de Racine. »

Juillet-septembre. Revue d'ascétique et de mystique. Antoine LIUIMA, S.J. Saint François de Sales et la tradition. Les Pères de l'Eglise. Juillet-septembre. Bulletin de littérature ecclésiastique. Antoine LIUIMA, S.J. Le « Traité de l'Amour de Dieu » de Saint François de Sales et les auteurs classiques (I).

Juillet-septembre. Revue des Sciences Humaines (Université de Lille). Georges Daumas. Notes et recherches sur le poète Berthelot.

L'auteur s'efforce de percer la personnalité de Berthelot « une des plus énigmatiques qui soit ». De ce bon, excellent travail retenons les conclusions « qui pour être provisoires, ne manquent cependant pas d'intérêt ».

«Berthelot serait né en Normandie dans les années 1580 : il ne serait donc pas de la même génération que ses émules Sigogne et Motin. Il serait même plus jeune — de huit à dix ans — que Régnier. Sa « vie publique » ou sa bohême satirique aurait été aussi tapageuse que brève: quatre ou cinq au plus. Après les éclats dont l'écho est parvenu jusqu'à nous, il aurait jugé qu'il valait mieux changer d'air en se faisant une position avouable : l'année 1607 avait été orageuse, occupée par la dispute avec Régnier, et le grand assaut contre Malherbe après les escarmouches de l'année précédente. Il disparaît alors de Paris n'y revenant que deux ans plus tard, et pour de brefs séjours, couvert d'une protection officielle. Les «Muses gaillardes» de 1609 n'usent-elles pas d'égard au parvenu désormais à l'abri, en défigurant dans le poème de Sigogne le nom des protagonistes du combat en ceux de «Barnier» et de «Matelot»? A Turin où il fait sa résidence ordinaire il abandonne sinon toute activité poétique, du moins le genre de la satire, trop dangereuse et par ailleurs incompatible avec sa nouvelle fonction. Il se range et devient poète courtisan. Sa verve s'est émoussée mais son caractère n'a pas perdu ses pointes: ambitieux, avide, insolent, agressif, sans scrupule. Une mort violente, prématurée, clôt cette destinée de roturier au service d'un Grand dans laquelle la poésie n'a probablement joué qu'un rôle épisodique.

Antoine ADAM. « Un intéressant travail sur Corneille ».

A l'occasion d'une recension faite de la thèse de M. Georges Couton sur « La vieillesse de Corneille : 1658-1684 » (Paris, F. Deshayes, 83, rue de la Santé) cet écho du discours prononcé en 1935 par M. le chanoine L. Letellier à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et qui a été recueilli dans le Précis analytique des travaux de cette académie :

« M. Letellier attire l'attention sur l'importante colonie espagnole qui existait à Rouen au temps de Corneille et dont on retrouve les noms parmi les gens de robe et les ecclésiastiques de la ville. Tout le monde sait que Beauchamps attribuait un rôle dans la genèse du Cid à un certain M. de Chalon. M. Batiffol, en 1923, écarta ce récit comme légendaire, et M. C. Lancaster se fia à cette négation péremptoire. Or la famille de Chalon
existait bien à Rouen. C'était une famille espagnole, dont l'ancien
nom était Jalon, et qui mieux est, elle était apparentée à celle
de Corneille puisqu'une Le Pesant avait épousé François de
Chalon, sieur de Camlion. Cruel démenti de l'érudition exacte
infligé à une certaine hypercritique. Il faut regretter que le
résultat de ces recherches soit resté longtemps ignoré.

M. Letellier s'applique ensuite à démontrer que le rôle de Matamore, dans l'Illusion comique s'inspire très directement du livre des Rodomontades espagnoles publiées à Rouen en 1627 dans le texte et avec traduction. Les rapprochements qu'il institue sont effet précis et curieux. Je pense pourtant que la preuve d'une imitation directe n'est pas faite. N'oublions pas que les Rodomontades avaient déjà paru en 1607, à Paris. Elles avaient eu une immense diffusion. Benedetto Croce en signale plusieurs éditions italiennes; l'une d'elles notamment à Venise en 1627. Quand Corneille écrit l'Illusion comique, le type du matamore n'a que trop servi. Dans ses Ragguagli del Parnaso, en 1612, Boccalini, ce grand ennemi des Espagnols, avoue déjà que cette littérature lui donne la nausée. Dans ces conditions, il devient difficile de prétendre que Corneille s'est inspiré de tel livre plutôt que de tel autre. On ne pourra le faire que lorsque nous posséderons une étude systématique et complète sur la littérature des rodomontades. Du moins l'étude de M. Letellier aura-t-elle eu une précieuse valeur de suggestion.

On notera de même avec intérêt les rapprochements qu'il institue entre certaines scènes du Cid et la Rodomontade de Méliglosse, entre certaines maximes cornéliennes et des textes extraits de Saint-Clouaud, roy d'Orléans, par Jean Heudon. Comme il le remarque très justement, il y a là un climat cornélien qu'il est d'une haute importance de bien connaître. Souhaitons que M. Letellier continue ou reprenne des recherches si riches de promesses et dans des directions jusqu'ici trop négligées. »

L. LAFUMA. Le Puzzle des Pensées.

Julio-septiembre. Pensamiento. Un influjo español desconocido en la formación del sistema cartesiono (Dos textos paralelos de Francisco de Toledo y Descartes sobre el espacio).

Juillet-septembre. Revue d'histoire des sciences et de leurs applications. N° 3. H.-W. Jones. La Société Royale de Londres au xvir° siècle: réflexions diverses.

- Juillet-septembre. Annales (Economies. Sociétés. Civilisations). Paul Leuilliot. Le Protestantisme Alsacien. (en marge de l'ouvrage de Henri Strohl. Le Protestantisme en Alsace. Strasbourg, Editions Oberlin, 1950, in-8°, 508 p.). Trois parties: I, La formation des Eglises protestantes en Alsace dans le cadre du Saint-Empire; II, Le maintien du protestantisme sous la royauté française; III, De la Révolution à aujourd'hui.
- Juillet-décembre. Bulletin des Facultés Catholiques de Lyon. Pierre Sage. Ermites d'autrefois (La vie érémitique au début du xvII° siècle d'après quelques romans du temps).
- Juillet-décembre. Revue de Synthèse. May: Descartes et les physiocrates; Paul Chauchard: Descartes et la cybernétique; François Le Lionnais: Descartes et Einstein; Henri Berr: Sur le tricentenaire de la mort de Descartes; Bernard Rochot: Un nouveau Descartes; J.-P. Aron: Descartes et l'inconscient, d'après Genevière Lewis.
- Juillet-décembre. Revue d'Histoire de l'Eglise de France. T. XXXVI, p. 149-167. Pierre Moisy. L'architecte François Derand, jésuite lorrain.

Sédentaire de tempérament, intellectuel plus que praticien, prêtre de la Compagnie de Jésus, le P. Derand mérite d'être connu par la construction de la chapelle du collège de Rouen et celle de la maison professe du faubourg Saint-Antoine à Paris; il est l'auteur d'un ouvrage intitulé: L'architecture des voûtes ou l'art des traits et coupes des voûtes (Paris, 1643).

M.-H. G.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Geneviève Lewis. René Descartes. Français, philosophe, « Service de la France », n° 6, Mame, 1953, 172 pages, 12×18 cm.

Qu'on ne craigne pas de voir changé en figure de missel le père de la pensée moderne: M^{11e} Lewis a déjà consacré au philosophe et à son influence bien des travaux remarquables par l'impartialité, la pénétration et l'érudition (il faut d'autant plus les rappeler qu'un excès de modestie les lui a fait omettre dans une Bibliographie qui contient pourtant le nom de M. H. Lefebvre; l'absence de celui de M. M. Guéroult s'explique par la date de volumes dont on ne peut exagérer l'importance). C'est une brillante synthèse que M'e Lewis vient maintenant d'offrir à un très vaste public qui sera constamment guidé par des titres de paragraphes dont beaucoup sont empruntés de façon très heureuse au philosophe lui-même. On y verra les événements de sa vie rappelés d'une façon très concrète: « séparé avec un fossé... » évoque par exemple la façon dont il protégeait contre les gens du monde son activité créatrice. Bien plus, M^{11e} Lewis a tenu la gageure de donner en quelques dizaines de pages un aperçu de la pensée - non seulement métaphysique, mais scientifique, - de son héros. Mais, se tenant en garde contre les interprétations anachroniques du cartésianisme (cf. pp. 5-6), elle a inséré l'étude de chaque œuvre dans une biographie continue et c'est la chronologie elle-même qui lui a permis de couronner par « la plus parfaite morale », le projet d'une science universelle (et donc déductive), les preuves de l'existence de Dieu et la « réelle distinction » de l'âme et du corps, fondement de la métaphysique spiritualiste aussi bien que de la physique mécaniste. Signalons aux amateurs d'actualité les pages sur les réflexes conditionnés (pp. 13, 142 sq.) et sur l'infini du désir, signe de notre grandeur (p. 103). Sans doute regrettera-t-on que la biographie suive de trop près A. Baillet (cf. cpdt p. 20), hagiographe auquel le récit du pèlerinage de Lorette mérite sans doute une place parmi les auteurs de « voyages imaginaires » (pp. 33-34). Pas plus que ceux de Clerselier, ses efforts pour opposer un Descartes apologiste aux gassendistes et à ses propres disciples (cf. p. 160) n'ont d'ailleurs dissipé les soupçons que provoquent les compromettantes amitiés du philosophe. M"e Lewis passe elle-même un peu vite sur « l'ivresse d'une pensée » qui, sans appel au finalisme, a découvert le principe universel d'explication d'un monde illimité (pp. 118, 121, 149 - comment ne pas penser à G. Bruno?) et croit même pouvoir faire reculer la mort (p. 147). On se demandera aussi si « la morale de la générosité » constitue bien « une des fleurs de l'humanisme chrétien » (p. 164). S'il est permis à un philosophe de « mettre la foi à part » (pp. 69 sq., 148, 161), cette « laïcisation par hypothèse » prend un autre caractère dans les véritables lettres de direction que Descartes a adressées à la princesse Elisabeth. On comprend la réaction de Pascal — et on s'étonne que M¹¹⁰ Lewis qui connaît si bien les *Pensées* ne l'ait pas mentionnée. Mais elle a sans doute jugé inutile d'aborder en quelques mots ces vastes problèmes : aussi invite-t-elle à poursuivre « dans les œuvres même de Descartes » (p. 165) l'étude approfondie à laquelle ses lecteurs se trouveront parfaitement préparés.

J. ORCIBAL.

Les Maîtres de la spiritualité chrétienne. Textes et études. Saint Vincent de Paul, par André Dodin, P. M., Aubier, [1949], 290 pages in-8°.

Si nul ne conteste l'importance de la spiritualité du « grand saint du Grand Siècle », il est aussi difficile de nier qu'elle soit encore fort mal connue. On sera d'autant plus reconnaissant à M. A. Dodin de préparer une étude approfondie du sujet et d'y avoir préludé par divers travaux de la plus sûre méthode. A lui seul, le volume qu'il a publié dans la collection Les Maîtres de la spiritualité chrétienne peut donner une idée plus exacte de la question que bien des essais ambitieux. On y trouvera, en effet, d'abord trente pages d'introduction, très claires mais très denses, sur la biographie, l'action apostolique et la doctrine du saint. Elles sont suivies de lettres et de conférences aux Filles de la Charité et surtout aux Lazaristes. Le choix en est excellent et, chaque fois, une notice de quelques lignes résume l'essentiel de la pièce. Il convient, en effet, de ne pas s'arrêter à la familiarité pittoresque de la parole du saint et à la simplicité voulue de sa « petite méthode ». M. Dodin a bien senti (p. 90) que ses entretiens étaient soigneusement préparés et il invite à en chercher les sources dans le « climat spirituel d'une densité prodigieuse » (p. 10) du Paris de 1610. Comme ses grands contemporains, M. Vincent insiste sur la nécessité d'une religion intérieure et sur l'effort vers la perfection personnelle (pp. 110, 140, 165). Non seulement il recommande le Traité de l'Amour de Dieu (p. 40), mais il s'en inspire en parlant de la charité et on retrouve chez lui (pp. 92,94) le bon sens de M. de Genève. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas de préconiser la règle thérésienne du plus parfait (pp. 50, 158), de recommander l'anéantissement de la volonté propre (p. 168) et de décrire la conformité à celle de Dieu dans les mêmes termes que Benoît de Canfeld (p. 162). De là le souci bien connu de ne pas « enjamber sur la Providence » (pp. 43, 47, 49): les missionnaires ne sont que les instruments du Saint-Esprit (pp. 48,214). Il en va de même pour l'oraison et, à la suite sans doute de Louis de Grenade, le saint s'écrie : « Doce nos orare » (pp. 95, 101).

De toutes les influences, la plus forte est pourtant, comme l'avaient senti H. Bremond et A. Molien, celle du cardinal de Bérulle. Certes la différence extérieure est considérable: chez le Lazariste l'influence des Pères grecs est à peine visible, mais sa pensée n'en doit pas moins sa puissance et sa cohérence au grandiose effort métaphysique qu'ils avaient inspiré à l'oratorien. On a bien vu que M. Vincent plaçait aussi le Christ au centre de sa spiritualité: non seulement il l'imitait sans cesse (pp. 124 sqq.), mais il cherchait à «se joindre» à lui (p. 147), à «prendre sa place» (p. 226) et, inversement, il voyait dans les pauvres ses vivantes images. Il n'est pas douteux qu'au-delà des gestes extérieurs il n'ait pensé à l'unité du Corps mystique (p. 223, cf. p. 102) et au « Vivo, non jam ego...» paulinien (p. 177). Mais il faut, nous semble-t-il, aller plus loin et noter que c'est sur l'ontologie trinitaire que M. Vincent fonde, en dernier ressort, ses conseils pratiques : il tire la nécessité de la charité de la catéchèse à Nicodème (p. 216), celle de l'humilité (de «l'abjection », dit-il p. 202) de l'exinanition du Verbe (pp. 159, 199, 202) et même celle de la prudence, de la considération de la Sagesse éternelle (p. 173). On trouve encore chez le fondateur des Filles de la Charité des termes et des formules (nous sommes « néant et péché... par opposition... à l'être et à la sainteté de Dieu », p. 206) d'origine néo-platonicienne et on ne peut guère douter que la théorie quasiastrologique de « l'influence » des hiérarchies les unes sur les autres à partir de «Jésus-Christ, splendeur du Père» (pp. 107 sq.) ne vienne aussi de l'école d'Alexandrie. M. Vincent se garde pourtant des exagérations de Condren et, malgré la transposition qu'il ne pouvait pas ne pas faire subir à la pensée de Bérulle, il reste un de ses disciples les plus fidèles. Tout en satisfaisant le désir d'édification d'un très large public, le petit volume de M. Dodin pose donc ainsi aux historiens bien des problèmes sur lesquels lui-même, soyons en sûrs, ne tardera pas à jeter une plus vive lumière.

J. ORCIBAL.

Aimé-Georges Martimort. Le Gallicanisme de Bossuet, (Paris, Editions du Cerf, 1953, in-8°, 791 p. Appendices, bibliographie, table alphabétique, table analytique. 2.490 fr.).

Cette thèse a obtenu en Sorbonne le 19 décembre 1953, à l'unanimité d'un jury chaleureux, la dictinction la plus honorable. Elle montre, dès l'abord, les qualités d'un remarquable esprit historique par une introduction sur « le Gallicanisme à la mort de Richelieu», qui replace dans la réalité temporelle l'objet des systématisations ultérieures souvent déformantes. Au moment où Bossuet arrive à Paris pour former sa pensée théologique, le gallicanisme n'existe pas, ni comme système, ni comme mot. L'adjectif est seul usité dans l'expression: l'Eglise gallicane, expression concrète de valeur géographique et sentimentale. Par cette seule remarque, M. le chanoine Martimort nous invite à suivre sans préjugés l'évolution complexe d'une discussion qui est dans son fond juridique, autant que théologique, mais que les circonstances politiques et personnelles, ou bien les besoins spirituels, mènent plus que la logique propre des idées.

L'histoire du gallicanisme sera empirique, génétique. M. Martimort conduit ainsi les principaux thèmes des docteurs gallicans, de la fin du moyen âge au milieu du xvII° siècle où les pays des deux côtés des Monts ne se comprennent guère, les gens d'action et les savants d'en deça méprisant volontiers la politique, les prétentions et les ignorances d'au-delà, mais le pays de France étant unanime dans sa fière fidélité à repousser l'idée d'un schisme.

La première partie « Ambiances de jeunesse, 1627-1666 » fait la genèse des différentes fidélités du jeune Bossuet : le loyalisme de la famille parlementaire ; l'érudition historique des milieux ecclésiastiques et laïcs (les frères Dupuy) tous d'esprit fort indépendant ; et les foyers de la réformation spirituelle où l'on est plus attaché au Pape. - Ce tableau de Paris intellectuel et religieux à l'avènement personnel de Louis XIV, est extrémement brillant et suggestif. La thèse mineure ordinaire de Bossuet (1651) le montre attaché à une théologie de l'Eglise radicalement différente de celle des Ultramontains, mais elle ne le compromet pas. Abstentionniste par un heureux hasard - dans l'affaire de l'exclusion d'Arnauld, il se prononce hardiment en 1665 pour la censure de deux propositions ultramontaines chez un casuiste fort condamnable (Guimenius). Mais Louis XIV, si intraitable au sujet des incidents de la garde corse, quelques années plus tard brime et fait taire sa Faculté de théologie.

La deuxième partie « Le temps des grands rêves. 1666-1681 », montre Bossuet en possession de sa méthode propre de controverse : la conciliation par l'exposition positive. Sans plus s'inquiéter des remous de la Faculté de Paris, il agit personnellement. Pour accueillir les Protestants il rejette les singularités et les prétentions ultramontaines qui les auraient rebutés. La réconciliation d'Arnauld le comble de joie : c'est pour les études ecclésiastiques un nouvel essor, et le triomphe de l'ordre épiscopal. Le temps pacifique du préceptorat renouvelant ses lectures classiques l'attache davantage à la romanité, impériale et catholique, et la Politique, qui en sortira, défend majestueusement l'indépendance du temporel. L'Exposition de la doctrine catholique en matière de controverse n'est pas moins ferme, et pourtant bien reçue de Rome : c'est la volonté méfiante de Louis XIV qui empêcha Innocent XI de faire Bossuet cardinal.

La troisième partie n'embrasse que deux années : « L'assemblée extraordinaire du Clergé de France. 1681-1682 », mais deux années dominantes, où M. Martimort suit, presque jour par jour, les inter-

férences de la politique et de la foi, qu'il nous fait connaître et par les grands textes, dont il relève les circonstances, et par un luxe de documents originaux. C'est la partie la plus serrée de la discussion historique, où M. Martimort se sépare de la plupart de ses devanciers en soutenant que le danger écarté par Bossuet n'était ni l'hérésie ni le schisme.

Mais c'est autour d'un texte, celui de la Defensio declarationis Cleri gallicani (1683-1685) — que M. Martimort a par ailleurs établi et dont il a décrit la genèse épineuse — que se concentre la quatrième partie. M. Martimort étudie ici de ce texte la composition, la théologie, la documentation, les mirages (ceux du civiliste romain dépaysé dans le Moyen Age), et il nous fait sentir la magnificence du style latin, des styles latins de Bossuet, qui vont du sublime au satirique, et à l'éblouissement desquels on ne peut échapper que par l'ironie de M. Martimort lui-même.

Nous terminons avec les dernières luttes par « la fidélité de l'évêque de Meaux aux « Maximes de la France » (1685-1704) ». Riches années où la conduite de l'évêque illustre sa doctrine sur les droits de l'épiscopat; tristes années où se défait son équilibre, et où ses victoires mêmes n'atteignent que des ombres. Il ne sent même pas toute l'incompréhension qui le sépare de Rome!

La conclusion montre la profondeur dans l'âme de Bossuet de la constante gallicane: obstinations anachroniques et luttes vaines sont quand même l'expression d'une théologie de l'Eglise très belle, appuyée sur une juste conscience de la vocation épiscopale d'envoyé du Christ. Enfin, la résistance gallicane n'aura pas été inutile pour purifier la victoire romaine de l'avenir.

L'originalité de M. Martimort nous semble être ce don de vivre avec ceux qu'il explique: nous avons en quelque sorte un journal de l'activité théologique étendu sur un siècle de l'Eglise de France. Mais en se faisant contemporain du monde de Bossuet, M. Martimort a néanmoins gardé les droits de la postérité: il lit les correspondances secrètes et se trouve présent à la fois à Paris et à Rome. Il tient « les deux bouts de la chaîne », mais, plus heureux que Bossuet métaphysicien, son historien a pu retrouver les chaînons intermédiaires, et les raccords qu'il met entre les faits obtiennent à peu près toujours notre créance. M. Martimort a un grand talent

avec complaisance: L'ordonnance chronologique de son tableau était certainement la meilleure possible, et nous avons de l'évolution politico-religieuse de la France l'explication la plus complète par une sorte de film au ralenti. Trop ralenti quelquefois à notre gré: Les titres brillants des chapitres, trop rapprochés, ne saisissent pas

de paysagiste social et politique, auquel il a peut-être parfois cédé

la mémoire: un résumé chronologique nous reposerait. Pour la présentation d'ensemble de l'évolution de Bossuet (pp. 200-201), nous souhaiterions l'avoir trouvée plus tôt, à une place plus en vue. Le profane ne reconnaît pas toujours un événement dont tous les temps sont décomposés sous ses yeux par un « scénariste », professionnel de l'analyse du mouvement. M. Martimort connaît si bien ses comparses et figurants qu'il les éclaire trop généreusement: le spectateur perd un peu de vue les protagonistes, et il arrive que des affaires comme les *Provinciales*, considérables pour l'opinion, n'émergent plus nettement au-dessus de l'agitation, fiévreuse et banale, de la Faculté de théologie. La masse nous étouffe un peu, et cette impression est presque physiquement accrue par la minutie scrupuleuse des références et de la bibliographie alphabétique.

Nous n'avons pas la place, ni surtout la compétence, pour entrer dans une discussion d'histoire religieuse. Quant à la psychologie de Bossuet, bien que l'interprétation des faits proposée par M. Martimort nous paraisse généralement probable, il nous semble que nous l'aurions souvent centrée autrement. Bossuet est certainement une intelligence impressionnable - la variété de ses styles le prouve mais nous trouvons moins d'écart entre les variations candides de sa conduite et la logique unitive de sa pensée. Par exemple, une visite au nonce quand on attend des bulles, même quand on a condamné - avec leur contexte indéfendable - deux propositions ultramontaines, ne nous paraît pas un cas si pendable (cf. pp. 250-254). Et pourquoi le latin pompeux d'un remerciement au pape (cf. p. 356) ne serait-il pas naturel? Le respect ne peut-il pas être cordial jusque dans l'opposition? M. Martimort, qui est de réaction si française, nous semble aussi avoir emporté de Rome une inclination à la satire, et son ton est quelquefois — juste retour des choses envers Bossuet, ce moqueur inconscient - involontairement (ou volontairement?) péjoratif (ex. p. 225).

Nous convenons que Bossuet est difficile à expliquer précisément à cause de sa simplicité de nature, mais il nous semble que sa modération statique est un peu trahie par une expression trop mobile, comme lorsqu'on nous parle (p. 199) d'un Bossuet jeune, «écartelé en quelque sorte par les influences diverses» et « prêt à brûler ce qu'il a adoré », quoique « sans passivité cependant ». La vie, à ce qu'il nous semble, ne lui a pas paru si difficile à penser dans ses délibérations de jeunesse, et sa vocation ne lui est pas un nœud de problèmes.

La durée épuisante d'un travail si précis est la cause sans doute de cette tendance à multiplier les oppositions phénoménologiques. Mais nous y reconnaissons aussi l'esprit moderne chez l'historien qui s'est pourtant si habilement et sympathiquement adapté à une époque révolue, afin d'étudier, comme il le dit, « ce qu'il y a de plus caduc » dans la pensée d'un homme, qui était, lui, historien-né, et qui cependant, par une détermination plus forte encore, n'a jamais été à son aise que dans l'éternité.

Ces contradictions effectives de l'essence et de l'existence, personne ne pouvait mieux les faire sentir que le socioloque à qui rien de ce qui est humain n'est scandaleux.

Thérèse Goyer.

Paul André. La Jeunesse de Bayle, tribun de la tolérance (Editions Générales, Genève, 254 pages).

L'influence considérable de Bayle sur l'évolution de la pensée européenne au XVIII° et au XVIII° siècles a été bien marquée par Paul Hazard dans la Crise de la conscience européenne, 1^{re} partie, Ch. V (Boivin et C°., Paris, 1935), ouvrage à juste titre classique, et qu'il faut lire pour mieux comprendre les problèmes de notre époque. Comment s'est formé cet esprit vaste et incisif, bourré d'érudition, mais la maniant avec la plus entraînante vigueur? Voilà ce qu'on n'avait guère encore étudié, bien que Sainte-Beuve ait donné là-dessus quelques remarques suggestives, dans ses Portraits littéraires (« Du génie critique et de Bayle », t. I).

L'ouvrage de M. Paul André, notre associé correspondant en Suisse, comble donc une lacune. Il évoque les circonstances tragiques qui ont amené Bayle à se faire le champion de la tolérance. Il indique aussi quels maîtres l'y ont lentement et comme subrepticement préparé: Montaigne, Charron, La Mothe le Vayer, Gabriel Naudé. Et l'on suit dans le détail l'aventure intellectuelle de ce fils de pasteur qu'instruit tout d'abord son père, qui passe ensuite quelques mois dans un collège protestant, celui de Puylaurens, pour faire sa logique chez les Jésuites de Toulouse, où il se convertit au catholicisme. Revenu peu après à la religion familiale, et par conséquent relaps passible de prison, il émigre. Le voilà étudiant en théologie à l'Académie de Calvin, mais sans vocation comme sans argent. Il donne des leçons pour vivre, quitte la Faculté avant d'y avoir pris ses grades, et devient précepteur chez le comte de Dohna, au château de Coppet, centre des intrigues anti-françaises durant la guerre de Hollande. Bayle y fait, sans trop le savoir, son apprentissage d'historien friand des révélations que livrent les coulisses de la diplomatie. Il participe probablement à la rédaction des Mémoires du comte, fort peu connus, et où l'on trouverait donc ses premières pages. Mais il entretient déjà une vivante correspondance avec quelques amis, et l'on rencontre dans ses longues lettres plus d'un trait propre aux ouvrages qui le rendront célèbre. Il retourne clandestinement en France, fait un rapide séjour à Paris, se présente à la « mercuriale » de Ménage, où ce pauvre précepteur qui cherche une place, et n'en trouve que de fort mauvaises, ne demande qu'à passer le plus longtemps inaperçu. Qui croirait avoir devant soi ce futur prince de la critique dont La Fontaine faisait grand cas, et que Voltaire pillera? Il va se cacher à Rouen. Un ami, Basnage, lui suggère de postuler la chaire de philosophie à l'Académie de Sedan — qu'il obtient après un concours, parce qu'on a bien voulu le favoriser en rendant les épreuves aussi difficiles que possible. Le privilège dont cette institution protestante jouissait lui permettra d'y rester, sans trop d'alarmes, jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes — collègue et ami de l'adversaire de Bossuet, « l'injurieux Jurieu », qui deviendra un jour son pire ennemi. C'est là qu'il écrit sa première œuvre, qui annonce toutes les autres : les Pensées sur la Comète.

Quel fut, au juste, le scepticisme de Bayle ? se demande l'auteur. Les dictionnaires soulignent le scepticisme de Bayle, annonciateur de la libre philosophie des Encyclopédistes, tandis qu'insistent d'autres ouvrages : sans doute, disent-ils, Bayle met à part les droits de la révélation : que nous sommes heureux d'être chrétiens ! sans cela que saurions-nous de certain sur Dieu, sur l'âme, sur le monde? Seulement, à cette révélation salutaire, indispensable, Bayle enlève ses bases logiques; il établit le domaine de la foi en marge, audessus, mais toujours en dehors du monde rationnel. Dans son Dictionnaire historique et critique (1697) il entasse objections et critiques; il amuse par le cliquetis des opinions; il étale la sottise humaine, et on sort de là, étourdi, inquiet, un peu plus porté qu'auparavant au doute unisersel, et surtout un peu plus persuadé que les hommes sont fous de se battre pour des idées aussi inconsistantes (A. Brou. Le XVIII' siècle littéraire. 1923. P. Tequi, édit., p. 27 et suiv.).

M. Paul André, en des pages très denses, nous invite, avec adresse et vigueur d'expression, à revoir notre jugement sur le scepticisme de Bayle: avec des allures de pur sceptique, Bayle enseigne, dit-il, la liberté de penser; il n'avait pas dans son tempérament la tendance au doute qu'il cultivait dans son intelligence. Ses disciples, en accentuant cette contradiction seront des dogmatistes de l'incroyance sans avoir sa liberté d'esprit, son sens critique, ses horizons assez larges pour ne pas accepter la dictature d'une raison trop exclusive. « Au fond, juge Ch. des Granges, Bayle n'avait aucune théorie, aucun dessein, aucun but. C'est une intelligence critique très mordante, qui s'est attaquée un peu à tout, qui a répandu sur toutes les philosophies sa curiosité caustique, et qui eût protesté sans doute contre la nouvelle intolérance rationaliste que ses disciples les plus fidèles allaient tirer de son scepticisme » (Histoire de la littérature française. 1943. A. Hatier, p. 604).

M. Paul André ne se prive pas par ailleurs de marquer, dans de suggestifs rapprochements, les questions que pose à notre époque

le problème, plus actuel que jamais, de la liberté de l'esprit. «Cet ouvrage n'est pas une cantate, écrit-il dans son introduction; ce n'est pas non plus une diatribe, ni un exposé neutre. Souvent il m'adviendra de prendre parti, parfois pour Bayle, parfois contre lui. Sans doute est-ce déroger à la règle ordonnant aujourd'hui que l'étude biographique soit ou une fougueuse plaidoirie ou un mordant réquisitoire, quand elle n'est pas une minutieuse préparation anatomique. Tant pis. J'ai cru qu'il était admissible de parler librement du dialecticien de la liberté.»

M.-H. GUERVIN.

F. SIMONE. La storia letteraria francese e la formazione e dissoluzione dello schema storiografico classico francese, dans Rivista di letterature moderne, 1953, t. IV, p. 1-22.

Déjà connu pour ses études sur les humanistes du xve et du xvi° siècle, M. F. Simone a voulu, pour un trop court instant, sortir de sa spécialité et jeter un rapide coup d'œil sur l'âge classique français. Ce qu'il entend d'abord montrer c'est la lente formation de ce mythe qui consiste à confondre le règne de Louis XIV avec tout le xvii siècle et à montrer cette époque comme formant un bloc indissoluble de perfection achevée, inégalable et inégalée. La faute de cette méprise incombe à ces éloges intempestifs qui empruntaient leurs formules aux écrivains de la Renaissance et qui opposaient les ténèbres opaques du passé aux éclatantes lumières du présent. Ces éloges finirent par créer une mentalité, si bien que l'on crut réellement qu'avant l'an 1600, la littérature française était inexistante et que de 1600 à 1660 tous les efforts avaient abouti à faire naître l'âge d'or qui devait tout son lustre au seul génie de Louis le Grand. Le xvIII° siècle avec Voltaire et La Harpe, les débuts du xixe avec Villemain, Nisard et même Sainte-Beuve prolongent et confirment cette erreur première, erreur qui se retrouve encore au xxº siècle dans un Brunetière et dans un Maurras. Mais dès 1850 une étude plus objective, plus poussée de la littérature française dissout lentement ce schéma factice et quasi officiel. M. F. Simone fait une étude complète de tous les critiques, qui se sont efforcés de rétablir la vérité. Nous ne pouvons ici rappeler tous les noms de ces écrivains, dont aucun n'est oublié et les notes abondantes illustrent et confirment un texte déjà riche en judicieuses mises au point.

Julien-Eymard D'ANGERS, O.F.M.Cap.

L'Oratoire de France. Centenaire de sa restauration. 1852-1952.

L'Oratoire de France a célébré en automne 1952 le centenaire de sa restauration. Cette brochure, que l'on trouvera 75, rue de Vaugirard, Paris-6°, contient les discours prononcés à Paris à l'occasion de ce Jubilé.

La mission intellectuelle de l'Oratoire, par Mgr Blanchet, recteur de l'Institut Catholique de Paris; L'esprit de l'Oratoire, par le T.R.P. Duprey, supérieur général de l'Oratoire; L'hommage à l'Oratoire, par le cardinal Feltin, archevêque de Paris.

Et l'on est heureux de trouver le texte de la conférence donnée à Rome, le 22 mars 1952, à l'Oratoire Saint-Philippe Néri, par le supérieur général de l'Oratoire, le T.R.P. Duprey, sur « Gratry et le Nouvel Oratoire ».

- Marcel GIRAUD. Histoire de la Louisiane française. I.: le Règne de Louis XIV (Paris, Presses Universitaires Françaises. 1953.
 23 X 14, 5, 368 p., 1.500 fr.).
- Martial Guéroult, professeur au Collège de France. Descartes, selon l'ordre des raisons. I. L'Ame et Dieu (Paris, Aubier, 1953. In-8, 390 p., 930 fr.).
- Théodore-Valensi. Louis XIV et Lulli (Paris-Nice, J. Dervyl, 1951. 19 X 13, 5, 276 p., 405 fr.).
- Monique VALTAT. Les Contrats de mariage dans la famille royale en France au XVII^e siècle. A. et J. Picard, 1953. 199 p., 850 francs.

Si aujourd'hui, les mariages des membres des familles royales ont tendance à voir diminuer leur portée politique, on sait qu'il n'en fut pas toujours ainsi et que, dans le passé, tout mariage de souverain ou de ses proches parents avait un caractère politique très net; il était destiné à gagner ou à renforcer une alliance, à acquérir un territoire ou un avantage économique. Ce fut le cas du second mariage de Henri IV avec Marie de Médicis au début du xvii siècle, de ceux de Louis XIII et de Louis XIV avec des infantes espagnoles, aussi bien que des mariages d'Henriette de France, de Philippe et Gaston d'Orléans et de multiples unions princières destinées à renforcer l'influence française en Italie et en Allemagne. On conçoit, dès lors, que la rédaction des contrats ait été régie par des règles précises dont l'ensemble constitue un véritable droit privé royal que le présent volume, prix de thèse de droit de Paris 1952, étudie de manière diligente et solide (Bulletin Critique. N° 97).

■ Art et style. — N° 28, 3° trimestre 1953.

Une exposition qui s'est tenue à la Royal Academy a réuni à Londres, l'hiver dernier, plus de 600 toiles des peintres hollandais du xvne siècle, provenant de collections britanniques publiques ou privées. Ce sont les plus belles de ces toiles, portraits et natures mortes de Rembrandt, de Frans Hals et d'autres maîtres moins

connus, que reproduit, quelques-unes en couleur, les autres en noir ce numéro d'Art et style. R. Charmet montre, dans sa prélate comment dans toutes ces peintures se révèle « le gout sensuel de la nourriture et de la vie » (Bulletin Critique du Livre Français N° 97. Janvier 1954).

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

publie un Bulletin Analytique (Partie Philosophie) qui paraît tous les trois mois. Ce documentaire dépouille, signale et résume brièvement tous les articles parus, en France et à l'étranger, tant dans les revues philosophiques que dans les revues spécialisées dans le domaine de la Morale, de l'Esthétique, de l'Histoire des Sciences de la Linguistique, de la Psychologie et de la Sociologie.

Tous ceux qui s'intéressent aux sciences de l'Homme ont ainsi leur disposition une bibliographie trimestrielle à la fois signalétique et analytique, complétée par une table annuelle des auteurs et des concepts.

Le Centre de Documentation du C. N. R. S. fournit également le reproduction photographique par micro-films ou sur papier des articles signalés dans le Bulletin, ou de ceux dont la référence bibliographique précise lui est fournie.

Prix de l'abonnement 2.000 fr. 2.500 fr. Tirage à part de la partie «Sociologie» . . 800 fr. 1.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : 16, rue Pierre-Curie, Paris (5°). - Tél.: Danton 87-20.

Imp. YVERT & C., Amiens. - 30 Juin 1954. - N° d'éditeur : 2. - N° d'impr. : 80. Dépôt légal, 2° trimestre 1954. Le Directeur-Gérant : M.-H. GUERVIN.

CONSEIL D'ADMINISTRATION de la «Société d'Etude du XVII» siècle »

Président: Georges Mongrédien.

Vice-Présidents d'honneur:

Charles Bruneau, professeur à la Sorbonne. Mgr J. Calvet, recteur émérite de l'Institut Catholique de Paris. Daniel Mornet, professeur honoraire à la Sorbonne.

Vice-Présidents:

Duchesse E. de Clermont-Tonnerre. René Huyghe, conservateur en chef honoraire au Musée du Louvre, professeur au Collège de France.

Secrétaire Général-Fondateur: Marius-Henri GUERVIN.
Secrétaire Général-Adjoint et Trésorier: E. HOUDART DE LA MOTTE.
Délégué Général: P. de BROGLIE-LA MOUSSAYE.
Délégués-Adjoints: Jean ORCIBAL.
Martine ECALLE.

COMMISSION DE PUBLICATION

Louis Vaunois (histoire); Georges Mongrédien (littérature); Abbé Robert Lenoble, chargé de recherches à la Recherche Scientifique (philosophie); Bernard Champigneulle (arts); Alexandre Koyré, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes (sciences); Roland Mousnier, professeur à l'Université de Strasbourg (Institutions et Société); Joseph Dedieu (Mouvement spirituel au XVII^e siècle); Raymond Lebègue, professeur à la Sorbonne; René Pintard, professeur à la Sorbonne; René Bray, professeur à l'Université de Lausanne; Pierre Moisy, atlaché culturel à l'Ambassade de France au Danemark (Conseillers).

MEMBRES

René Bady, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres de Lyon ; André Borveau; L'-Colonel Carré; Pierre du Colombier; Abbé André Combes, Maitre de recherche à la Recherche Scientifique; Bernard DORIVAL, conservateur du Musée d'Art Moderne; Norbert DUFOURCQ, professeur d'histoire de la Musique au Conservatoire National; Henri GOUHIER, professeur à la Sorbonne; Henri Guillemin, attaché culturel à l'Ambassade de France à Berne; Georges Livet, Maitre de Conférences à la Faculté des Lettres de Nancy; Jean MALYE; Jean MARCHAND, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques), bibliothécaire à l'Assemblée Nationale; Professeur Pierre MELÈSE; Jean MESNARD, professeur à l'Université de la Sarre ; Jacques MEURGEY DE TUPIGNY, conservateur aux Archives Nationales; Jean MEUVRET, directeur d'étude à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes; Comtesse Jean DE PANGE; Jean PORCHER, conservateur aux manuscrits à la Bibliothèque Nationale; Philippe RÉMY; Robert RICHARD, conservateur du Musée de Picardie; Bernard Rochot, docteur ès-lettres; Victor-Lucien Tapié, professeur à la Sorbonne; Max Terrier, conservateur du Château de Compiègne; Jacques Truchet, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand; Jacques Vanuxem; R.-A. Weigert, conservateur au cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale.

SOCIÉTÉ d'ÉTUDE du XVII° SIÈCLE

déclarée conformément à la loi du 1er Juillet 1901 (Journal Officiel du 22 Avril 1948)

Objet: Le XVII^e siècle étant un des sommets de la civilisation française et, par son influence, de la civilisation mondiale, une Association est fondée dans le but de l'étudier et de le faire mieux connaître dans son ensemble, et notamment dans le domaine historique, littéraire, philosophique, artistique, scientifique, spirituel et juridique. La Société désire coordonner les efforts des personnes, groupements et institutions qui ont déjà fait ou font des travaux sur le XVII^e siècle, susciter des recherches nouvelles, diffuser les résultats obtenus.

Ses moyens d'action consistent principalement dans la constitution d'un service de documentation, dans la publication d'une revue ou bulletin, qui sera distribué aux membres de la Société; dans l'édition sans recherche de bénéfices, de documents originaux ou d'ouvrages concernant le XVII^e siècle; dans l'organisation de conférences et de réunions.

Cotisations: Membres sociétaires: 600 fr. par an (droit d'entrée de 200 fr.); Membres promoteurs: 1.000 fr. par an (droit d'entrée de 500 fr.); Membres donateurs: 1.500 fr. par an (droit d'entrée de 1.000 fr.); Membres sympathisants: 100 fr. par an (ou plus), sans droit au Bulletin.

Pour l'Etranger, majoration d'une somme de 100 francs pour frais.

Rachat de cotisation comme Membre fondateur: 11.000 francs; Etranger: 12.000 francs.

BULLETINS DES ANNÉES 1949, 1950, 1951, 1952, 1953

Les Bulletins des années 1949, 1950, et le nº 9-10 de 1951 sont complètement épuisés.

Prix franco:

Année 1951 (nº 11) avec deux hors-texte	250 fr.
Le numéro spécial illustré: « Fénelon et son tricentenaire », comprenant nº 12 (1951), nºs 13 et 14 (1952)	480 fr.
Année 1952 : nos 15 et 16	500 fr.
Année 1953 : nºs 17-18, 19 et 20	800 fr.

au Chèque postal de la Société: PARIS 6511.05

Pour la France: toute cotisation et toute commande, payées par l'intermédiaire d'un libraire, sont majorées de 10% minimum, au profit du libraire.